



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION
ECOLOGIQUE ENTRE L'ETAT

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
GALLY MAULDRE

2021-2026

Mis à jour en 2025

GUIDE DE LECTURE GLOBALE

Le présent CRTE comporte **trois documents**.

Premièrement, le **tableau de bord des projets**, qui propose une **vision synthétique et panoramique** de l'action Communautaire sur le territoire Gally-Mauldre. Chaque projet est classé par **compétences intercommunales**, par **volets du CRTE** et par **thèmes**. La **pagination** indiquée permet au lecteur de se reporter rapidement aux détails des projets qui l'intéressent dans le **CRTE rédigé**.

Les Projets du territoire Gally-Mauldre au 30/06/21 selon la compétence...

Compétence	Volet 2.3 / 2.5 (Transition Écologique)	Volet 2.2 (Économie Territoriale)	Volet 2.1 / 2.4 / 2.6 (Cohésion Territoriale)
Compétence 1	Projet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100	Projet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100	Projet 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

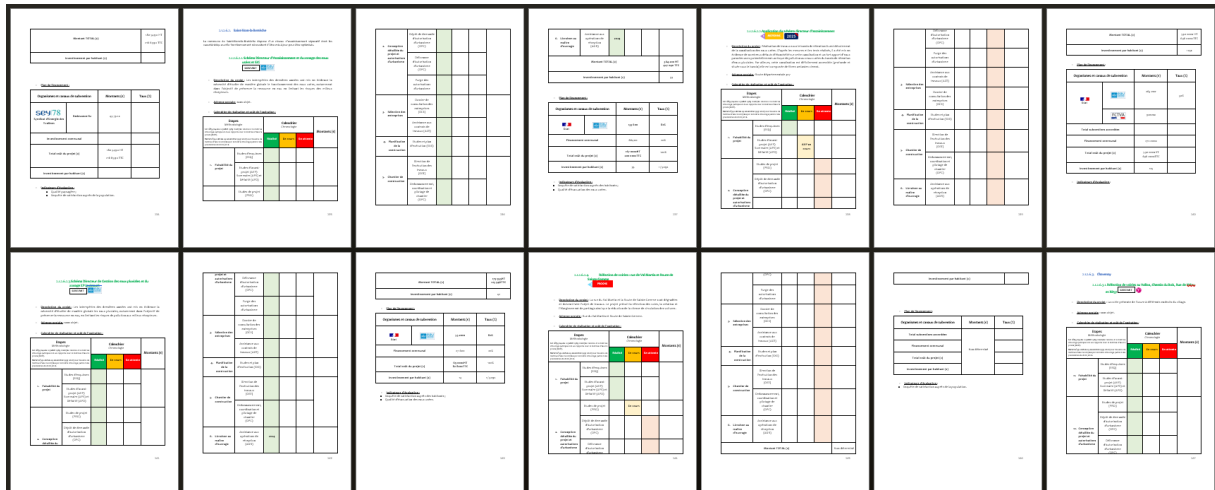
Deuxièmement, la **maquette financière** agrège, en un seul document, l'ensemble des investissements correspondant aux projets communaux et intercommunaux, en détaillant leurs plans de financement (subventions Etat, Région, Département, etc.).

Maquette Financière des Projets inscrits au CRTE de la Communauté de Communes Gally-Mauldre. Période référence : 2020-2028

Projet	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Financement
Projet 1	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	100000	Etat, Région, Département, CC
Projet 2	200000	200000	200000	200000	200000	200000	200000	200000	200000	Etat, Région, Département, CC
Projet 3	300000	300000	300000	300000	300000	300000	300000	300000	300000	Etat, Région, Département, CC
Projet 4	400000	400000	400000	400000	400000	400000	400000	400000	400000	Etat, Région, Département, CC
Projet 5	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	500000	Etat, Région, Département, CC
Projet 6	600000	600000	600000	600000	600000	600000	600000	600000	600000	Etat, Région, Département, CC
Projet 7	700000	700000	700000	700000	700000	700000	700000	700000	700000	Etat, Région, Département, CC
Projet 8	800000	800000	800000	800000	800000	800000	800000	800000	800000	Etat, Région, Département, CC
Projet 9	900000	900000	900000	900000	900000	900000	900000	900000	900000	Etat, Région, Département, CC
Projet 10	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	1000000	Etat, Région, Département, CC

Troisièmement, le **contrat cadre**, qui propose une vision **analytique et précise** de l'action intercommunale sur le territoire Gally-Mauldre.

La première partie **présente le territoire**. La seconde dresse **l'inventaire détaillé des projets** classés par **compétences intercommunales**, par **thèmes** et par **communes**.



La lecture **simultanée** des trois documents est recommandée pour restituer le détail des projets dans leur contexte communautaire.

GUIDE DE LECTURE PAR PROJET

LEGENDE

Valable pour le tableau de bord des projets et le CRTE rédigé

Les Projets CRTE sont hiérarchisés ...

... par **priorités politiques intercommunales**
(connaissance du projet, recettes fiscales, créations d'emplois, cadre de vie, utilité publique, échéances)



... par **échéances techniques/administratives**
(Définition du projet, acquisition du terrain, autorisation d'urbanisme, début et fin des travaux)

PROCHE	Coût et bilan financier validés Permis de construire ou réalisation avant fin 2026
MOYENNE	Coût et bilan financier en cours de validation Permis de construire ou réalisation à partir de début 2027
LOINTAINE	Coût et bilan financier inconnus et projet en définition Permis de construire ou réalisation après 2027
EXISTANT	Action réalisée + année de réalisation

Logos indiquant l'**éligibilité potentielle** du projet aux financements :



Logo indiquant le **portage intercommunal** d'un projet



Logo indiquant les projets **ayant obtenu** une subvention « **France Relance** »



Logo indiquant les projets **nouvellement inscrits** au CRTE




EXEMPLE

Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à Crespières

1

Dans la **table des matières**, en dessous de l'intitulé d'un projet, figurent les logos indiquant, de gauche à droite :


- Le classement du projet dans les **priorités politiques** intercommunales ;
- La **maturité technique / administrative** du projet ;
- Les **canaux de financements** auxquels le projet est **potentiellement éligible, à l'exception** des subventions « **France Relance** » dont la présence du logo  certifie l'obtention acquise par la commune.

2.4.2.	Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE).....	157
2.4.2.1.	Maisons et résidences thématiques	159
2.4.2.1.1.	Crespières	159
2.4.2.1.1.1.	Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire	159



2

Dans le **corps du texte**, en dessous de l'intitulé d'un projet, **le principe est le même que pour la table des matières**. Les logos indiquent, de gauche à droite :

- Le classement du projet dans les **priorités politiques** intercommunales ;
- La **maturité technique / administrative** du projet ;
- Les **canaux de financements** auxquels le projet est **potentiellement éligible, à l'exception** des subventions « **France Relance** » dont la présence du logo  certifie l'obtention acquise par la commune.

2.4.2.1. Maisons et résidences thématiques

2.4.2.1.1. Crespières

2.4.2.1.1.1. Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire



Présentation synthétique du projet

Objectifs :

- > Aménagement par la Commune, en entrée de village, sur un foncier d'environ 2 400 m², le long de la RD 307, d'une Maison de santé pluridisciplinaire,
- > Création de cinq logements sociaux accessibles depuis l'extérieur, à l'étage,
- > Voie créée dans le cadre du projet immobilier, et « tourne à gauche » réalisé,
- > Aires de stationnement de 18 véhicules, 7 places pour les professionnels de santé, 8 places pour les logements sociaux, équipées d'une recharge pour les véhicules électriques. Le principe de mutualisation sera recherché,
- > Enseigne matérialisée indiquant « MUSE Maison universelle de la santé et de l'équilibre »
- > Qualité paysagère du projet.

Plan de financement :

- > DSIL RELANCE 2021 accordée : 600.000€
- > DETR : 197.000€ en cours de demande.

Calendrier :

- > Juin 2021 : Permis de Construire déposé
- > Novembre 2021 : Accord au Permis de Construire
- > Février 2022 : Purge du permis de Construire
- > 2^{ème} trimestre 2022 : Démarrage des travaux
- > Début d'année 2024 : Livraison de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Indicateurs d'évaluation :

- > Installation des praticiens (généralistes et spécialistes),
- > Augmentation du taux d'emplois,
- > Clientèle communale, CCGM, et Villes alentours.



















3





























Dans **l'encadré synthétique** résumant un projet (en fond vert) figure **l'état réel** du plan de financement du projet :








- Subvention **obtenue** + **montant** ;
- Dossier **en cours de traitement** par les services de l'Etat + **montant demandé** ;
- Formulation de la demande à **venir** avec ou sans **montant** indiqué.

Table des matières



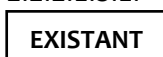





.....	1
Table des matières	6
1. Première Partie : introduction et présentation du territoire	32
1.1. Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE).....	32
1.2. Le Plan France Relance.....	34
1.3. Le Fonds Vert.....	35
1.4. Le programme Territoire d'Industrie	36
1.5. La CC Gally Mauldre et son territoire	36
1.5.1. Les principales caractéristiques du territoire	36
1.5.2. La vocation fondamentale de l'EPCI : optimiser les dépenses publiques et mutualiser des ressources	37
1.5.3. Les élus	39
1.5.4. L'organigramme des services	43
1.5.5. Les six compétences exercées.....	44
1.5.5.1. Urbanisme, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie.....	44
1.5.5.2. Développement économique et agricole	44
1.5.5.3. Protection et mise en valeur de l'environnement.....	44
1.5.5.4. Actions sociales, sanitaires, éducatives, culturelles, patrimoniales et sportives ..	45
1.5.5.5. Transports.....	45
1.5.5.6. Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	45
1.5.6. La formalisation de l'action communautaire dans des plans, schémas et outils... ..	46
1.5.6.1. ... au niveau supra-communautaire.....	46
1.5.6.1.1. Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) en vigueur en 2025 .	46
1.5.6.1.2. Le Baromètre de la Transition Ecologique des Yvelines (DDT)	47
1.5.6.2. ... au niveau communautaire	51
1.5.6.2.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	51
1.5.6.2.2. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	52
1.6. Comitologie.....	56
1.6.1. Comité de pilotage	56
1.6.2. Comité technique	57
1.6.3. Mise à jour du CRTE.....	57
2. Seconde Partie : les projets territoriaux de relance par compétences intercommunales.....	58








2.1. Compétence « urbanisme, aménagement, logement et cadre de vie »	58
2.1.1. Diagnostic et stratégie territoriale	58
2.1.1.1. Le mode de développement urbain	58
2.1.1.2. Logement et population	59
2.1.1.3. L'énergie et le logement.....	61
2.1.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE)	64
2.1.2.1. Formations.....	64
2.1.2.1.1. Communauté de communes Gally Mauldre.....	64
2.1.2.1.1.1. Formation des élus et agents au Zéro Artificialisation Nette (ZAN)	
1   	64
2.1.2.2. Revitalisation des centres-villes	66
2.1.2.2.1. Communauté de communes Gally Mauldre.....	66
2.1.2.2.1.1. Guide des bonnes pratiques urbaines et environnementales à l'attention des artisans et commerçants	
1   	66
2.1.2.2.2. Maule.....	68
2.1.2.2.2.1. Dynamisation du centre-ville : parking, pont carrossable au-dessus de la Mauldre, mobilités douces, photovoltaïque, revitalisation des commerces de proximité	
1      	68
2.1.2.2.2.2. Réaménagement de la Place du Général de Gaulle	
3  	71
2.1.2.2.3. Mareil-sur-Mauldre	74
2.1.2.2.3.1. Création d'un parking de covoiturage en entrée de village	
2  	74
2.1.2.2.4. Feucherolles.....	77
2.1.2.2.4.1. Aménagement du centre-ville	
2  	77
2.1.2.2.5. Herbeville.....	80

2.1.2.2.5.1.	Réalisation de deux logements communaux afin notamment de maintenir les effectifs scolaires					80
2.1.2.2.6.	Andelu.....					83
2.1.2.2.6.1.	Réhabilitation de deux logements communaux 83					
2.1.2.2.7.	Crespières.....					86
2.1.2.2.7.1.	Création d'un restaurant en centre-village et d'un parking public					
						86
2.1.2.2.8.	Montainville.....					89
2.1.2.2.8.1.	Réfection d'un logement social					
						89
2.1.2.3.	Espaces naturels et paysagers.....					92
2.1.2.3.1.	Feucherolles.....					92
2.1.2.3.1.1.	Aménagement de « La Sablière », cheminement du bois et belvédère					
						92
2.1.2.3.1.2.	Revalorisation du site de la « Source Lanluet » et du Lavoir de l'Abbaye.					95
						95
2.1.2.3.1.3.	Aménagement paysager rue de l'étang					
						98
2.1.2.3.2.	Saint-Nom-la-Bretèche.....					101
2.1.2.3.2.1.	Végétalisation des entrées de ville					
						101
2.1.2.3.3.	Crespières.....					104
2.1.2.3.3.1.	Parc du Château de Sautour					
						104
2.1.2.3.4.	Mareil-sur-Mauldre.....					108




























2.1.2.3.4.1.	Création d'un mur végétalisé antibruit			
	 LOINTAINE 			108
2.1.2.4.	Quartiers multimodaux			111
2.1.2.4.1.	Saint-Nom-la-Bretèche			111
2.1.2.4.1.1.	Rénovation de la zone du Vivier (Résidence Services Séniors, co-living séniors, centre médical, activité économique)			
	 PROCHE			111
2.1.2.4.2.	Feucherolles			114
2.1.2.4.2.1.	Aménagement de la Ferme Sainte-Gemme			
	 MOYENNE 			114
2.1.2.4.3.	Mareil-sur-Mauldre			117
2.1.2.4.3.1.	Le Moulin	 MOYENNE 		117
2.1.2.5.	Equipements publics			120
2.1.2.5.1.	Cresprières			120
2.1.2.5.1.1.	Création d'un nouveau centre technique municipal			
	 PROCHE 			120
2.1.2.5.2.	Montainville			123
2.1.2.5.2.1.	Centre technique municipal			
	   			123
2.1.2.5.3.	Saint-Nom-la-Bretèche			126
2.1.2.5.3.1.	Création de nouveaux locaux pour la police municipale			
	 			126
2.1.2.6.	Infrastructures et réseaux			129
2.1.2.6.1.	Feucherolles			129
2.1.2.6.1.1.	Enfouissement de réseaux rue de l'Étang			
	 PROCHE 			129
2.1.2.6.2.	Saint-Nom-la-Bretèche			132































2.1.2.6.2.1.	Schéma Directeur d'Assainissement et du zonage des eaux usées et SIG						
							132
2.1.2.6.2.2.	Application du schéma directeur d'assainissement						
							135
2.1.2.6.2.3.	Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales et du zonage EP (existant)						
							138
2.1.2.6.2.4.	Réfection de voiries : rue de Val Martin et Route de Sainte-Gemme						
							141
2.1.2.6.3.	Chavenay						144
2.1.2.6.3.1.	Réfection de voiries au Vallon, Chemin du Bois, Rue de Mézu et RD97						
							144
2.1.2.6.4.	Mareil-sur-Mauldre						147
2.1.2.6.4.1.	Aménagement routier : sécurisation de la RD 191 vers Maule et Beynes						
							147
2.1.2.6.5.	Maule						150
2.1.2.6.5.1.	VRD : Enfouissement des réseaux et réaménagement de l'impasse de Beulle						
							150
2.1.2.6.6.	Cresprières						153
2.1.2.6.6.1.	Création d'un transformateur électrique						
							153
2.2.	Compétence « développement économique et agricole »						156
2.2.1.	Diagnostic et stratégie territoriale						156
2.2.1.1.	L'agriculture						156
2.2.1.2.	Activités économiques, commerces, services de proximité et emploi						158
2.2.1.2.1.	Un domaine traité par un chargé de mission						158
2.2.1.2.2.	Les objectifs du SCoT pour						158
2.2.1.2.2.1.	... l'activité économique						158
2.2.1.2.2.2.	... le commerce et les services						159
2.2.1.2.3.	... l'emploi						160











2.2.1.2.4.	Les évolutions entre 2012 et 2019	161
2.2.1.2.4.1.	Surfaces d'activités, commerces, services et emploi	161
2.2.1.2.4.2.	Le développement de la fibre optique	166
2.2.1.2.4.3.	L'économie résidentielle	167
2.2.2.	Projets territoriaux de relance : volet développement économique territorial	168
2.2.2.1.	Développement économique	168
2.2.2.1.1.	Herbeville	168
2.2.2.1.1.1.	Château de Boulémont	
		168
2.2.2.1.2.	Davron	171
2.2.2.1.2.1.	Création sur une parcelle intercommunale d'activités économiques et agricoles	
		171
2.2.2.1.3.	Feucherolles	174
2.2.2.1.3.1.	Création d'un village d'entreprises	
	 174	
2.2.2.1.4.	Maule	177
2.2.2.1.4.1.	Aménagement de la zone de la gare : création d'un village d'entreprises, d'un parking multimodal, démolition du silo	
		177
2.2.2.1.5.	Chavenay	180
2.2.2.1.5.1.	Projet « Mort-Moulin » : Création de bâtiments d'activités économiques	
		180
2.2.2.1.6.	Crespières	183
2.2.2.1.6.1.	Immobilier d'entreprise communal	
		183
2.2.2.2.	Agriculture et alimentaire	186
2.2.2.2.1.	CC Gally-Mauldre	186
2.2.2.2.1.1.	Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pouvant intégrer une cuisine centrale	
		186
2.2.2.2.2.	Chavenay	188
2.2.2.2.2.1.	Création d'une ferme en permaculture	
		188








































2.2.2.2.3.	Saint-Nom-la-Bretèche	191
2.2.2.2.3.1.	Création d'une Chèvrerie : Fromages et glaces	
	EXISTANT 	191
2.2.2.2.3.2.	Développement de la Ferme Horticole Théart rebaptisée « Station V »	
	1 MOYENNE	194
2.2.2.3.	Emploi.....	197
2.2.2.3.1.	CC Gally-Mauldre	197
2.2.2.3.1.1.	Rencontres Economiques de Gally-Mauldre : évènement annuel	
	EXISTANT 	197
2.2.2.3.1.2.	Soutien associatif à l'emploi et au développement des entreprises	
	EXISTANT 	198
2.2.2.3.1.2.1.	Gally et Mauldre Emploi (GeM Emploi)	198
2.2.2.3.1.2.2.	Arcade Emploi	199
2.2.2.3.1.2.3.	Association Cadre Emploi (ACE)	199
2.2.2.3.1.2.4.	Initiative Seine Yvelines.....	200
2.3.	Compétence « Environnement »	200
2.3.1.	Diagnostic et stratégie territoriale	200
2.3.1.1.	La fonctionnalité écologique	200
2.3.1.2.	L'eau	201
2.3.2.	Projets territoriaux de relance : volet transition écologique	204
2.3.2.1.	Gestion des déchets	204
2.3.2.1.1.	CC Gally-Mauldre	204
2.3.2.1.1.1.	Gestion locale des biodéchets	
	1 MOYENNE  	204
2.3.2.1.1.1.1.	Extension des consignes de tri (ECT) EXISTANT 	206
2.3.2.1.1.1.2.	Composteurs individuels EXISTANT 	208
2.3.2.2.	Environnement, espaces naturels et paysagers.....	210
2.3.2.2.1.	Communauté de communes Gally-Mauldre	210









2.3.2.2.1.1.	Elaboration intercommunale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)			
	EXISTANT			210
2.3.2.2.1.2.	Bilan du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)		1	2025
				212
2.3.2.2.1.3.	Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)			
		EXISTANT		214
2.3.2.2.1.3.1.	Lutte contre les inondations et renaturation de la Mauldre			
	EXISTANT			216
2.3.2.2.1.3.2.	Renaturation du Ru de Gally			
	EXISTANT			218
2.3.2.2.1.3.3.	Corridors écologiques inscrits dans le SCoT et les PLU			
	EXISTANT			220
2.3.2.2.1.4.	Recrutement d'un « Eco-Garde » bénévole		1	PROCHE
				222
2.3.2.2.1.5.	Dispositif « Zéro Phyto »			
	EXISTANT			224
2.3.2.2.1.6.	Mise à disposition de locaux pour l'association Eco-Gardes		2	PROCHE
				226
2.3.2.2.1.7.	Atlas de la biodiversité		2	2025
				228
2.3.2.2.1.8.	Panneaux signalétiques et pédagogiques avec Eco-Garde		3	PROCHE
			2025	230
2.3.2.2.2.	Maule			232
2.3.2.2.2.1.	Aménagement et extension du Parc Bernard Fourmont		2	PROCHE
				232
2.3.2.2.3.	Saint-Nom-la-Bretèche			235
















2.3.2.2.3.1.	Une naissance = un arbre			235		
2.3.2.3.	Rénovations thermiques et/ou énergétiques			237		
2.3.2.3.1.	Feucherolles			237		
2.3.2.3.1.1.	Rénovation thermique de l'école La Trouée					
				237		
2.3.2.3.2.	Maule			240		
2.3.2.3.2.1.	Maîtrise de la demande énergétique, remplacement de chaudières (Mairie)				240	
2.3.2.3.2.2.	Remplacements de menuiseries (Bibliothèque, Musée, Ancienne Mairie)					
				243		
2.3.2.3.2.3.	Aménagement d'un parking en centre-ville avec création d'une ombrière photovoltaïque					
						246
2.3.2.3.3.	Bazemont			246		
2.3.2.3.3.1.	Rénovation thermique de l'école maternelle					
				246		
2.3.2.3.3.2.	Remplacement de la chaufferie du Groupe scolaire					
				249		
2.3.2.3.4.	Saint-Nom-la-Bretèche			252		
2.3.2.3.4.1.	Rénovation thermique du centre multi accueil « Petit Prince » et Extension / rénovation de ce centre					
				252		
2.3.2.3.4.2.	Rénovation énergétique de la Mairie					
				255		
2.3.2.3.4.3.	Rénovation énergétique de l'école Louis Pasteur					
				258		
2.3.2.3.5.	Cresprières			261		




















2.3.2.3.5.1.	Rénovation énergétique de l'école				261		
2.3.2.3.6.	Mareil-sur-Mauldre					264		
2.3.2.3.6.1.	Rénovation énergétique de l'école					264	
2.3.2.3.6.2.	Rénovation énergétique de la Mairie						267
2.3.2.3.6.3.	Rénovation énergétique de la toiture du dojo					271	
2.3.2.3.7.	Herbeville.....					274		
2.3.2.3.7.1.	Extension et rénovation énergétique : Mairie et école					274	
2.3.2.3.8.	Montainville.....					277		
2.3.2.3.8.1.	Rénovation de l'isolation thermique des bâtiments de la Mairie et de l'école					277	
2.3.2.3.9.	Andelu.....					280		
2.3.2.3.9.1.	Rénovation énergétique de la Mairie et de l'école					280	
2.3.2.3.10.	Chavenay					283		
2.3.2.3.10.1.	Rénovation énergétique du groupe scolaire, du réfectoire et construction de l'ALSH					283	
2.3.2.3.10.2.	Rénovation énergétique de la Ferme Brillon					287	
2.3.2.4.	Rénovation de l'éclairage public					290		
2.3.2.4.1.	Bazemont.....					290		


















2.3.2.4.1.1.	Rénovation du parc de luminaires de l'éclairage public			
		290		
2.3.2.4.2.	Maule	293		
2.3.2.4.2.1.	Rénovation de l'éclairage public			
		293		
2.3.2.4.3.	Feucherolles	297		
2.3.2.4.3.1.	Renouvellement de l'éclairage public (enfouissement / LED)			
		297		
2.3.2.4.4.	Saint-Nom-la-Bretèche	300		
2.3.2.4.4.1.	Rénovation de l'éclairage public : Economies d'énergies et modernisation des points lumineux			
		300		
2.3.2.4.5.	Montainville	303		
2.3.2.4.5.1.	Rénovation de l'éclairage public			
		303		
2.3.2.4.6.	Crespières	306		
2.3.2.4.6.1.	Modulation de l'intensité de l'éclairage public			306
2.3.2.5.	Véhicules	309		
2.3.2.5.1.	Saint-Nom-la-Bretèche	309		
2.3.2.5.1.1.	Achat d'un véhicule hybride communal			309
2.3.2.5.2.	Maule	311		
2.3.2.5.2.1.	Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques			311
2.3.2.5.3.	Feucherolles	314		
2.3.2.5.3.1.	Acquisition d'un véhicule hybride			314
2.4.	Compétence « action sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale et sportive »			
	317			
2.4.1.	Diagnostic et stratégie territoriale	317		
2.4.1.1.	Les services de proximité à la personne	317		
2.4.2.	Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale	319		




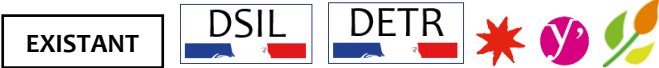







2.4.2.1.	Etudes.....				319
2.4.2.1.1.	Communauté de communes Gally-Mauldre				319
2.4.2.1.1.1.	Analyse des besoins sociaux				
	   				319
2.4.2.2.	Actions sociales et solidaires.....				321
2.4.2.2.1.	Communauté de communes Gally Mauldre.....				321
2.4.2.2.1.1.	Dispositif « Ville amie des aînés » (VADA)				
	  				321
2.4.2.2.1.2.	Accueil du bus mobile de l'Étincelle du Département des Yvelines				
	   				323
2.4.2.2.1.3.	Dispositif « Aidants connect »				
	  				325
2.4.2.2.1.4.	Ateliers numériques				
	  				327
2.4.2.2.1.5.	Logements d'urgence et temporaires (Le Lien Yvelinois)				
	   				329
2.4.2.2.1.6.	Ateliers « aidants-aidés »				
	   				331
2.4.2.2.1.7.	Sorties culturelles avec les aînés				
	  				333
2.4.2.2.1.8.	Visites culturelles virtuelles				
	  				335
2.4.2.2.1.9.	Projection de films lors de la semaine bleue				
	   				337
2.4.2.2.1.10.	Concours photo intergénérationnel				
	   				339















2.4.2.2.1.11.	Visites à domicile	EXISTANT		2025	341	
2.4.2.3.	Maisons, résidences et équipements thématiques				343	
2.4.2.3.1.	Communauté de communes Gally Mauldre				343	
2.4.2.3.1.1.	Convention avec la Maison France Services de Plaisir (78 490)					
		1	MOYENNE	2025	343	
2.4.2.3.2.	Cresprières				345	
2.4.2.3.2.1.	Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et d'une pharmacie	EXISTANT	DSIL	DETR		345
2.4.2.3.2.2.	Création d'un laboratoire d'analyses médicales					
		1	MOYENNE	2025	348	
2.4.2.3.2.3.	Création d'une Maison Intergénérationnelle					
		2	PROCHE		351	
2.4.2.3.3.	Saint-Nom-la-Bretèche				354	
2.4.2.3.3.1.	Création d'une Résidence Services Séniors dans la zone du Vivier					
		3	PROCHE		354	
2.4.2.3.3.2.	Création d'une maison médicale	EXISTANT	ARS		357	
2.4.2.3.3.3.	Rénovation et extension de l'Espace Jacques Kosciusko-Morizet					
		3	MOYENNE	DSIL	  	360
2.4.2.3.3.4.	Aménagement de la ludothèque municipale	EXISTANT	CAF		363	
2.4.2.3.3.5.	Rénovation et agrandissement de la bibliothèque municipale					
		3	LOINTAINE	2025	366	
2.4.2.3.4.	Maule				369	
2.4.2.3.4.1.	Création d'une Maison du développement durable					
		3	MOYENNE	 	369	
2.4.2.3.5.	Chavenay				372	







2.4.2.3.5.1.	Aménagement d'un cabinet médical								
	EXISTANT								372
2.4.2.3.5.2.	Travaux d'aménagement de la maison médicale								
	EXISTANT	ARS							375
2.4.2.3.5.3.	Restructuration et restauration de la salle des fêtes								
	3	LOINTAINE							378
2.4.2.3.6.	Herbeville								381
2.4.2.3.6.1.	Travaux dans la salle communale								
	3	PROCHE	NATION VERTE				2025		381
2.4.2.4.	Scolaire et périscolaire								384
2.4.2.4.1.	Communauté de Communes Gally-Mauldre								384
2.4.2.4.1.1.	Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Maule								
	1	MOYENNE							384
2.4.2.4.2.	Bazemont								387
2.4.2.4.2.1.	Construction d'un nouveau restaurant scolaire et aménagements de l'école								
	1	PROCHE	DSIL		DETR				387
2.4.2.4.3.	Maule								391
2.4.2.4.3.1.	Construction de l'accueil périscolaire Charcot (existant)								
	EXISTANT	CAF							391
2.4.2.4.3.2.	Acquisition de matériel informatique pour les écoles (passage existant)								
	EXISTANT	DETR							394
2.4.2.4.4.	Herbeville								397
2.4.2.4.4.1.	Végétalisation de la cour de l'école								
	3	MOYENNE	NATION VERTE		2025				397
2.4.2.5.	Patrimoine								400
2.4.2.5.1.	Saint-Nom-la-Bretèche								400

2.4.2.5.1.1.	Réfection structurelle de l'église et du clocher								
	LOINTAINE								400
2.4.2.5.2.	Herbeville.....								404
2.4.2.5.2.1.	Rénovation de l'Eglise Saint-Clair								
	LOINTAINE								404
2.4.2.5.3.	Davron								407
2.4.2.5.3.1.	Rénovation de l'Eglise Sainte Madeleine								
	EXISTANT								407
2.4.2.5.4.	Bazemont.....								410
2.4.2.5.4.1.	Rénovation de la grille de la Mairie								
	LOINTAINE								410
2.4.2.5.5.	Mareil-sur-Mauldre								413
2.4.2.5.5.1.	Rénovation énergétique de l'église								
	PROCHE								413
2.4.2.5.6.	Feucherolles.....								416
2.4.2.5.6.1.	Rénovation de la Chapelle								
	MOYENNE								416
2.4.2.5.6.2.	Traitement de l'humidité dans l'église								
	MOYENNE								419
2.4.2.6.	Equipements sportifs.....								422
2.4.2.6.1.	CC Gally-Mauldre.....								422
2.4.2.6.1.1.	Mutualisation d'équipements sportifs pour l'équipe de football intercommunale								
	LOINTAINE								422
2.4.2.6.2.	Saint-Nom-la-Bretèche								424
2.4.2.6.2.1.	Aménagement d'équipements sportifs et ludiques extérieurs								
	EXISTANT								424

2.4.2.6.2.2.	Création d'un terrain de football en gazon synthétique					
			LOINTAINE			427
2.4.2.6.3.	Mareil-sur-Mauldre					430
2.4.2.6.3.1.	Création de terrains de paddle 430					
2.4.2.6.4.	Maule					433
2.4.2.6.4.1.	Rénovation énergétique du Gymnase Charpentier					
			LOINTAINE			433
2.4.2.6.5.	Feucherolles					436
2.4.2.6.5.1.	Rénovation / démolition et reconstruction des vestiaires de football					
						436
2.4.2.6.6.	Montainville					439
2.4.2.6.6.1.	Création d'une aire de jeux					439
2.4.2.7.	Petite enfance					442
2.4.2.7.1.	Cresprières					442
2.4.2.7.1.1.	Aménagement d'une deuxième micro-crèche					
			MOYENNE			442
2.4.2.7.2.	Chavenay					445
2.4.2.7.2.1.	Aménagement intérieur et équipement de la crèche (passage existant)					
						445
2.5.	Compétence « Transports »					448
2.5.1.	Diagnostic et stratégie territoriale					448
2.5.1.1.	Energie et transports					448
2.5.2.	Projets territoriaux de relance : volet transition écologique (CRTE)					450
2.5.2.1.	Aménagements pour fluidifier et sécuriser les flux					450
2.5.2.1.1.	Montainville					450
2.5.2.1.1.1.	Aménagements routiers et piétonniers à l'échelle du village					
			MOYENNE			450

2.5.2.2.	Aménagements pour les mobilités douces	453	
2.5.2.2.1.	CC Gally-Mauldre	453	
2.5.2.2.1.1.	Elaboration intercommunale du Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD)		
		453	
2.5.2.2.1.2.	Liaison douce « dorsale » entre Feucherolles et Maule		
		456	
2.5.2.2.1.3.	Liaison douce entre Maule et Mareil-sur-Mauldre (Chemin de Richemont)		
		459	
2.5.2.2.1.4.	Liaison piétonne/cyclable existante : Chavenay/Feucherolles		
		462	
2.5.2.2.1.5.	Liaison piétonne/cyclable existante : Saint-Nom-la-Bretèche/Feucherolles		
		466	
2.5.2.2.1.6.	Soutien et développement du transport à la demande (TAD)		
		470	
2.5.2.2.1.7.	Favoriser le covoiturage avec BlaBlaCar Daily		472
2.5.2.2.2.	Feucherolles.....	474	
2.5.2.2.2.1.	Aménagement de voirie en traversée de village, cheminements piétonniers et cyclables		474
2.5.2.2.2.2.	Aménagement piétonnier entre l'école La Trouée et le Village de Grasse		477
2.5.2.2.3.	Saint-Nom-la-Bretèche	480	
2.5.2.2.3.1.	Marquage et balisage des pistes cyclables communales		480
2.5.2.2.4.	Chavenay	483	
2.5.2.2.4.1.	Réalisation du plan vélo : signalétique et marquage au sol		483

2.5.2.2.4.2.	Installation de mobilier urbain et sécurisation routière					
	EXISTANT					486
2.5.2.2.5.	Mareil-sur-Mauldre					489
2.5.2.2.5.1.	Plan vélo		LOINTAINE			489
2.5.2.2.6.	Cresprières					492
2.5.2.2.6.1.	Création d'aménagements pour les transports publics et mobilités douces		LOINTAINE			492
2.6.	Compétence « Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) »					495
2.6.1.	Diagnostic et stratégie territoriale					495
2.6.1.1.	Le développement de la fibre					495
2.6.2.	Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale					495
2.6.2.1.	Urbanisme					495
2.6.2.1.1.	CC Gally-Mauldre					495
2.6.2.1.1.1.	Dématérialisation intercommunale de l'Application du Droit des Sols (ADS)			PROCHE		495
2.6.2.2.	Sécurité					498
2.6.2.2.1.	Saint-Nom-la-Bretèche					498
2.6.2.2.1.1.	Mise en place de visiophones afin de sécuriser les accès d'entrée des écoles « Louis Pasteur » et « Jean de la Fontaine »		MOYENNE			498
2.6.2.2.1.2.	Renouvellement du système de vidéoprotection		PROCHE			501
2.6.2.2.2.	Chavenay					504
2.6.2.2.2.1.	Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection de la voie publique			EXISTANT		
						504
2.6.2.2.3.	Maule					507
2.6.2.2.3.1.	Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection	EXISTANT				507

2.6.2.2.3.2.	Deuxième extension du dispositif de vidéoprotection 510		MOYENNE		
2.6.2.2.4.	Feucherolles.....			513	
2.6.2.2.4.1.	Renouvellement de la vidéoprotection et installation de la fibre optique entre le Centre Technique Municipal et la Mairie		PROCHE	   .	513
2.6.2.3.	Réseau téléphonique.....			516	
2.6.2.3.1.	Saint-Nom-la-Bretèche			516	
2.6.2.3.1.1.	Installation d'antennes relais		LOINTAINE	516
3.	Conclusion			519	

Mot de Frédéric ROSE

Au sortir de la crise sanitaire qui a profondément affectée nos territoires, la relance est la priorité de l'État dans le département des Yvelines. Le plan France Relance, de plus de 100 milliards d'euros, est un effort sans précédent pour relever notre économie. C'est également une occasion unique d'accélérer la transition écologique et de renforcer la cohésion territoriale.

Parce que la relance ne peut se faire qu'avec les collectivités territoriales, le Gouvernement a souhaité leur proposer un nouveau type de contrat intégrateur : le contrat de relance et de transition écologique.

Elaboré par la Communauté de communes Gally-Mauldre, en partenariat avec les services de l'État, ce contrat traduit la volonté des élus du territoire de s'engager dans un projet commun et ambitieux en termes de transition écologique et de solidarité.

Signé pour six ans, ce contrat sur-mesure tient compte des spécificités du territoire de la Communauté de communes Gally-Mauldre, dans une démarche de différenciation qui guide l'action territoriale de l'Etat. Il est le fruit d'une réflexion commune des élus et des acteurs locaux quant à l'ambition qu'ils souhaitent porter, les priorités qu'ils se fixent, les projets qu'ils comptent mener.

L'État apportera son soutien à la mise en œuvre de ce contrat, véritable déclinaison territoriale du Plan de relance. Chaque projet fera l'objet d'un appui particulier pour veiller à sa bonne réalisation.

Dans les années à venir, les dispositifs gouvernementaux à destination des territoires s'inséreront au sein de ce contrat de relance et de transition écologique pour bénéficier de la dynamique et des partenariats engagés. Ce contrat a donc vocation à évoluer au fil du temps, mais restera la colonne vertébrale du partenariat entre l'État et la Communauté de communes Gally-Mauldre.

Vous pouvez compter sur l'engagement plein et entier des services de l'État à vos côtés pour la pleine réussite de cette belle ambition.



Pour le préfet et par délégation
La sous-préfète de Saint-Germain-en-Laye


Justina CESARI-GIORDANI

Mot de Patrick LOISEL

Notre Intercommunalité a été sollicitée par l'Etat dans le cadre du nouveau dispositif de Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), qui vise à afficher une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale.

Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) sont développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une vision cohérente de nos politiques publiques, en matière de développement durable, d'éducation, de santé, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale.

Ce CRTE s'inscrit dans la démarche globale qui porte la volonté d'irriguer toutes les politiques publiques. Les objectifs poursuivis par ce nouveau dispositif permettent de proposer des investissements concrets et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique, préservant notre environnement si singulier. Cela se traduira par un développement plus durable, moins consommateur d'énergies fossiles et facteur de création d'emplois, dans le respect de notre identité et la valorisation de notre patrimoine paysager et rural.

Ainsi, deux axes ressortent clairement de notre CRTE :

- La résilience du territoire pour faire face au changement climatique : Rénovation énergétique de nos bâtiments publics, production d'énergie renouvelable, économies d'énergie, préservation de la ressource en eau, préservation et valorisation de notre environnement, et de nos espaces naturels et paysagers ;
- La préservation de notre « bien vivre » en Gally Mauldre et de notre cadre de vie, la maîtrise de notre ruralité en matière de logements et d'activité, le développement de l'emploi sur notre territoire, le raffermissement de nos liens sociaux, et la promotion des mobilités douces.

Je souhaite tout particulièrement remercier les services de l'Etat qui nous ont guidés dans l'élaboration de ce CRTE. Celui-ci donne de la cohérence à notre politique intercommunale. Je forme le vœu que nous continuions à travailler dans le même esprit de partenariat et de compréhension mutuelle, qualités exemplaires si nécessaires au succès de la coopération entre l'Etat et la collectivité de proximité qu'est Gally Mauldre.

17.02.2026.
Patrick LOISEL
Président de la C. Gally Mauldre
Maire de Feucherolles

30

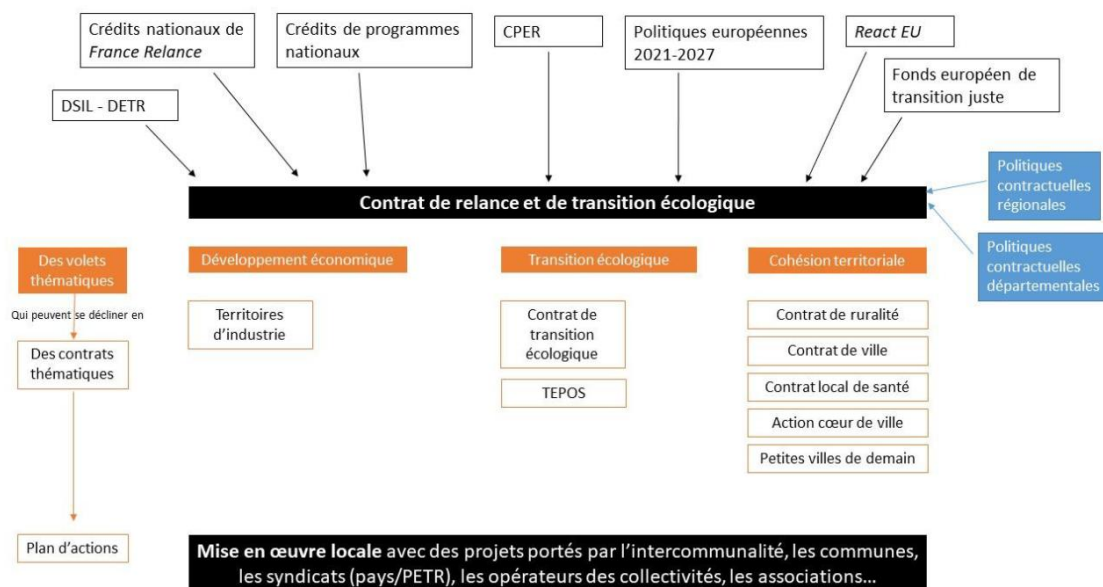
1. Première Partie : introduction et présentation du territoire

1.1. Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un **nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique**. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il **regroupe et intègre** les dispositifs d'accompagnement de l'État existants à destination des collectivités territoriales, lesquels ont été renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années.

Le CRTE est la traduction de l'ambition d'un **projet de territoire** : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance. Dans la durée du mandat municipal 2020/2026, le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une **approche transversale et cohérente**, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique.

Le schéma ci-dessous illustre la logique du « **contrat intégrateur** », à la fois **réceptacle des différents financements** (européens, nationaux, régionaux, départementaux) et **coordonnateur des déclinaisons thématiques** :



Source : Association des Intercommunalités de France

Le CRTE **intègre donc les crédits nationaux du Plan France Relance**, il ne doit **pas être confondu** avec ce dernier.

Comme en 2021 et 2024, le contenu du CRTE 2025 est alimenté et validé par les Communes.

Les projets communaux étant en perpétuelle évolution, les informations ici présentées sont considérées comme « à jour » jusqu'au 3^e trimestre 2025.

La mise à jour 2025 du CRTE concerne l'intégralité des projets, « anciens » et « nouveaux »

Les projets inscrits dans le présent CRTE sont validés par les services de l'Etat sous réserve de l'instruction juridique des dossiers et de leur plan de financement

1.2. Le Plan France Relance

Les CRTE ont été créés parallèlement au **Plan France Relance (2020-2022)**. Afin de redresser rapidement et durablement l'économie française, ce plan exceptionnel de 100 milliards d'euros fut déployé entre 2020 et 2022 par le Gouvernement autour de 3 volets principaux : **l'écologie**, la **compétitivité** et la **cohésion**. Ce plan de relance, qui a constitué la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, proposait des mesures concrètes et à destination de tous et en particulier des collectivités. Ce plan achevé, les CRTE en perpétuent l'esprit : consolider la relance française après la crise sanitaire et face aux difficultés économiques.



1.3. Le Fonds Vert

Annoncé le 27 août 2022 et effectif depuis début janvier 2023, le fond vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de **2 milliards d'euros** de crédits déconcentrés aux préfets, il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Ces actions ont en commun d'associer les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets avec des bénéfices multiples : au-delà de leurs impacts environnementaux, elles ont aussi des effets positifs sur la sécurité, la santé, le bien être. Elles augmentent la résilience des territoires et la qualité de vie de leurs habitants.



1.4. Le programme Territoire d'Industrie

Depuis 2018 et jusqu'en 2027, Gally Mauldre est intégrée à l'espace « Vallée de Seine » et labellisée « Territoire d'Industrie » par l'Etat. Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à ce secteur : développement des compétences, formation, mobilité des salariés, écosystèmes d'innovation, attractivité des territoires et des métiers, accélération de la transition écologique, disponibilité du foncier ou encore revitalisation des friches. Avec cette labellisation, Gally Mauldre a la possibilité de soutenir son tissu de petites et moyennes industries (PMI) ou entreprises (PME), actuel et futur.



1.5. La CC Gally Mauldre et son territoire

1.5.1. Les principales caractéristiques du territoire

La Communauté de communes Gally-Mauldre a été **fondée le 1er janvier 2013**. Le territoire regroupe **11 communes** (Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, Saint-Nom-la-Bretèche) et s'étend sur environ 9 500 hectares.



Le territoire intercommunal est traversé par les plaines du **ru de Gally**, de la **Vallée de la Mauldre** et se compose essentiellement de surfaces agricoles et forestières. Le nombre d'habitants est

de 23125 (chiffre INSEE labellisé 2021 au 1^{er} janvier 2024). Le territoire de Gally-Mauldre se confond en grande partie avec celui de **l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA)**, avec laquelle il partage une vision et un engagement.



Plaine de Versailles

Les agriculteurs dans la Plaine de Versailles (APPVPA)

La plaine de Versailles est caractérisée par de grandes parcelles de céréales et grandes cultures (colza, blé, maïs). Néanmoins, la plaine compte aussi des maraîchers (producteurs de légumes), des arboriculteurs (fruits), des horticulteurs (fleurs) et pépiniéristes (arbres et plantes). Les pensions de chevaux et centres équestres sont bien implantés aussi et représentent la majorité de l'élevage actuel.

1.5.2. La vocation fondamentale de l'EPCI : optimiser les dépenses publiques et mutualiser des ressources

- **Gérer** efficacement et à proximité de la population **l'instruction du droit des sols**, la préservation de l'environnement, du patrimoine paysager et de l'agriculture.

La **mutualisation de l'instruction du droit des sols** permet de traiter en équipe les dossiers des 11 communes membres, sous des délais plus rapides, et grâce à la proximité des lieux, d'échanger facilement avec les instructeurs dédiés aux dossiers.

En effet, les objectifs des communes et de la CCGM sont de produire **un service de proximité de qualité** et de favoriser le développement qualitatif du territoire. Avec la participation des administrés et des professionnels de l'urbanisme, la Communauté de Communes et les communes adhérentes mènent une action conjointe veillant à permettre l'innovation et la création architecturale et à favoriser la préservation des éléments historiques, paysagers et naturels constituant notre patrimoine et notre cadre de vie.

Ainsi, la création d'un service commun dédié à l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) permet d'**assurer des économies d'échelle et de mutualiser les moyens**, de faciliter l'organisation et la répartition géographique des instructeurs. Il permet d'améliorer l'observation de l'évolution urbaine et rurale du territoire communautaire et de pouvoir développer une culture commune en matière de sécurisation des actes juridiques, de qualité architecturale et d'insertion dans le milieu environnant des projets d'urbanisme. Cette nouvelle organisation apporte donc un meilleur service de qualité et de proximité, sans surcoût pour le contribuable puisqu'aucun impôt supplémentaire n'a été créé ni augmenté pour la mettre en place.

- **Favoriser le développement économique** de notre territoire et l'accueil des entreprises en harmonie avec notre cadre de vie ;

- **Etudier et développer** un meilleur **réseau de transports** sur le périmètre intercommunal afin de favoriser le déplacement des jeunes, des salariés et des personnes isolées ;
- **Développer** un **réseau de THD** afin de favoriser le développement économique et le télétravail en collaboration avec le Conseil départemental pour une implantation rapide de la fibre optique ;
- **Offrir** un **service plus performant** notamment pour les plus petites communes ;
- **Négocier des contrats** de services avec les sociétés prestataires à une échelle plus importante (déchets ménagers, portage et aide à domicile, contrats de transports publics) ;
- **Rationaliser** le développement et l'utilisation des équipements culturels, sportifs et de loisirs.

1.5.3. Les élus

Le Bureau communautaire au troisième trimestre 2025 est composé des élus ci-dessous :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



Patrick Loisel
Président
Maire de Feucherolles



Gilles Studnia
1er Vice-Président
En charge du développement de la stratégie de communication intercommunale, des Nouvelles Techniques d'Information et de Communication (NTIC) et du suivi de la stratégie d'aménagement de la Gare de Saint-Nom-la-Bretèche et de ses abords
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche



Adriano Ballarin
2ème Vice-Président
En charge du développement économique et de l'aménagement
Maire de Crespières



Myriam Brenac
3ème Vice-Présidente
En charge du transport, des déplacements et des circulations douces
Maire de Chavenay



Jean-Bernard Hetzel
4ème Vice-Président
En charge de l'environnement, du développement durable, de la politique GEMAPI et de l'instruction du droit des sols
Maire de Bazemont



Nathalie Cahuzac

5ème Vice-Présidente

En charge des équipements culturels et sportifs, des ALSH, des actions en faveur du sport, de la jeunesse et des séniors

Maire de Mareil-sur-Mauldre



Olivier Leprêtre

6ème Vice-Président

En charge des finances

Maire de Maule



Olivier Ravenel

Conseiller communautaire et membre du Bureau

En charge de l'animation territoriale et événementielle

Maire de Andelu



Damien Guibout

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Davron



Vincent Gay

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Herbeville



Éric Martin

Conseiller communautaire et membre du Bureau

Maire de Montainville

Le Conseil communautaire, au **troisième trimestre 2025**, est composé des élus ci-dessous :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Sidonie Karm
Maule



Hervé Camard
Maule



Sylvie Bigay
Maule



Jean-Christophe Segulier
Maule



Caroline Quinet
Maule



Hajer Rivière
Maule



William Falchetto
Maule



Samuel Collin
Maule



Karine Dubois
Saint-Nom-la-Bretèche



Gérard Parfait
Saint-Nom-la-Bretèche



Dominique Gerbert
Saint-Nom-la-Bretèche



Christine Caillat
Saint-Nom-la-Bretèche



Axel Faivre
Saint-Nom-la-Bretèche



Christelle Bardeille
Saint-Nom-la-Bretèche



Jean-Philippe Antoine
Saint-Nom-la-Bretèche



Katrin Varillon
Feucherolles



Michel Delamaire
Président de la commission affaires
générales et financières et gestion de
l'activité du cinéma Les 2 Scènes et
rapporteur des budgets
Feucherolles



Yves Dekeyrel
Feucherolles



Stéphane Gompertz
Chavenay



Jérôme Cotigny
Chavenay



Agnès Tabary
Crespières

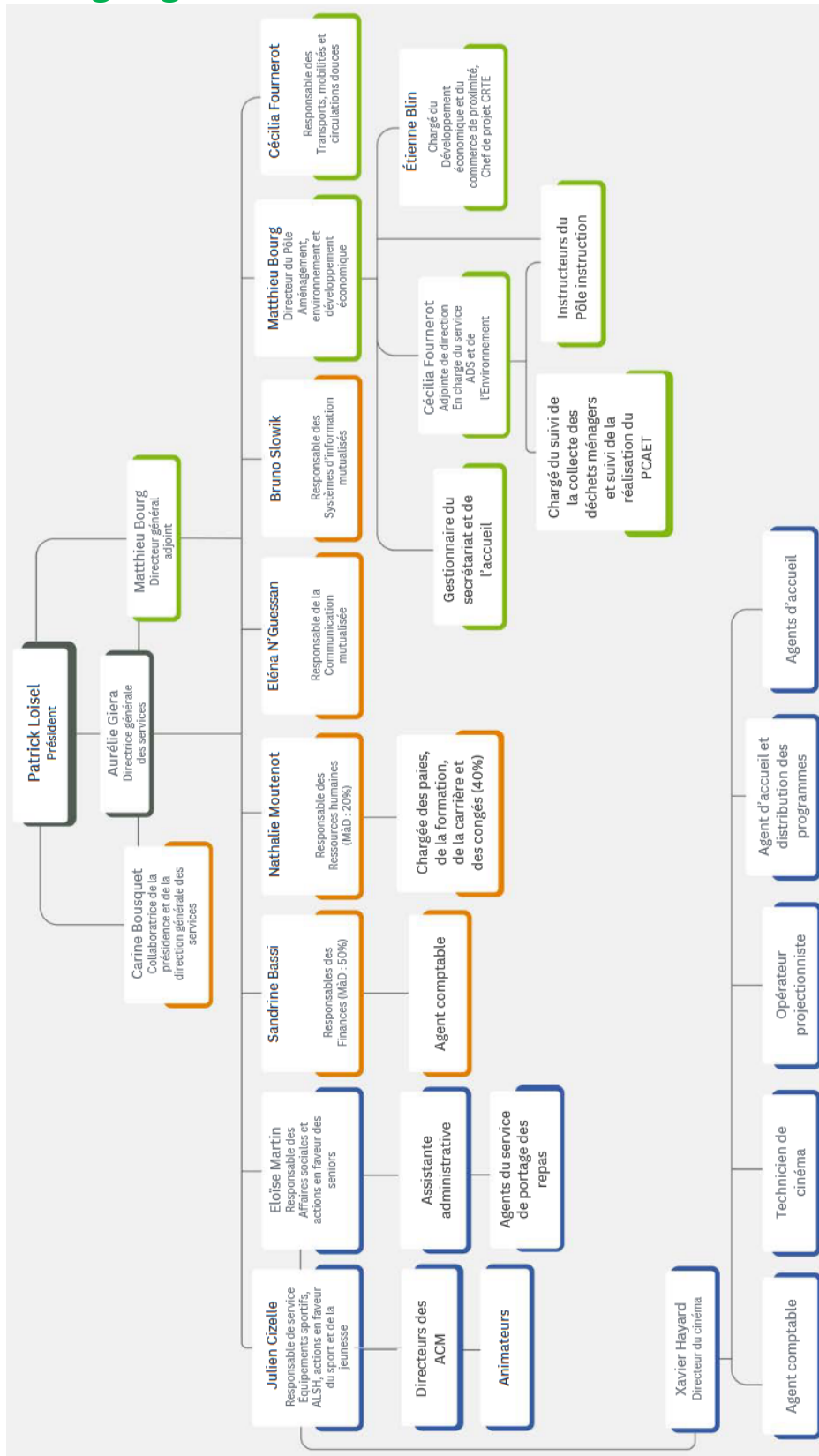


Christophe Debusne
Mareil-sur-Mauldre



Martine Delorenzi
Bazemont

1.5.4. L'organigramme des services



1.5.5. Les six compétences exercées

L'action de la CC Gally-Mauldre s'appuie sur la **délégation de nombreuses compétences** à l'échelon intercommunal, une **optimisation des dépenses publiques** et une **mutualisation des ressources**. Elle s'exprime à travers des **documents de planification**, notamment le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**.

1.5.5.1. Urbanisme, aménagement de l'espace, logement et cadre de vie

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Instruction communautaire des **autorisations d'urbanisme** ;
- Mise en place d'un **système d'information géographique intercommunal** ;
- Elaboration et suivi du **programme local de l'habitat intercommunal (PLHi)** ;
- Actions et aides aux communes en faveur du **logement social** ;
- Culture, sports et loisirs :
 - o Etude, construction, aménagement et gestion **d'équipements** culturels, sportifs et de loisirs ;
 - o Politique de **communication** dans le domaine culturel, sportif et de loisirs d'intérêt communautaire.



Projet de logement - Crespières

1.5.5.2. Développement économique et agricole

- Création, aménagement et gestion des **zones d'activités économiques** existantes ou à créer ;
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières **d'accueil des entreprises** ;
- Action en faveur du maintien des **commerces de proximité** ;
- Actions de développement **touristique** ;
- Préservation et développement des **activités agricoles**.



La Briqueterie - Feucherolles

1.5.5.3. Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte, traitement et valorisation des **déchets** des ménages et déchets assimilés ;
- Etude et réalisation d'un **schéma d'assainissement** et d'un **schéma directeur de l'eau potable** ;
- Gestion et entretien des **berges** et des **bassins versants**.



Ru de Gally

1.5.5.4. **Actions sociales, sanitaires, éducatives, culturelles, patrimoniales et sportives**

- Etudes, aménagement et gestion de projets de structures destinées à la **petite enfance** ;
- Création, aménagement et gestion des **centres de loisirs** sans hébergement (CLSH) ;
- Actions d'intérêt communautaire en faveur des **jeunes** ;
- Organisation et gestion de services de **maintien à domicile** des personnes âgées ;
- Etude, création, gestion et entretien de **Maison d'Accueil Rurale** pour les personnes âgées.



Portage des repas - CCGM

1.5.5.5. **Transports**

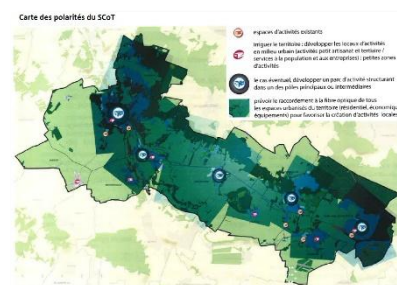
- Organisation des services de **transports collectifs** sur le territoire ;
- Création, aménagement et entretien d'aires de **covoiturage** ;
- Gestion du **transport scolaire** maternel, primaire et secondaire ;
- Elaboration et suivi d'un **schéma directeur des circulation douces**.



Transport à la demande (TAD) - CCGM

1.5.5.6. **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)**

- Développement et fourniture du **Très Haut Débit (THD)** sur le territoire intercommunal ;
- Mise en place d'une gestion dématérialisée de la réception puis de l'instruction des autorisations d'urbanisme.



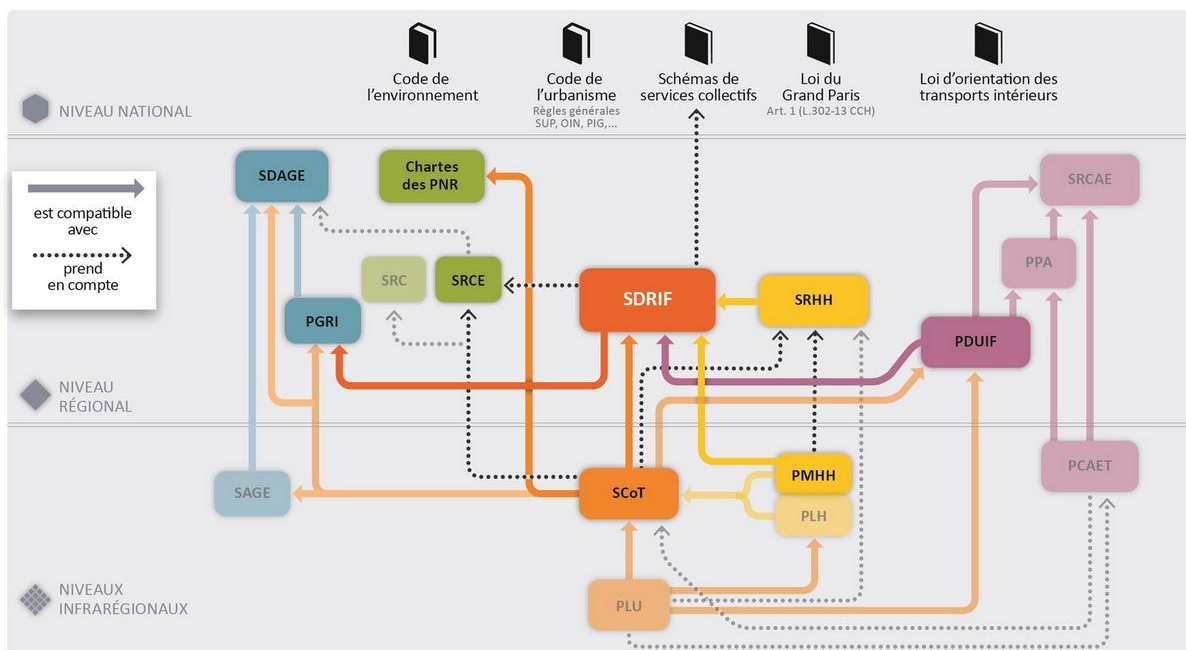
Déploiement de la fibre très haut débit (THD) - CCGM

1.5.6. La formalisation de l'action communautaire dans des plans, schémas et outils...

1.5.6.1. ... au niveau supra-communautaire

1.5.6.1.1. Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) en vigueur en 2025

Le Schéma directeur de la Région Ile-de-France détermine l'aménagement du territoire d'ici à 2040 pour les 12 millions de Franciliens. Après une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, il a été adopté par la Région le 11 septembre 2024 et approuvé par décret en Conseil d'Etat le 10 juin 2025.



PCAET : Plan climat-air-énergie territorial / PDUIF : Plan de déplacements urbains d'Île-de-France / PGRI : Programme de gestion du risque d'inondation / PMHH : Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement / PLH : Programme local de l'habitat / PLU : Plan local d'urbanisme / PNR : Parc naturel régional / PPA : Plan de protection de l'Atmosphère / SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux / SCoT : Schéma de cohérence territoriale / SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux / SDRIF : Schéma directeur de la Région Île-de-France / SRC : Schéma régional des carrières / SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie / SRCE : Schéma régional de cohérence écologique / SRHH : Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement

© Région Île-de-France 2016
Source : IAU ÎdF, octobre 2016 - Conception Wedodata, IAU ÎdF

Le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) est le document de référence pour la planification stratégique afin d'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et de favoriser le rayonnement international de la région.

L'objectif est de garantir un cadre de vie de qualité aux Franciliens à l'horizon 2040.

Concrètement, le SDRIF-E a pour objectif :

- D'encadrer la croissance urbaine, l'utilisation de l'espace et la préservation des zones rurales et naturelles,
- De déterminer la localisation des grandes infrastructures de transports et des grands équipements,
- De favoriser le rayonnement international de la région.

Les objectifs et les règles générales du SDRIF s'imposent aux documents locaux d'urbanisme (Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT), Plans Locaux d'Urbanisme Communaux (PLU) et Intercommunaux (PLUI), Plans de Déplacements Urbains (PDU), plans climat-air-énergie territoriaux et chartes de parc naturels régionaux (PCAET), etc.).

1.5.6.1.2. Le Baromètre de la Transition Ecologique des Yvelines (DDT)

Le Baromètre, animé par la Direction Départementale des Territoires (DDT) des Yvelines se propose de suivre la grille de lecture des Objectifs du développement durable (ODD). Le 25 septembre 2015, 193 pays ont adopté à l'ONU le programme de développement durable à l'horizon 2030, qui définit les 17 ODD qu'il faut atteindre d'ici 2030 pour supprimer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous.



Les indicateurs ne sont pas exhaustifs et plusieurs thématiques ne sont pas couvertes. Il est également nécessaire, de préciser que les modes de recueil de données peuvent engendrer des erreurs et que de nombreux facteurs influencent les indicateurs. Les résultats présentés sont donc simplement une invitation à une réflexion territoriale pouvant venir compléter ou alimenter les démarches en cours. Ils ne peuvent en aucun cas servir à évaluer l'action de la CC Gally-Mauldre.

- Emissions de gaz à effet de serre (GES) et consommations énergétiques :

- 4,4 teqCO₂ émis par habitant et par an ; Moyenne Yvelines : 4,1 teqCO₂.

- Education à l'environnement :

- **3 écoles élémentaires** ou primaires de Gally-Mauldre engagées dans le programme Eco-Ecole ou labellisées E3D sur l'année scolaire 2020-2021, soit 17% des écoles. Moyenne Yvelines : 10%. Meilleur taux dans les Yvelines : 17%.



- Consommation d'énergie :

- **10,6 MWh**, c'est la consommation énergétique du secteur résidentiel par habitant en 2018. Elle a augmenté de 0,2% depuis 2010. Moyenne Yvelines : 7,3 MWh/hab. (-2,5%). Meilleur taux dans les Yvelines : 6,2 MWh et -5,3%.

- Production d'énergie :

- **Fossiles** : 12% de logements chauffés au fioul en 2017, soit 992 logements. Entre 2012 et 2017, 119 ménages ont abandonné ce mode de chauffage (-11%). Moyenne Yvelines : 7,5% (-18% entre 2012 et 2017). Meilleur taux dans les Yvelines : 2,7% et -28% entre 2012 et 2017.
- **Renouvelables** : Il n'y a pas de réseau de chaleur, d'unité de méthanisation ou d'éolienne à Gally-Mauldre (6 éoliennes dans les Yvelines). En outre, 0,21% de la consommation d'électricité est couverte par la production photovoltaïque (226 MWh) en 2019 (environ 249 kW de puissance). Moyenne Yvelines : 0,3%. Meilleurs taux dans les Yvelines : 0,7%.



- La mobilité :

- **Usage de la voiture** :
 - **1,76** voitures par ménage en 2020. Moyenne Yvelines : 1,38
 - **76 %** des trajets domicile-travail ont été réalisés avec la voiture particulière en 2017. C'est **1,8 points** de plus qu'en 2007. Moyenne Yvelines : 56 %, -0,9 points.
- **Mobilité électrique**
 - **1,2 %** de véhicules électriques en 2020. Moyenne Yvelines : 0,64 %. Meilleur taux dans les Yvelines : 1,2 %
 - **34,4 %** de véhicules Crit'air E et 1. Moyenne Yvelines : 30,0 %. Meilleur taux dans les Yvelines: 34,4 %.
- **Points de charge**
 - 12 points de charge en janvier 2021, c'est **1 point de charge pour 14 voitures électriques**. Moyenne Yvelines : 1 pdc pour 7,9 VE. Meilleur taux dans les Yvelines : 1 pdc pour 3,1 VE.
 - **1 point de charge pour 1 235 voitures**. Moyenne Yvelines : 1 pdc pour 1239 voitures. Meilleur taux dans les Yvelines : 1 pdc pour 500 voitures



- **Mobilités douces**

- **Pas de donnée sur les stationnements vélo pour Gally Mauldre dans la base de données d'IDF Mobilités.** Moyenne Yvelines : 7,4 stationnements vélo pour 1000 habitants en mars 2021 (Paris : 37). Meilleur taux dans les Yvelines : 12,8.
- **8,7 %**, c'est la proportion de pistes cyclables et de voies vertes par rapport au linéaire de routes. Moyenne Yvelines : 8,9 % meilleur taux dans les Yvelines : 19 %.
- **Piste d'action :** l'identification des discontinuités cyclables et l'amélioration



- **Qualité de l'air :**

- **NOx :** le transport routier représente 71 % des émissions en 2018. Arrivent ensuite le résidentiel avec 11 % et l'agriculture 10 %.
- **PM10 et PM2,5 :** les trois principaux contributeurs sont le résidentiel (34 % des PM10 et 57 % des PM2,5), le transport routier (respectivement 17 % et 20 %) et l'agriculture (37 % et 14 %).
- **COVNM :** les émissions naturelles représentent 51 % des COVNM émis sur le territoire. Elles sont suivies par le résidentiel avec 27 %, le transport routier 9 % et l'industrie 8 %. Hors émissions naturelles, la baisse est de 53 % entre 2005 et 2018.



- **Gestion des déchets et économie circulaire :**

- **355 kg/habitant/an** d'ordures ménagères et assimilés (OMA) produites en 2018. Meilleur taux dans les Yvelines : 294 kg/habitant/an.
- **73 %** des OMA n'étaient pas triés en 2018 et entraient dans la catégorie des ordures ménagères résiduelles (OMR). Meilleur taux dans les Yvelines : 73 %.



- **Usage des sols :**

- **-3,7 %**, c'est le pourcentage de surfaces des espaces semi naturels, agricoles et forestiers perdus entre 1987 et 2017, soit un rythme annuel de **-0,12 %** par an (par rapport à 1987). Moyenne Yvelines : **-4,4 %**/ Meilleur taux dans les Yvelines : **-1,8 %**
- **-3,8 %**, c'est le pourcentage de surfaces agricoles perdues entre 1987 et 2017, cela représente un rythme annuel de **-0,13 %** par an (par rapport à 1987). Moyenne Yvelines : **-7,9 %**. Meilleur taux dans les Yvelines : **-3,8 %**
- **25,7** habitants par hectare d'habitat, c'est **5,1 habitants de moins** par hectare par rapport à 1990. Évolution moyenne dans les Yvelines : **-5,9** habitants/ha. Meilleur taux dans les Yvelines : **+0,67** habitants/ha.
- **+11,5 %**, c'est l'accroissement des surfaces dédiées aux activités entre 2008 et 2017. Dans le même temps, le nombre d'emplois a reculé de **3,2 %** (entre 2007 et 2017). Moyenne Yvelines : surfaces d'activités **+7 %** / emplois **-3 %**. Meilleure combinaison dans les Yvelines EPCI rural : surfaces d'activités **+2 %** / emplois **+1,22 %**



- **Agriculture :**

- **9 %**, c'est la proportion d'exploitations engagées dans une démarche bio (en conversion ou labellisé AB), soit **5** exploitations en 2019 contre **2** en 2015. Moyenne Yvelines : **10 %**. Meilleur taux dans les Yvelines : **27 %** (pourcentage par rapport au nombre d'exploitations en 2010).



1.5.6.2.... au niveau communautaire

1.5.6.2.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire de projet ou bassin de vie (périmètre intercommunal ou au-delà), détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Document de **planification stratégique**, le SCoT constitue à la fois un outil de retranscription du **projet de territoire** et un document pivot de la planification territoriale, à l'intermédiaire entre le **Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF)**, et les **documents d'urbanisme communaux et intercommunaux** (cartes communales, plans locaux d'urbanisme et documents en tenant lieu).

Le SCoT de la Communauté de Communes Gally Mauldre a été approuvé le **4 février 2015**. Sa mise en œuvre a fait l'objet d'un **bilan** présenté en conseil communautaire, 6 ans après son approbation, le **3 février 2021**. Sur la base de cette analyse, le conseil communautaire a décidé du **maintien du SCoT**.

Ses objectifs s'étendent à l'horizon 2034 dans **les six domaines de compétences** de l'intercommunalité :

- Urbanisme, aménagement, logement et cadre de vie ;
- Développement économique et agricole ;
- Environnement ;
- Action sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale et sportive ;
- Transports ;
- Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.



Ce document de planification permet au territoire de disposer d'un projet territorial clair à travers lequel s'articule diversité, développement maîtrisé et maintien du cadre de vie.

En 2025 sera engagée l'évolution du SCOT de Gally Mauldre pour mise en conformité avec le nouveau SDRIF-E.

1.5.6.2.2. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Dans un contexte de **crise énergétique inédite**, nous devons limiter notre impact sur l'environnement en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre et en rendant le territoire plus résilient.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un **outil** pour faire face aux défis du changement climatique.

La Communauté de Communes Gally Mauldre s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le **7 avril 2021**. Ce projet est une opportunité de faire de la Transition Énergétique un levier de développement territorial et d'accroître l'autonomie, la résilience et l'attractivité du territoire. Le territoire de Gally Mauldre vise une ambition forte en matière d'action climatique, pour une préservation de son territoire.

Conformément aux dispositions du décret du 28 juin 2016, le PCAET comprend :

- Un diagnostic ;
- Une évaluation environnementale du PCAET et de l'état initial de l'environnement ;
- Une stratégie territoriale ;
- Un programme d'actions ;
- Le plan air renforcé du territoire ;
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.



Méthodologie d'élaboration du PCAET



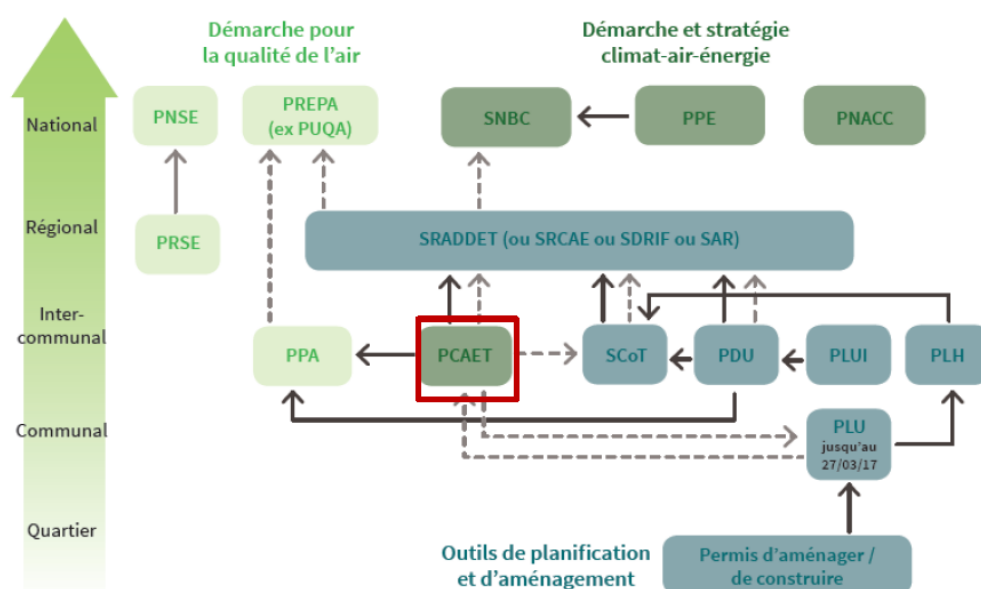
La planification territoriale de la stratégie de développement durable du territoire s'établit en 3 phases : **diagnostic, stratégie et plan d'action**.

Tout au long de cette planification a eu lieu une **concertation** afin de coconstruire le PCAET avec tous les acteurs du territoire. L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet de vérifier que les actions de plan climat n'ont pas d'incidences négatives sur l'environnement, en appliquant une stratégie « éviter, réduire, compenser » le cas échéant.

Le Plan Climat Air Energie du territoire de Gally Mauldre s'est construit autour de différents temps forts, qui permettent d'en faire un programme adapté aux spécificités locales et coconstruit par les acteurs du territoire :

- 14 avril 2021 : présentation du diagnostic PCAET en commission environnement et instruction des sols, à laquelle étaient également conviées les associations de la Plaine de Versailles et Vitrine du développement durable.
- 19 mai 2021 : séminaire élus et cadres territoriaux
- 25 mai 2021 : Formation acteurs et habitants au PCAET
- 09 juin 2021 : Atelier public de partage du Diagnostic du territoire avec acteurs et habitants de la CCGM
- 23 septembre 2021 : Comité de Pilotage : Enjeux stratégiques
- 07 octobre 2021 : Réunion des élus CCGM sur les scénarii stratégiques
- 13 décembre 2021 : Journée Forum public avec ateliers partagés
- 27 janvier 2022 : Comité de Pilotage (élus du Bureau) : Validation de la stratégie opérationnelle du PCAET
- 17 février 2022 : Journée de travail avec les partenaires institutionnels et économiques sur le plan d'action
- 13 avril 2022 : Comité de Pilotage : Présentation des Fiches Actions
- 19 avril 2022 : Commission Environnement élargie
- 21 avril 2022 : Commission Communication
- 27 avril 2022 : Commission Transports
- 11 mai 2022 : Commission Enfance / Jeunesse / Sport
- 16 mai 2022 : Réunion de présentation des Fiches Actions avec l'APPVPA
- 16 mai 2022 : Commission Affaires Générales et Financières / GEMAPI
- 17 mai 2022 : Commission Développement économique
- 19 mai 2022 : Comité de Pilotage (élus du Bureau Communautaire) de validation du PCAET

Un document articulé avec les outils de planification et les documents d'urbanisme réglementaires :



Le PCAET s'articule autour de **7 axes stratégiques** :

Vision stratégique déclinée en 7 axes stratégiques



I. Un habitat rénové et un urbanisme qui préserve les sols

Pour y répondre, la **massification de la rénovation énergétique** des logements est prioritaire sur le territoire, qui augmenteront le confort thermique des habitants et auront des retombées économiques positives locales.



II. Une mobilité active et une intermodalité fortement développée

En termes de transports, **l'intermodalité entre transports collectifs, mobilités partagées et modes actifs** permettront d'améliorer la qualité de l'air, la santé et la qualité des trajets au quotidien.



III. Une agriculture qui poursuit sa transition écologique et un patrimoine naturel préservé

En parallèle, le territoire continuera de **préserver son patrimoine naturel**, marqueur fort de son identité. Les pratiques exemplaires, en particulier dans le secteur **agricole**, sont et seront valorisées, tant sur la qualité de **l'eau**, la limitation des ruissellements, la séquestration carbone que sur le développement de la biodiversité.



IV. Une culture commune et la mobilisation de tous les acteurs



V. Des collectivités exemplaires

Condition essentielle à l'atteinte des objectifs, le Plan Climat de Gally Mauldre mettra fortement l'accent sur la **mobilisation de tous les acteurs du territoire**, par la sensibilisation, la formation et l'animation, en particulier de l'ensemble des **élus et agents**.



VI. Une économie locale renforcée par le développement de filières et la consommation de produits locaux

Enfin, **l'économie locale** saisit l'opportunité de la transition énergétique pour se développer autour d'emplois locaux. Les habitants consomment de plus en plus de produits locaux.



VII. Une production d'énergie renouvelables maîtrisée et modérée

Le développement des énergies renouvelables se fera de manière maîtrisée, sans impacter le paysage et avec une attention importante à l'utilisation de ressources locales.

Le PCAET a pour objectif de renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles.

Sur ce territoire à dominante résidentielle, l'habitat et la mobilité représentent deux secteurs à forts enjeux. En cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, Gally Mauldre vise une meilleure maîtrise énergétique sur son territoire, grâce à de fortes économies d'énergie réalisées dans les logements et les transports du quotidien.

L'objectif du projet de PCAET est de :

- Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique en visant une baisse de 33% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 89% d'ici 2050 ;
- Réduire les consommations d'énergie du territoire de 16% d'ici 2030 et de 54% d'ici 2050 ;
- En 2030, 30% de l'énergie consommée provient d'énergies renouvelables ;

A la suite de cette année marquée par une forte appropriation du document par les différentes instances de la CCGM, **le projet de PCAET de la Communauté de Communes a été validé à l'unanimité en Conseil Communautaire en date du 22 juin 2022.**

Le projet de PCAET a été transmis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) ainsi qu'à l'Etat et à la Région afin de recueillir leurs avis. Les avis de la Région et de l'Etat ont été réputés favorables tacitement. La MRAe a rendu un avis globalement favorable et un regard positif sur le projet de PCAET de la CCGM, en émettant 14 recommandations sur le projet de PCAET.

En application des dispositions du Code de l'Environnement, le projet de PCAET a fait l'objet d'une consultation publique du 24/10/2022 au 30/11/2022 avec la mise à disposition au public d'un registre papier et d'un registre en ligne. Les observations inscrites dans les registres traduisent une volonté des citoyens de s'impliquer dans le PCAET.

Les remarques et observations de la MRAe et de la consultation publique ont permis de compléter et d'affiner les actions du PCAET afin de **pouvoir finaliser définitivement le Plan Climat Air Energie Territorial, qui a été approuvé par le Conseil Communautaire, le 15 février 2023, pour une période de 6 ans.** Il fera l'objet d'une évaluation à mi-parcours.

En 2025 s'amorce le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du PCAET de Gally Mauldre.

1.6. Comitologie

1.6.1. Comité de pilotage

Le **comité de pilotage** du CRTE entre l'Etat et la Communauté de Communes Gally-Mauldre est composé :

- **Pour l'Etat, de :**
 - o Mme Laëticia CESARI-GIORDANI, Sous-Préfète d'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye ;
 - o Mme Véronique MARTINIANO, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye ;
 - o Mme Roxane LALLEMAND, Chef de Bureau, Bureau de l'Aménagement et du Développement Durable ;
 - o M. Eric SOUBRANE, Chargé de Mission Territoriale, Direction Départementale des Territoires. Suppléant : M. SAINTPIERRE, Référent ANCT.

- **Pour la CCGM, de :**
 - o M. Patrick LOISEL, Président de la Communauté de Communes Gally-Mauldre ;
 - o M. Adriano BALLARIN, 2^{ème} Vice-Président en charge du Développement Economique et de l'Aménagement ;
 - o M. Jean-Bernard HETZEL, 4^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Instruction du Droit des sols et de la Politique GEMAPI ;
 - o Mme Aurélie GIERA, Directrice Générale des Services ;
 - o M. Matthieu BOURG, Directeur Général Adjoint, Directeur du Pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique ;
 - o M. Etienne BLIN, Chef de Projet CRTE.

1.6.2. Comité technique

Le **comité technique** du CRTE entre l'Etat et la Communauté de Communes Gally-Mauldre est composé :

- **Pour l'Etat, de :**
 - Mme Véronique MARTINIANO, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye ;
 - Mme Roxane LALLEMAND, Chef de Bureau, Bureau de l'Aménagement et du Développement Durable ;
 - M. Eric SOUBRANE, Chargé de Mission Territorial, Direction Départementale des Territoires. Suppléant : M. SAINTPIERRE, Référent ANCT.

- **Pour la CCGM, de :**
 - Mme Aurélie GIERA, Directrice Générale des Services ;
 - M. Matthieu BOURG, Directeur Général Adjoint, Directeur du Pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique ;
 - M. Etienne BLIN, Chef de Projet CRTE.

1.6.3. Mise à jour du CRTE

Le CRTE sera mis à jour aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des résultats, des opportunités, de l'évolution des montages financiers et de l'apparition de nouveaux enjeux.

2. Seconde Partie : les projets territoriaux de relance par compétences intercommunales

2.1. Compétence « urbanisme, aménagement, logement et cadre de vie »

2.1.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.1.1.1. Le mode de développement urbain

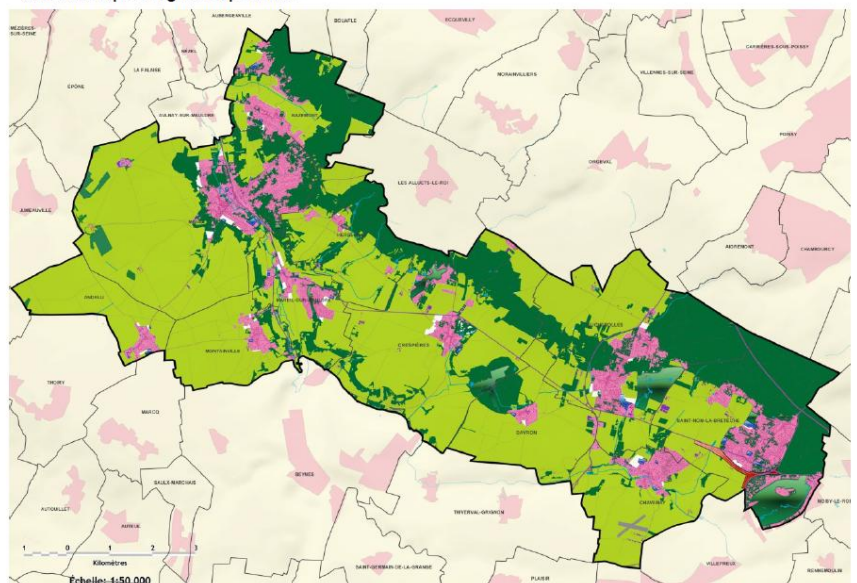
Le territoire s'est fixé un objectif de **limitation des développements de l'urbanisation** en extension liée au logement et à l'activité. Les objectifs du SCoT en matière de développement urbain permettent de respecter les spécificités du territoire, notamment son caractère **rural** et sa **qualité de vie**. Ils ont été respectés et appliqués en matière de consommation de l'espace depuis 2015 :

39% de l'enveloppe maximale de 64 ha de consommation d'espace utilisés ;

56% des logements construits depuis 2015 l'ont été en densification du tissu urbain existant, soit près du double de l'objectif de 30% imposé par le SCoT ;

L'objectif minimal de densité, avec **18 logements/ha** en moyenne est respecté.

Carte des espaces agricoles pérennes



A titre d'orientation

- Les espaces agricoles pérennes
- Les « zones blanches » que les PLU prévoient d'affecter à leur échelle (AU, U, N)

A titre d'informations

- La tache urbaine, espace non agricole urbain construit, espace en cours de construction ou espace urbain ouvert non bâti (jardins, friches, ...)
- Les espaces à dominante boisée, dont les forêts, les bois et espaces boisés, les espaces naturels, hors jardins de ville.

- Les grands parcs et les grands espaces verts, golf, grandes propriétés
- Les équipements communaux, dont cimetières, terrains de sport, gymnases, cours de tennis, ...
- L'emplacement réservé pour la déviation de la RD307

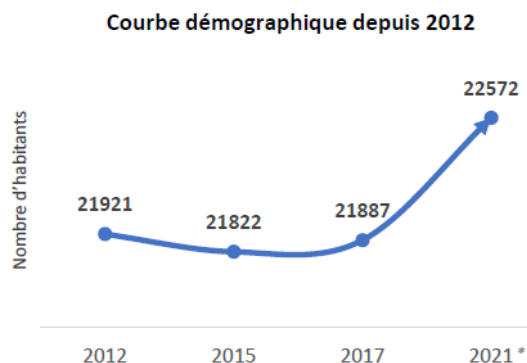
2.1.1.2. Logement et population

Afin de maintenir une vie résidentielle dynamique en Gally-Mauldre, le SCoT envisage d'accueillir au moins **1100 habitants supplémentaires d'ici à 2034, par rapport à 2014.**

Pour faciliter l'accès au logement d'une population diversifiée et répondre aux besoins de l'économie locale, au moins **10% des nouveaux logements créés seront des logements locatifs aidés (environ 150).**

Les objectifs portés par le SCoT ont été globalement remplis en matière de production de logements :

- Un **rythme de construction élevé** qui permet d'atteindre **plus de la moitié de l'objectif minimal de 1500 logements** fixé par le SCoT ;
- Plus de **23%** de ces logements sont des **logements locatifs sociaux**, ce qui est supérieur à la part minimale de 10% imposée par le SCoT.



*La population estimée en 2021 tient compte du nombre d'habitants futurs accueillis dans les nouvelles opérations récemment accordées et/ou en cours de réalisation.

Exemple - Construction de 70 logements à Chavenay

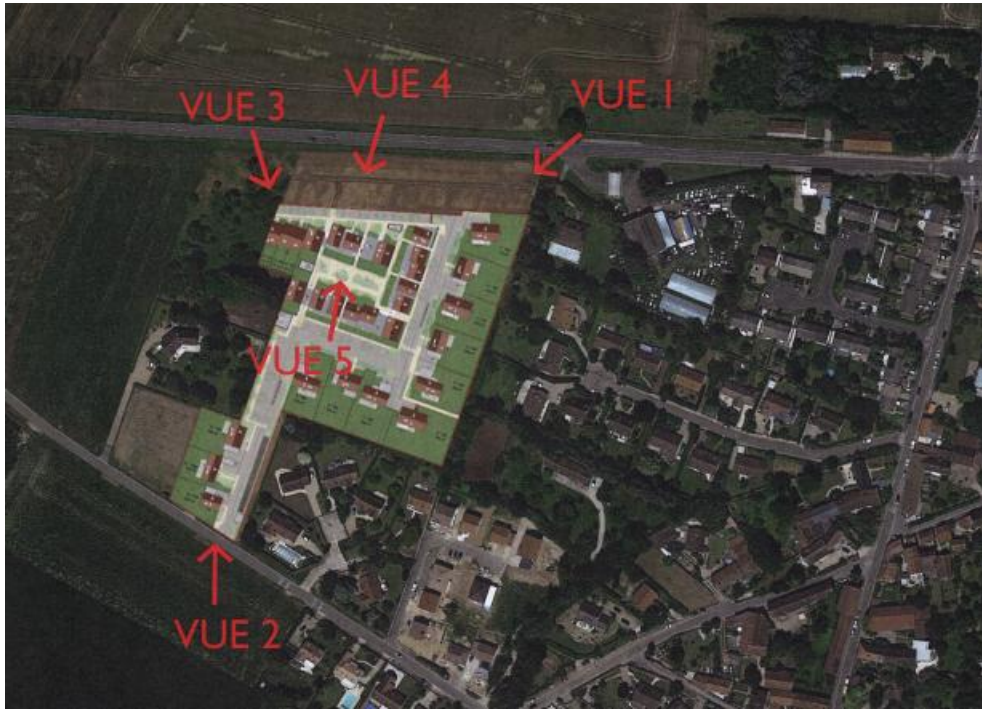
Plan de masse d'insertion





Exemple - Construction de 47 logements à Crespières

Plan de masse d'insertion et axonométrie



2.1.1.3. L'énergie et le logement

L'intercommunalité met en œuvre les objectifs suivants :

- **Économiser** l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les postes transport et habitat ;
- **Diversifier** le bouquet énergétique et promouvoir les énergies renouvelables afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et européens ;
- **Organiser** des moyens autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'économie d'énergie.

L'utilisation des énergies renouvelables liées au logement :

Les demandes d'autorisation relatives aux dispositifs d'énergies renouvelables et dispositifs d'économie d'énergie

Communes	Objet et nombre de dossiers 2016-2020		
	Installation de panneaux ou générateurs photovoltaïques	Isolation par l'extérieur	Surpresseur et compresseur
Andelu	1	2	
Bazemont	13	4	
Chavenay	7	5	
Cresprières	2	1	
Davron	3	0	
Feucherolles	12	9	
Herbeville	0	1	
Mareil-sur-Mauldre	8	6	1
Montainville	1	1	
Maule	15	12	
Saint-Nom-la-Bretèche	4	9	1
TOTAL	66	50	2

Source : CC Gally-Mauldre, 2020

Les objectifs portés par le SCoT au sujet de l'énergie sont **partiellement remplis** :

- Une transformation du bâti au profit des énergies renouvelables et dispositifs d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments **partielle**, mais **difficile à quantifier** ;

- Une promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies **difficiles à quantifier**.

Existant – Centrale solaire photovoltaïque sur l'école René Coty – Commune de Maule

Réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque :

- 301 panneaux de 305 Wc installés en surimposition toiture, soit 91,8 kWc,
- 3 onduleurs installés pour une puissance d'injection de 74 kVA,
- Production théorique annuelle : 76 500 kWh / an soit 9 000 € / an,
- Frais de fonctionnement : 1 750 € / an (TURPE, Assurance et Maintenance).



La centrale solaire en images

Les points d'attention avant, pendant et après l'opération :

- L'installation d'une centrale solaire est soumise à Déclaration Préalable et le cas échéant à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF),

- Le prix d'achat de l'électricité produite est arrêté par EDF-OA dès lors que la demande de raccordement est validée comme complète par ENEDIS,
- L'installation d'une centrale solaire nécessite une étude préalable de résistance du bâtiment à la surcharge puis une étude de stabilité à froid de la construction neuve,
- L'école René Coty étant un ERP, nécessite à terme l'avis consultatif de la commission de sécurité avant l'ouverture du site (risque électrique, tenue du bâtiment à la charge, etc.),
- L'installation doit être mise en service au plus tard 18 mois après la validation d'ENEDIS,

Le bilan :

- L'installation montre l'engagement de la collectivité en matière de transition énergétique,
- Le retour sur investissement de la centrale solaire s'envisage sur 13 ans,
- L'installation d'un panneau d'affichage à l'intérieur de l'école aide à la communication en montrant :
 - La production instantanée,
 - Le cumul de production depuis la mise en service,
 - Les tonnes de CO₂ évitée.
- La surveillance continue de l'installation est nécessaire pour garantir la production.

2.1.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale (CRTE)

2.1.2.1. Formations

2.1.2.1.1. Communauté de communes Gally Mauldre

2.1.2.1.1.1. Formation des élus et agents au Zéro Artificialisation Nette (ZAN)






- **Description du projet** : L'objectif de cette formation est tout d'abord de sensibiliser les élus et agents à la situation foncière nationale et locale, ainsi qu'à la politique du zéro artificialisation nette mise en place par la Loi Climat et Résilience de 2021. Ensuite, les élus et agents seront invités à réfléchir à la territorialisation de ce principe à l'échelle du territoire de Gally Mauldre et dans la perspective de l'évolution à venir du Schéma de Cohérence Territoriale.
- **Adresse postale** : Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapes Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré opérationnel				
3. Mise en œuvre opérationnelle				

4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				13 620 TTC
Investissement par habitant (€)				0,6

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		A l'étude	
Total subventions accordées			
Financement intercommunal 			
Total coût du projet (€)		13 620 TTC	100%
Investissement par habitant (€)		0,6	1 / 23 125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des personnes formées.

2.1.2.2. Revitalisation des centres-villes

2.1.2.2.1. Communauté de communes Gally Mauldre

2.1.2.2.1.1. Guide des bonnes pratiques urbaines et environnementales à l'attention des artisans et commerçants






- **Description du projet** : Accompagner le développement commercial, artisanal et environnemental de l'économie locale.
- **Adresse postale** : Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapas Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel		2025		
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat		
Total subventions accordées		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population et des professionnels.

2.1.2.2.2. Maule

2.1.2.2.2.1. Dynamisation du centre-ville : parking, pont carrossable au-dessus de la Mauldre, mobilités douces, photovoltaïque, revitalisation des commerces de proximité








- **Description du projet :** Construction en centre-ville d'un parking d'environ 90 places de stationnement pour les riverains et les employés du secteur afin de libérer les places proches des commerces et ainsi faciliter l'accès d'une clientèle des villages environnants et des Maulois éloignés du centre-ville.
Et réaménagement de la rue de Flaville pour permettre l'accès à ce nouveau parking.
- **Adresse postale :** Impasse des billettes
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<p><i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i></p> <p><i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i></p>					
5. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
6. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)		Décembre 2024		
	Dépôt de demande			Décembre 2024	

projet et autorisations d'urbanisme	d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
7. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
8. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
9. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				

6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Fin 2025 (prévisionnel)	
Montant TOTAL MOE (€ HT)					67 000 €
Investissement par habitant (€ HT) (base : 6257 habitants)					10,71 €/hab.

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		300 000 € Obtenu	30 %
		-	-
		-	-
 Région	Contrat d'Aménagement Régional (CAR)	364 060,45 € Obtenu	36,41 %
Total subventions accordées		664 060,45 €	66,41 %
Financement communal		335 939,60 €	33,59 %
Total coût du projet (€ HT) (Hors MOE)		1 000 000,00 €	100 %
Investissement par habitant (€ HT) (base : 6257 habitants)		53,69 €/hab. (subventions déduites)	1/6257

- **Indicateurs d'évaluation :**
 - o Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.2.2.2. Réaménagement de la Place du Général de Gaulle

LOINTAINE

2025

- **Description du projet :** Réaménagement de la place du Général de Gaulle pour améliorer la circulation douce et l'attractivité des commerces. Avec le souhait de désimperméabiliser partiellement celle-ci.
- **Adresse postale :** Place de Général de Gaulle
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL MOE (€ HT)	Non connu à ce stade
Investissement par habitant (€ HT)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Non connu à ce stade	
Financement communal	Non connu à ce stade	
Total coût du projet (€ HT)	Non connu à ce stade	
Investissement par habitant (€ HT)	Non connu à ce stade	

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Fréquentation des commerces ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.2.3. Mareil-sur-Mauldre

2.1.2.2.3.1. Création d'un parking de covoiturage en entrée de village



- **Description du projet :** Réalisation d'un parking de covoiturage, avec la possibilité d'une présence de photovoltaïque (ombrière) et de bornes électriques, d'une superficie de 2205 m², sur une parcelle appartenant à la commune.
- **Adresse postale :** RD191, ZAC des Bleuets.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<p><i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i></p> <p><i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i></p>					
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
7. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	
Investissement par habitant (€)	1/1744

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Département	Contrat rural <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>		
	Contrat rural Yvelines + <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>		
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)			
Investissement par habitant (€)			1/1744

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Performance énergétique des installations.

2.1.2.2.4. Feucherolles

2.1.2.2.4.1. Aménagement du centre-ville




- **Description du projet :** Réorganisation globale des fonctions du site afin de créer un lieu de vie partagé (équipements publics, logements, commerces, paysage, liaisons douces, stationnement, etc.)
- **Adresse postale :** Rue du chemin vert
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)	Plan guide terminé			Etudes : 48 618 € Topographie : 9780 €
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)		Fiches actions début novembre 2024		
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
8. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
Investissement par habitant (€)	Sans objet

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Département	Programme d'aide à la définition des projets d'aménagement	20 257 € Obtenus	Sans objet
Investissement communal		Sans objet	Sans objet
Total coût du projet (€)		Sans objet	Sans objet
Investissement par habitant (€)		Sans objet	Sans objet

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population
- Création d'emplois ;
- Fiscalité ;
- Performance énergétique des bâtiments.

2.1.2.2.5. Herbeville

2.1.2.2.5.1. Réalisation de deux logements communaux afin notamment de maintenir les effectifs scolaires





- **Description du projet :** Construction de deux logements pour attirer des familles avec de jeunes enfants pour augmenter l'effectif de notre école. Ce projet va également générer de nouvelles recettes pour la commune. C'est un investissement pour le long terme.
- **Adresse postale :** 5 Voie Grisée – 78580 Herbeville
5 bis Voie Grisée – 78580 Herbeville
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>					
6. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				3888€ TTC
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
7. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				9351.55€ TTC
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
8. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				7013.66€TTC
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
9. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				1753,42€TTC
10. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				8767.07 €TTC
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
9. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				1168.94€TTC

Coût de construction	Entreprises de construction titulaires du marché				593 963,04€ TTC
Bureau de Contrôle					10623,36 €TTC
Achat du terrain					170 000€TTC
Montant TOTAL (€)					806529.04€ TTC
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Contrat rural	179 640	25,63%
 Département	Contrat rural	134 730	19,22%
	Contrat rural Yvelines +	80 310	11,45%
Total subventions accordées		394 680	56,31%
Financement communal		306 224,19	43,69%
Total coût du projet (€)		700 904,19 HT	100%
Investissement par habitant (€)		1270,64€	1/241

- **Indicateurs d'évaluation :**
 - o Performance énergétique des bâtiments.

2.1.2.2.6. Andelu

2.1.2.2.6.1. Réhabilitation de deux logements communaux

EXISTANT

- **Description du projet :** L'évolution démographique de la commune rend nécessaire la construction de logements, afin de maintenir le niveau de la population et des effectifs scolaires.
- **Adresse postale :** 1 et 3 Sente des Primevères
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme					
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
	Assistance aux opérations de réception				

6. Livraison au maître d'ouvrage	(AOR)				
Montant TOTAL (€)					180 000
Investissement par habitant (€)					347

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	0	0
Financement communal	180 000	100
Total coût du projet (€)	180 000	100
Investissement par habitant (€)	347	1/518

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments.

2.1.2.2.7. Crespières

2.1.2.2.7.1. Création d'un restaurant en centre-village et d'un parking public





- **Description du projet :** La création d'un restaurant de type brasserie en centre-village et d'un parking a pour vocation de raviver la vie communale autour d'un lieu de rencontre convivial, chaleureux et accueillant.
- **Adresse postale :** 3 rue du Poteau Logé
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<p><i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i></p> <p><i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i></p>					
11. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
12. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)	Permis accordé			

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
13. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)	Appel d'offre octobre 2024			
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
14. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
15. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
10. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	800 000 HT
Investissement par habitant (€)	1/1764

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Contrat rural	150 000 demandés	
Total subventions accordées			
Financement communal			
Financement intercommunal 		Fonds de concours demandé 317 000 €	
Total coût du projet (€)			800 000 HT
Investissement par habitant (€)			1/1764

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.2.8. Montainville

2.1.2.2.8.1. Réfection d'un logement social






- **Description du projet :** Rénovation et aménagement d'un logement social.
- **Adresse postale :** 1 Place de la Mairie, 78124 Montainville.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				37 856.43
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Date prévisionnelle de livraison : Fin janvier 2025	
Montant TOTAL HT (€)					37 856.43

Investissement par habitant (€)	69.85
--	-------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		11 171.00	29.51%
Total subventions accordées		11 171.00	29.51%
Financement communal		11 046.67	29.18%
Financement intercommunal 		15 638.76	41.31%
Total coût du projet HT (€)		37 856.43	100%
Investissement par habitant (€)			69.85

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.3. Espaces naturels et paysagers

2.1.2.3.1. Feucherolles

2.1.2.3.1.1. Aménagement de « La Sablière », cheminement du bois et belvédère




- **Description du projet :** Aménagement d'un point de vue remarquable sur la Plaine de Versailles par l'ouverture du haut du coteau aux personnes à mobilité réduite, la préservation de la biodiversité.
- **Adresse postale :** Bois de la Sablière
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<p><i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i></p> <p><i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i></p>					
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				20 993 € HT
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)	Réalisé au 12/11/24			
	Etudes de projet (PRO)		Janvier à mars 2025		
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme				

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	(DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				Mai à octobre
	Assistance aux opérations de réception				Octobre novembre

11. Livraison au maître d'ouvrage	(AOR)				
Montant TOTAL (€)					567 734 € HT
Investissement par habitant (€)					222 €

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Contrat d'Aménagement Régional	30 657 € Notifié	
	Plan Vert	200 712 € Notifié Budget participatif : 8 363 €	
Investissement communal		328 002 €	58%
Total coût du projet (€)		567 734 €	100%
Investissement par habitant (€)		222 €	1/3109

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.3.1.2. Revalorisation du site de la « Source Lanluet » et du Lavoir de l'Abbaye






- **Description du projet :** Requalification de la source dans les bois, nettoyage de friche et plantation d'arbres d'essences locales, création d'une table d'interprétation dédiée au cycle de l'eau, la forêt et l'histoire du lieu-dit.
- **Adresse postale :** Côte Saint Cloud.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)	Février 2024			
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)		Fin aout 2024		
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			28/10/24	

Montant TOTAL (€)	147 022 € HT
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		47 118 €	
 Région	Contrat rural	70 500 €	
Investissement communal		29 404 €	20%
Total coût du projet (€)		147 022 € HT	
Investissement par habitant (€)			

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.3.1.3. Aménagement paysager rue de l'étang



- **Description du projet** : Aménagement paysager de l'étang.
- **Adresse postale** : Rue de l'étang, 78810 Feucherolles.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)			1 ^{er} trimestre 2025	
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			2025	
Montant TOTAL (€)					35 000 €
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Total coût du projet (€)	35 000 €	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.3.2. Saint-Nom-la-Bretèche

2.1.2.3.2.1. Végétalisation des entrées de ville



- **Description du projet :** La commune dispose de quatre entrées de ville. Chacune est structurée par un rond-point. Il n'existe pas de valorisation paysagère à ces emplacements. La commune souhaite améliorer l'image de ses entrées de ville en réalisant des aménagements paysagers sur les giratoires et leurs abords. Ce projet a fait l'objet d'une concertation auprès de la population via la commission environnement.
- **Adresse postale :** Entrées de ville et abords de la mairie.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Travaux Giratoires EST réalisé en 2024, SUD 2025 , OUEST 2026 , NORD 2026, abords de la mairie 2027.

Travaux	Montant €HT	Montant €TTC
Giratoires EST	140 078,48 €	168 094,18 €
Giratoires SUD	184 796,06 €	221 755,27 €
Giratoires OUEST	78 091,36 €	93 709,63 €
Giratoires NORD	33 890,22 €	40 668,26 €
Abords de la mairie	56 191,77 €	67 430,12 €

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				32 000€TTC
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				

	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)		Rond-point n°2 en cours		
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
12. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Date prévisionnelle de réception : 2027	
Montant TOTAL (€)					592 000€ TTC
Investissement par habitant (€)					102

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	0	0%

Financement communal	592 000€ TTC	100%
Total coût du projet (€)	592 000€TTC	100%
Investissement par habitant (€)	116	1 / 5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- o Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.3.3. Crespières

2.1.2.3.3.1. Parc du Château de Sautour



- **Description du projet :** Le Parc du Château de Sautour est le plus grand espace naturel et forestier situé au sein du tissu urbain et commercial de Crespières.

- **Adresse postale :** 3 rue Saint-Martin



- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)	Début des travaux 1 ^{er} octobre 2024			
	Ordonnancement, coordination et				

	pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					1 500 000 HT
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Contrat rural	Contrat rural bonifié	
	Contrat rural	Contrat rural bonifié	
 Département	Subvention Tourisme		
	Subvention Culture		

	Contrat rural Yvelines + <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>		
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)		1 500 000 HT	
Investissement par habitant (€)			1/1764

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.3.4. Mareil-sur-Mauldre

2.1.2.3.4.1. Création d'un mur végétalisé antibruit




- **Description du projet :** Création d'un mur végétalisé antibruit afin d'isoler des bruits causés par les joueurs de paddle.
- **Adresse postale :** (sans objet)
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					Sans objet

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Mesure des décibels ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.4. Quartiers multimodaux

2.1.2.4.1. Saint-Nom-la-Bretèche

2.1.2.4.1.1. Rénovation de la zone du Vivier (Résidence Services Séniors, co-living séniors, centre médical, activité économique)



- **Description du projet :** Le projet comporte la réalisation d'une résidence service séniors, de logements, d'un centre médical, de commerces, d'artisanat, de bureaux et d'entrepôts, avec des aménagements paysagers et des bassins de rétention.
- **Adresse postale :** Rue du Docteur Francine LECA.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

A ce jour seuls les travaux de la résidence service ont démarré.

Etapes Méthodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande				

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)		Chantier en cours pour uniquement la résidence service		
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
				Date prévisionnelle de livraison	

6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			pour la résidence service : 2025	
Montant TOTAL (€)					Sans objet, projet privé.
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total coût du projet (€)	Sans objet, projet privé	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Nombre d'emplois créés ;
- Recettes fiscales.

2.1.2.4.2. Feucherolles

2.1.2.4.2.1. Aménagement de la Ferme Sainte-Gemme



- **Description du projet** : Création d'une résidence services seniors, de logements (dont sociaux), d'un commerce de proximité, d'activités médicales et d'aménagements paysagers.
- **Adresse postale** : 4 rue de la Mare Jeanne, 78810 Feucherolles
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)	04/04/24			
	Purge des autorisations d'urbanisme		Recours de tiers en cours		
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
7. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	Sans objet, projet privé
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total coût du projet (€)	Sans objet, projet privé	

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.4.3. Mareil-sur-Mauldre

2.1.2.4.3.1. Le Moulin





- **Description du projet :** Le Moulin est un bâtiment patrimonial historique et artisanal du XVI^e siècle. En état de délabrement, le site accueille aujourd'hui des activités économiques, artisanales et deux logements.
- **Adresse postale :** (sans objet).
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Methodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)		2024		
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					Sans objet

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Contrat rural <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>		
 Département	Contrat rural <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>		
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)		Sans objet	
Investissement par habitant (€)			1/1744

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Performance énergétique des bâtiments.

2.1.2.5. Equipements publics

2.1.2.5.1. Crespières

2.1.2.5.1.1. Création d'un nouveau centre technique municipal






- **Description du projet** : Création d'un nouveau centre technique municipal avec toiture photovoltaïque.
- **Adresse postale** : Zone des fonciaux.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapas <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)	Foncier acquis			420 000
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)	Automne 2024			

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				400 000
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	820 000 HT
Investissement par habitant (€)	1/1764

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat		
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		1/1764

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments et alimentation de l'immobilier communal.

2.1.2.5.2. Montainville

2.1.2.5.2.1. Centre technique municipal







- **Description du projet :** L'actuel centre technique municipal ne répond plus aux besoins des services de la commune. Le projet prévoit donc la construction d'un bâtiment à l'usage des services communaux.
- **Adresse postale :** 7 Chemin Fontaine de la Serpe, 78124 Montainville.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
6. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				9 369.83
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
7. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				3 315.00
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				2 998.35

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
8. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				10 098.00
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				44 97.52
9. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				3 747.93
10. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				14 991.73
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				392 699.45
13. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				1 873.97

Montant TOTAL HT (€)	443 591.77 HT
Investissement par habitant (€)	818.43

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		0	
 Région	Contrat rural Montant retenu : 360 000 Participation :	144 000.00	40%
 Département	Contrat rural Montant retenu : 360 000 Participation :	108 000.00	30%
	Contrat rural Yvelines + Montant retenu : 73 100 Participation :	51 170.00	70%
Total subventions accordées		303 170.00	68.35%
Financement communal		140 421.77	31.65%
Total coût du projet HT (€)		443 591.77	100

Investissement par habitant (€)		818.43
---------------------------------	--	--------

- **Indicateurs d'évaluation :**
 - o Performance énergétique des bâtiments.

2.1.2.5.3. Saint-Nom-la-Bretèche

2.1.2.5.3.1. Création de nouveaux locaux pour la police municipale

EXISTANT 2025

- **Description du projet :** Création de nouveaux locaux pour la police municipale dans le bâtiment de l'ancienne Poste.
- **Adresse postale :** 2 rue Michel Pérot.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>					
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)				

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				

6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Projet réalisé en 2023			
Montant TOTAL (€)					72 000€HT 86 400€TTC
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement : pas de subventions**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement communal	72 000€HT 86 400€TTC	100
Total coût du projet (€)	72 000€HT 86 400€TTC	100
Investissement par habitant (€)		1 / 5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Augmentation du nombre de policiers municipaux : passage de 1 à 3.

2.1.2.6. Infrastructures et réseaux

2.1.2.6.1. Feucherolles

2.1.2.6.1.1. Enfouissement de réseaux rue de l'Étang




- **Description du projet :** Enfouissement des divers réseaux d'électricité, d'éclairage public et de communication situés rue de l'étang.
- **Adresse postale :** Rue de l'étang
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP). Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
8. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)		Novembre 2024		

Montant TOTAL (€)	180 549 € HT 216 659 € TTC
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 sey 78 Syndicat d'Énergie des Yvelines	Redevance R2	43 732 €	
Investissement communal			
Total coût du projet (€)		180 549 € HT 216 659 € TTC	
Investissement par habitant (€)			

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Qualité paysagère ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.6.2. Saint-Nom-la-Bretèche

La commune de Saint-Nom-le-Bretèche dispose d'un réseau d'assainissement séparatif dont les caractéristiques et le fonctionnement nécessitent d'être mis à jour pour être optimisés.

2.1.2.6.2.1. Schéma Directeur d'Assainissement et du zonage des eaux usées et SIG





- **Description du projet :** Les intempéries des dernières années ont mis en évidence la nécessité d'étudier de manière globale le fonctionnement des eaux usées, notamment dans l'objectif de préserver la ressource en eau en limitant les risques des milieux récepteurs.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Methodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)				

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				

6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	2024			
Montant TOTAL (€)					364 200 HT 427 040 TTC
Investissement par habitant (€)					33

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		133 600	80%
Financement communal		66400	20%
Total coût du projet (€)		167 000€HT 200 000€TTC	100%
Investissement par habitant (€)		33	1 / 5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des habitants ;
- Qualité d'évacuation des eaux usées.

2.1.2.6.2.2. Application du schéma directeur d'assainissement






- **Description du projet :** Réalisation de travaux sous le bassin de rétention Ouest dévoiement de la canalisation des eaux usées. D'après les mesures et les tests réalisés, il a été mis en évidence de nombreux défauts d'étanchéité sur cette canalisation et un fort apport d'eaux parasites avec potentiellement un risque de pollution aux eaux usées du bassin de rétention d'eaux pluviales. Par ailleurs, cette canalisation est difficilement accessible (profonde et située sous le bassin) elle est composée de fibres amiantes ciment.
- **Adresse postale :** Route départementale 307
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)		AVP en cours		
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	530 000€ HT 636 000€ TTC
Investissement par habitant (€)	125€

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		265 000	50%
		92000€	
Total subventions accordées			
Financement communal		272 000€	
Total coût du projet (€)		530 000€HT 636 000€TTC	
Investissement par habitant (€)		125	

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Mesure de la qualité de l'eau.

2.1.2.6.2.3. Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales et du zonage EP (existant)





- **Description du projet :** Les intempéries des dernières années ont mis en évidence la nécessité d'étudier de manière globale les eaux pluviales, notamment dans l'objectif de préserver la ressource en eau, en limitant les risques de pollution aux milieux récepteurs.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Methodologie</i> Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP). Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	2024			
Montant TOTAL (€)					179 955HT 215 946TTC

Investissement par habitant (€)	42

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		55 200€	80%
Financement communal		27 600	20%
Total coût du projet (€)		69 000€HT 82 800€TTC	100%
Investissement par habitant (€)		14	1 / 5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des habitants ;
- Qualité d'évacuation des eaux usées.

2.1.2.6.2.4. Réfection de voiries : rue de Val Martin et Route de Sainte-Gemme



- **Description du projet :** La rue du Val Martin et la Route de Sainte-Gemme sont dégradées et doivent faire l'objet de travaux. Le projet prévoit la réfection des voies, la création et l'élargissement de parkings ainsi que la réduction de la vitesse de circulation des voitures.
- **Adresse postale :** Rue du Val Martin et Route de Sainte-Gemme.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas <i>Méthodologie</i> Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP). Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)		En cours		
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					Non déterminé

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Non déterminé	
Financement communal		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- o Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.6.3. Chavenay

2.1.2.6.3.1. Réfection de voiries au Vallon, Chemin du Bois, Rue de Mézu

et RD97 EXISTANT 


- **Description du projet :** La voirie présente de l'usure à différents endroits du village.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
11. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
12. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
13. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
14. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
15. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
14. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Projet réalisé en 2023			
Montant TOTAL (€) LE VALLON (réalisé en 2023)					204 000 TTC
Montant TOTAL (€) MEZU / RD97 (réalisé en 2024)					401 195 TTC

Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Département	Programme triennal de voirie	<ul style="list-style-type: none"> - 107 415 € Obtenus pour le VALLON - 50 712 € obtenus pour MEZU/RD97 	
Financement communal			
Total coût du projet (€)		605 195 TTC	100%
Investissement par habitant (€)		330 €	1/1829

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.6.4. Mareil-sur-Mauldre

2.1.2.6.4.1. Aménagement routier : sécurisation de la RD 191 vers Maule et Beynes




- **Description du projet :** L'accidentologie de la zone démontre la nécessité de créer des aménagements pour la sécurité routière.
- **Adresse postale :** RD191.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	
Investissement par habitant (€)	1/1744

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Département	Contrat rural <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>		
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)			
Investissement par habitant (€)			1/1744

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Accidentologie routière.

2.1.2.6.5. Maule

2.1.2.6.5.1. VRD : Enfouissement des réseaux et réaménagement de l'impasse de Beulle





- **Description du projet** : Enfouissement des réseaux et réaménagement de l'impasse de Beulle
- **Adresse postale** : Impasse de Beulle
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)	Sans objet			

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)	Sans objet			
	Purge des autorisations d'urbanisme	Sans objet			
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)	Sans objet			
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)			Démarrage des travaux début 2025	
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison prévisionnelle juin 2025	

Montant TOTAL MOE (€ HT)	9 604,68 €
Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6257 habitants)	1,54 €/hab.

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
Syndicat d'Énergie des Yvelines		15 000,00 € Estimatif article 8 et R2	6,91 %
Orange		2 428,10 € Obtenu	1,12 %
Total subventions accordées		17 428,10 €	8,03 %
Financement communal		199 704,80 €	91,97 %
Total coût du projet (€ HT) (Hors MOE)		217 132,90 €	100,00 %
Investissement par habitant (€) (sur la base de 6257 habitants)		31,92 €/hab. (subventions déduites)	1/6257

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.1.2.6.6. Crespières

2.1.2.6.6.1. Création d'un transformateur électrique




- **Description du projet :** Création d'un transformateur électrique.
- **Adresse postale :** Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Mesure de la performance du réseau électrique.

2.2. Compétence « développement économique et agricole »

2.2.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.2.1.1. L'agriculture

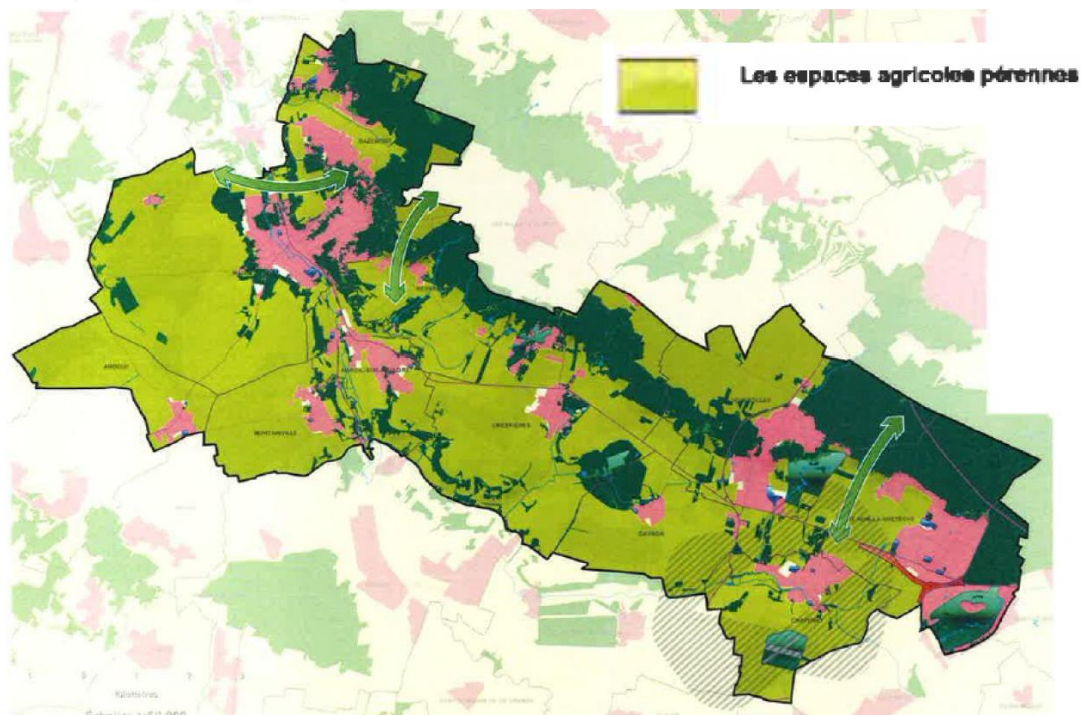
Au-delà de la protection généralisée des espaces agricoles pérennes, les communes assurent une **protection renforcée** de certains espaces agricoles sensibles, dont le maintien présente un intérêt patrimonial, paysager ou écologique. La Communauté de communauté Gally-Mauldre également est active dans le soutien aux **activités agricoles** et à leur **diversification**.

Les objectifs portés par le SCoT au sujet de l'agriculture ont été **globalement remplis** :

- Les espaces agricoles pérennes identifiés au SCoT, ainsi que les espaces agricoles sensibles ont été **préservés** ;
- On remarque une **importante diversification** des productions, notamment en faveur d'activités de maraîchage ;
- Le territoire est **dynamique** en ce qui concerne les activités de vente à la ferme.

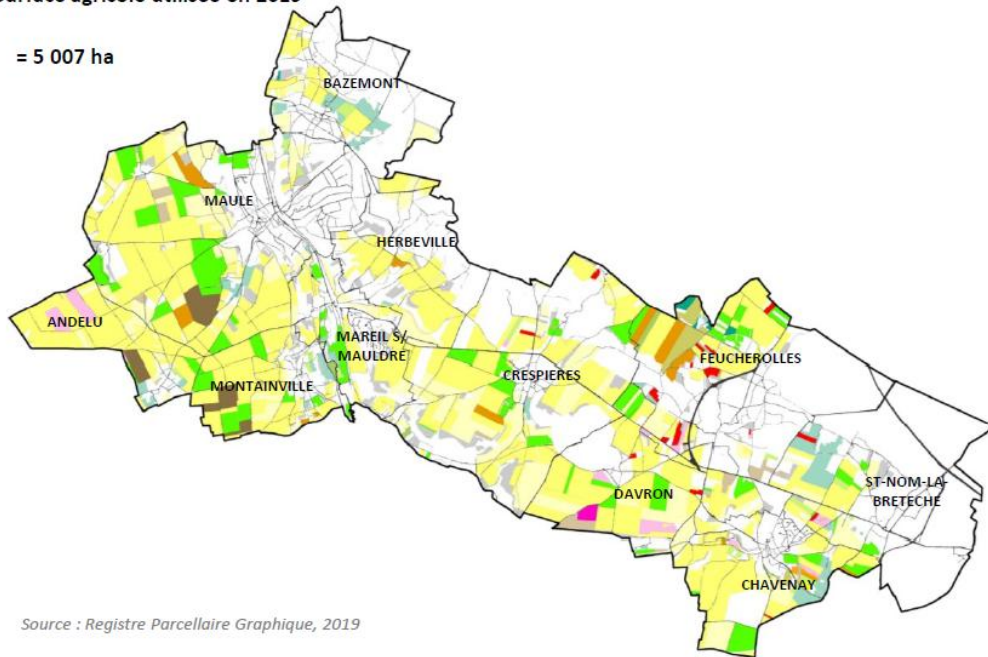
Les espaces en vert clair dans la carte ci-dessous sont inscrits en **Espaces Agricoles Pérennes**. Les espaces agricoles pérennes n'ont pas vocation à être urbanisés à l'échéance du SCoT.

Carte des espaces agricoles pérennes, DOO du SCoT



Surface agricole utilisée en 2019

= 5 007 ha



Source : Registre Parcellaire Graphique, 2019



Une pépinière de Start'Up AgriTech

La Ferme Horticole Théart est un lieu d'expérimentations mixtes ouvert pour les start-ups qui souhaitent tester grandeur nature de nouvelles technologies et pratiques agricoles : LED, automatisation, hydroponie et aquaponie, permaculture, biotisation des substrats, techniques d'agriculture urbaine, etc.

Ce projet qui s'étend sur 10 hectares est géré par des horticulteurs et maraîchers soucieux d'innover dans la filière.



2.2.1.2. **Activités économiques, commerces, services de proximité et emploi**

Une réflexion spécifique est actuellement menée sur la question du développement économique, notamment pour que les politiques d'aménagement soient davantage **articulées et hiérarchisées** à l'échelle du territoire. Ces dernières valoriseraient alors une croissance harmonieuse et partagée. De plus, une étude approfondie de la **disponibilité du foncier**, via les **zones blanches** du SCoT et les possibilités **d'évolution des PLU** communaux est en cours de réalisation.

2.2.1.2.1. **Un domaine traité par un chargé de mission**

Les enjeux et la stratégie du territoire relatifs à l'emploi et aux activités économiques sont, depuis le 25 janvier 2021, pris en charge au sein de la Communauté de communes Gally-Mauldre par un **chargé de mission** dont le champ d'action s'étend également au commerce de proximité. L'agent est hiérarchiquement rattaché au directeur urbanisme, environnement et développement économique.

En matière de **développement économique**, le chargé de mission assure la mise en œuvre de la stratégie de développement de l'immobilier d'entreprise et de l'implantation économique sur la CCGM, ainsi que la prospection et l'accueil d'entreprises extérieures au territoire.

En matière de **valorisation du commerce de proximité**, il a pour objectif de développer, aménager, dynamiser et promouvoir l'attractivité des centres-villes des communes membres de la CCGM, sous l'autorité de ces communes et en tant que mise à disposition.

2.2.1.2.2. **Les objectifs du SCoT pour...**

2.2.1.2.2.1. **... l'activité économique**

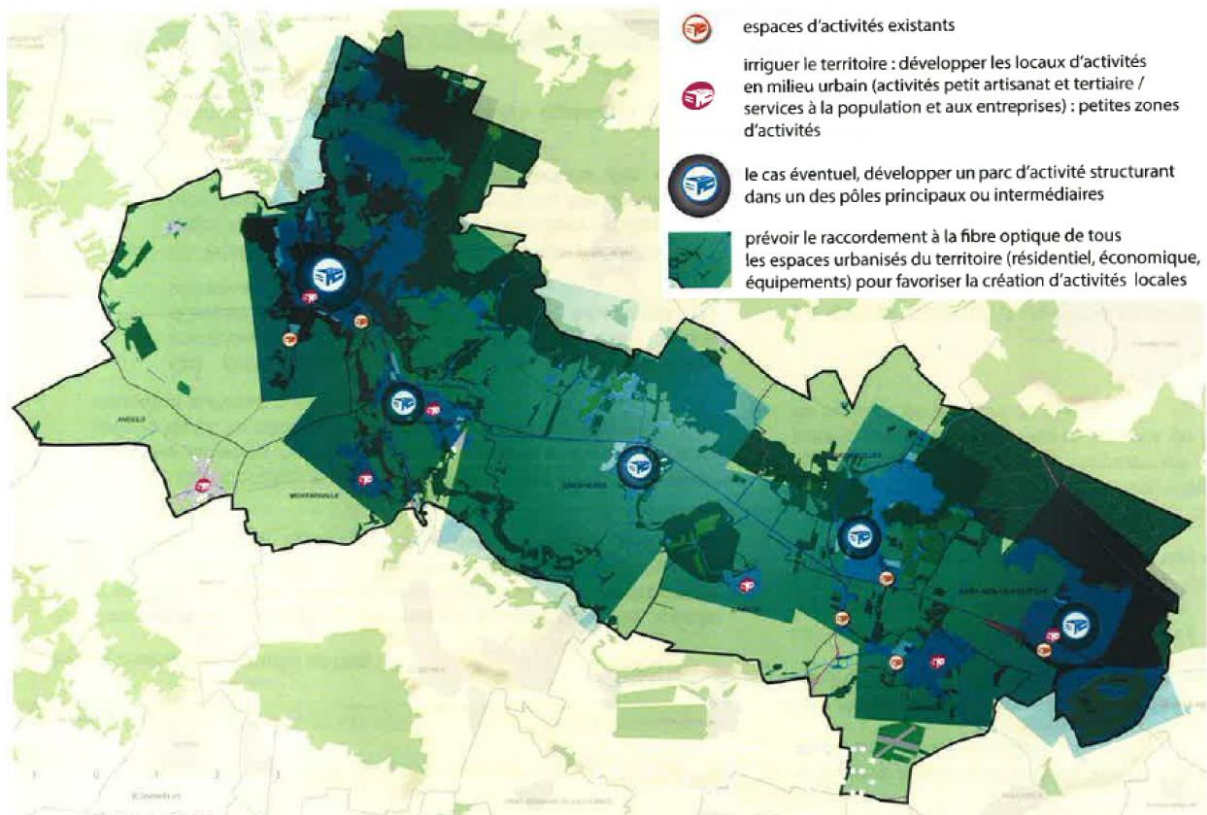
Le développement économique se fera **dans le tissu urbain existant**, en permettant la réalisation de locaux d'activités (bureaux, artisanat non nuisant...) et en favorisant la constructibilité au sein des parcelles urbanisées pour que les habitants puissent également créer des extensions et installer leurs bureaux ; et au sein de **nouvelles surfaces dédiées à l'activité économique**. Dans les objectifs de consommation maximum d'espaces sont prévus les 20 ha nécessaires au développement économique. Ces nouvelles surfaces comprennent des petites zones d'activités et un éventuel parc d'activités structurant (localisation exacte et projet non déterminés) situé dans un des pôles principaux ou intermédiaires du territoire.

Les objectifs **d'optimisation de l'espace** s'appliquent également pour le développement économique. L'ambition économique du territoire de Gally-Mauldre se réalisera pour la majeure partie au sein du tissu urbain existant. C'est pourquoi plusieurs actions seront menées afin de :

- Développer une **offre en immobilier tertiaire** (locaux d'activités en milieu urbain) ;
- Développer une **offre touristique** (valorisation paysagère et environnementale, avec une offre d'hébergement appropriée et le développement de parcours de randonnée) ;

- Développer des **polarités de services** attractives.

Carte des polarités du SCoT



2.2.1.2.2.2. ... le commerce et les services

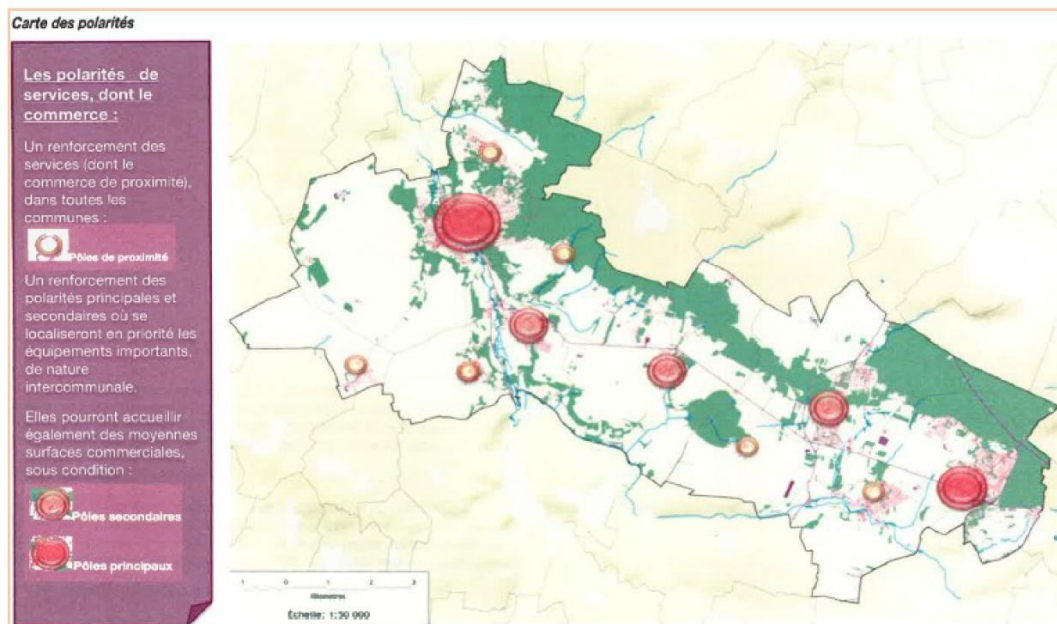
Toutes les communes doivent maintenir voire renforcer leur **offre de services**, en veillant à l'organisation des **complémentarités**. Les équipements les plus importants, de nature intercommunale, se localiseront en priorité dans les **pôles principaux** et relais du territoire, dans une logique de **mutualisation des moyens**. Ces polarités doivent renforcer leur offre et affirmer notamment des **vocations différenciées**.

Le territoire doit développer une politique commerciale en faveur :

- Du **maintien** et du **renforcement** des commerces de proximité ;
- De la **création** de moyennes surfaces commerciales, sous conditions.

Cette politique commerciale sera organisée suivant la structuration des polarités, dans le but de permettre aux polarités principales de s'affirmer.

Carte des polarités du SCoT



Les objectifs portés par le SCoT ont été **globalement remplis** en matière de renforcement de l'offre de services et de commerces :

- Une offre de commerces et services **renforcée** dans toutes les communes, en particulier dans les pôles principaux ;
- Une **forte progression d'activité** depuis 2012 dans certains secteurs (bâtiment, restauration, services aux particuliers) ;
- Une **progression** de la médecine spécialisée.

2.2.1.2.3. ... l'emploi

La politique de l'emploi s'illustre par le **soutien apporté par la CCGM à trois associations** mettant en relation employeurs et candidats : GEM Emploi, Association Cadre Emploi (ACE) et Arcade Emploi.

Les objectifs portés par le SCoT au sujet de l'emploi et des activités économiques ont été partiellement remplis :

- Un **renforcement des dynamiques** préexistantes au SCoT ;
- Un taux de chômage toujours **très faible** ;
- Une prédominance du secteur de **l'économie résidentielle**, en rapport avec les caractéristiques du territoire ;
- Une offre touristique uniquement par **gîtes et chambres d'hôtes** ;
- Le développement de la **fibres** sur le territoire.

2.2.1.2.4. Les évolutions entre 2012 et 2019

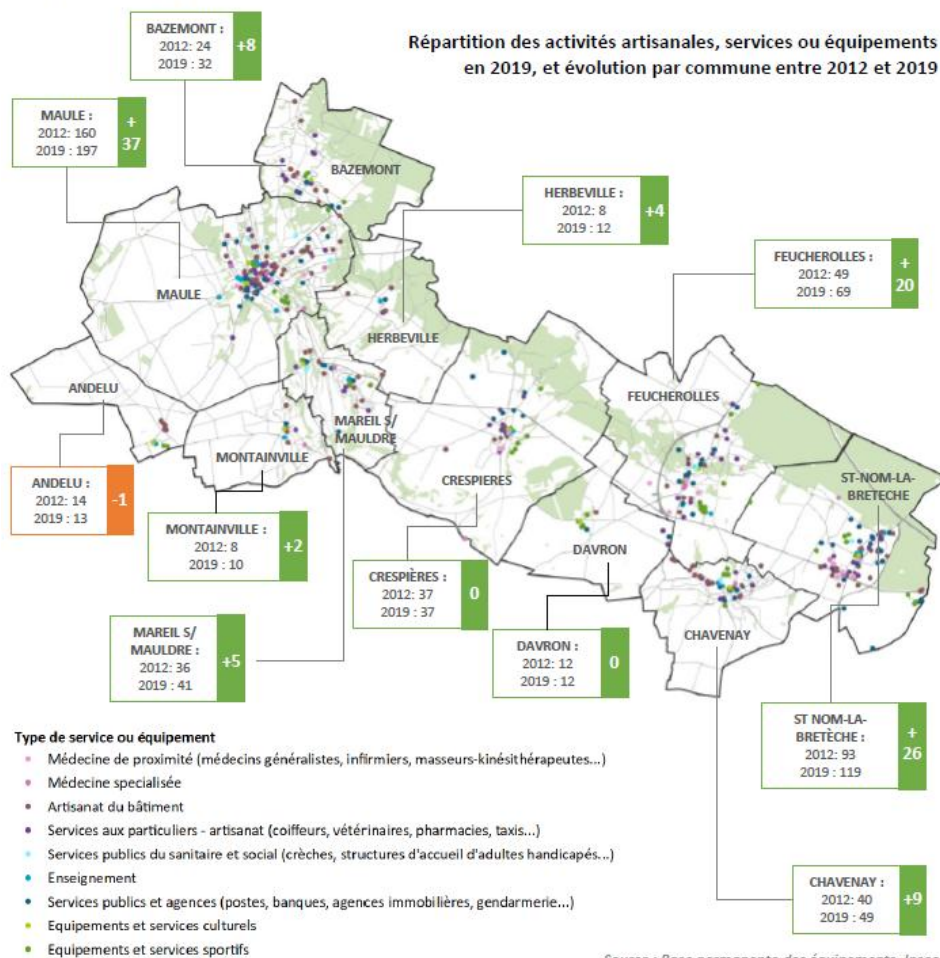
2.2.1.2.4.1. Surfaces d'activités, commerces, services et emploi

D'après les données de l'INSEE en 2019, les activités artisanales, services ou équipements sur le territoire intercommunal sont **réparties de manière équilibrée**. On relève une **progression importante** du nombre d'établissements entre 2012 et 2019 (+137), dans l'ensemble des communes et en particulier dans les principaux pôles du territoire.

En 2019, 591 établissements recensés dont :

- 118 établissements de médecine (de proximité et spécialisée) ;
- 140 entreprises du bâtiment ;
- 101 activités de services aux particuliers et artisanat ;
- 105 équipements (scolaires, culturels, sportifs).

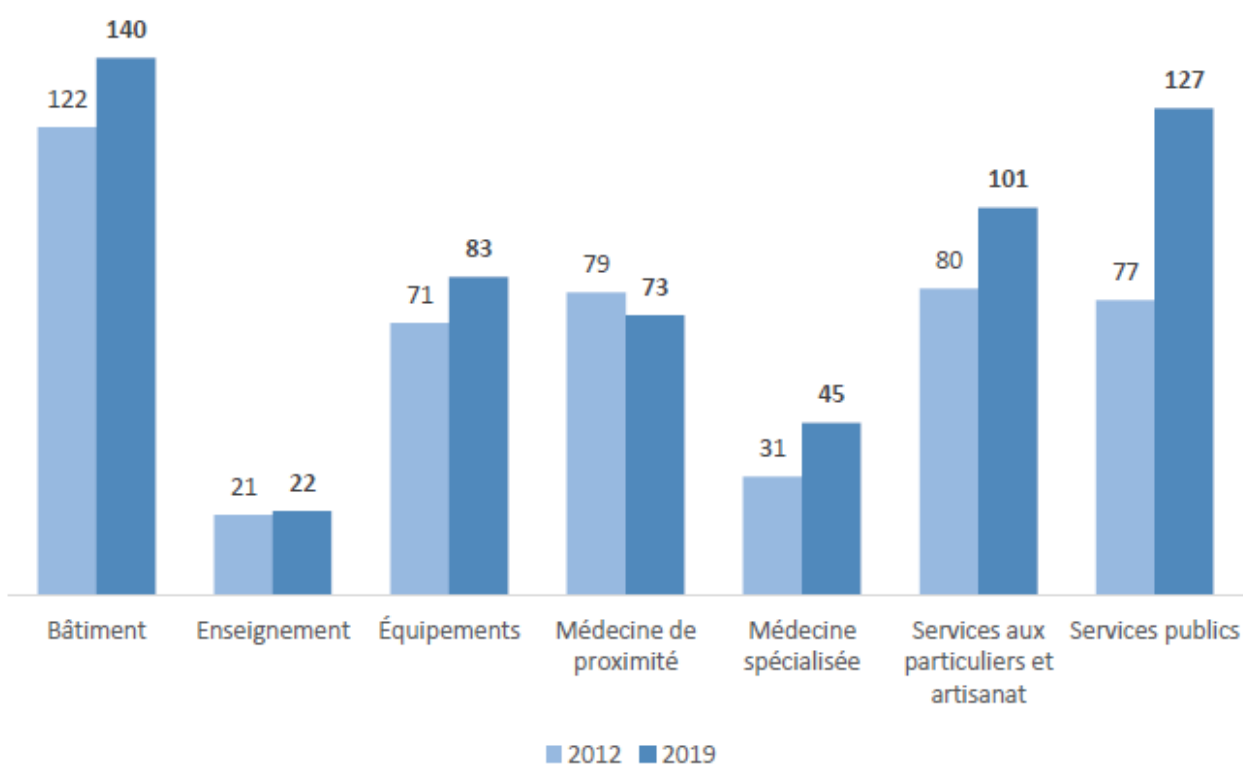
Analyse technique – évolution du niveau de service entre 2012 et 2019



Le niveau de service à la population est **globalement renforcé** notamment à travers une **forte progression** de certains services tertiaires (doublement du nombre d'agences immobilières, augmentation de 40% du nombre de restaurants) et le maintien des services « du quotidien » (salons de coiffure, banques, bureaux de poste, pharmacies).

Analyse technique – évolution du niveau de service entre 2012 et 2019

Évolution du nombre d'équipements, de services, d'artisanat entre 2012 et en 2019, par grands types, sur le territoire

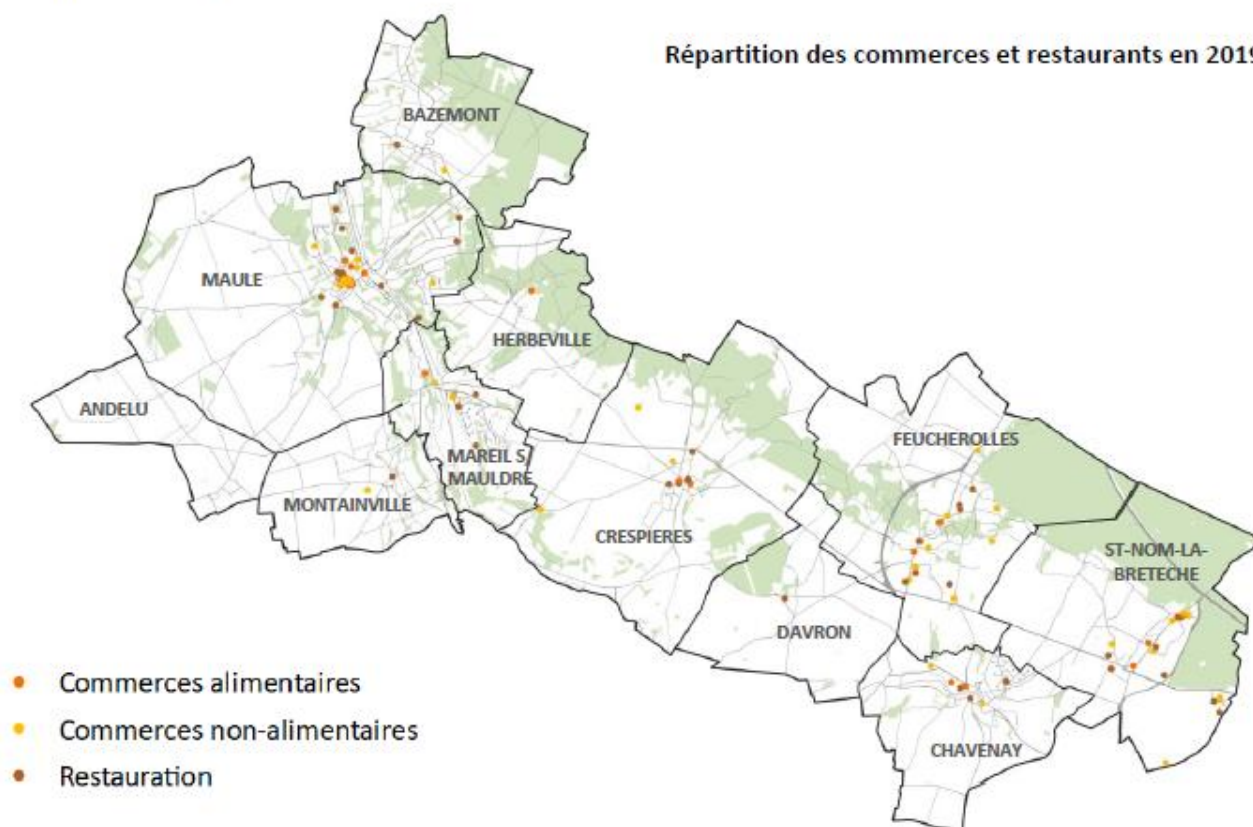


Source : Base permanente des équipements, Insee

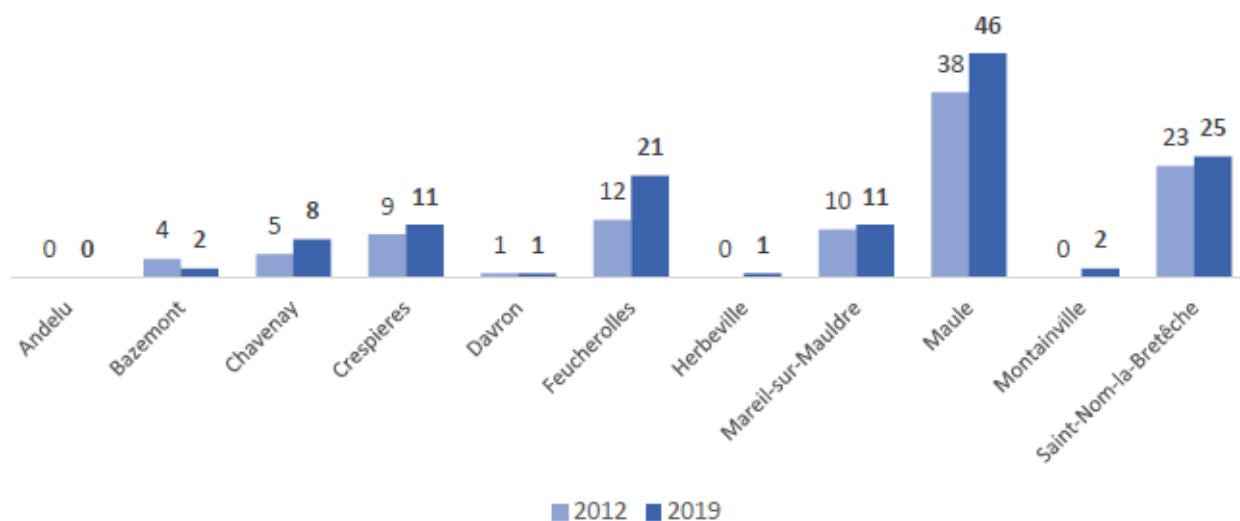
Le nombre de commerces est **en progression** sur le territoire (+11), en particulier dans les principaux pôles du territoire. Le niveau de service des commerces de proximité (11 boulangeries, 5 boucheries-charcuteries, 4 supermarchés, 4 épicerie, 9 fleuristes/jardineries).

Analyse technique – les commerces

Répartition des commerces et restaurants en 2019



Évolution du nombre de commerces et de restaurants entre 2012 et 2019 (Insee)



Source : Base permanente des équipements, Insee

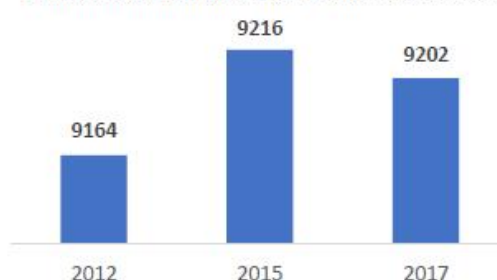
Le bilan montre que l'**objectif de maintien** de l'activité commerciale et de services dans l'ensemble de la Communauté de communes **est respecté**. De surcroît, les principaux pôles de la CCGM (Maule et Saint-Nom-la-Bretèche) ont connu une forte progression de leur niveau de service.

Par ailleurs, le rapport de 2 actifs pour 1 emploi sur le territoire **reste stable** sur la période. Les pôles de Chavenay et Maule concentrent de nombreux emplois par rapport à leur population. Notons aussi un taux de chômage très faible. En effet, toutes les communes sont en dessous de la moyenne nationale (13,8) et seule la commune de Davron est au-dessus de la moyenne départementale (10,3).

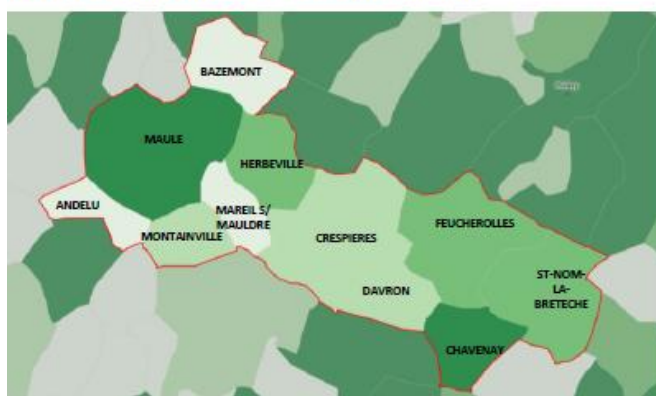
Évolution du nombre d'emplois entre 2012 et 2020



Évolution du nombre d'actifs entre 2012 et 2020

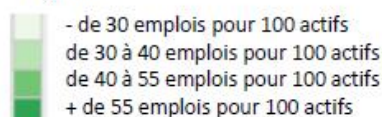


Indice de concentration de l'emploi en 2017



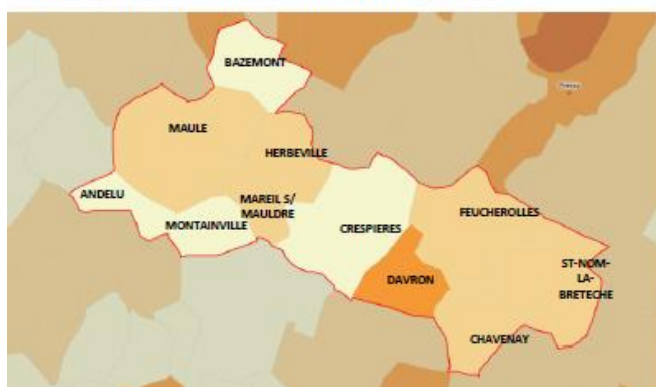
Source : Insee, 2017

Légende

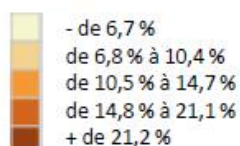


Source : Insee, 2017

Taux de chômage des 15 ans et plus en 2017



Légende



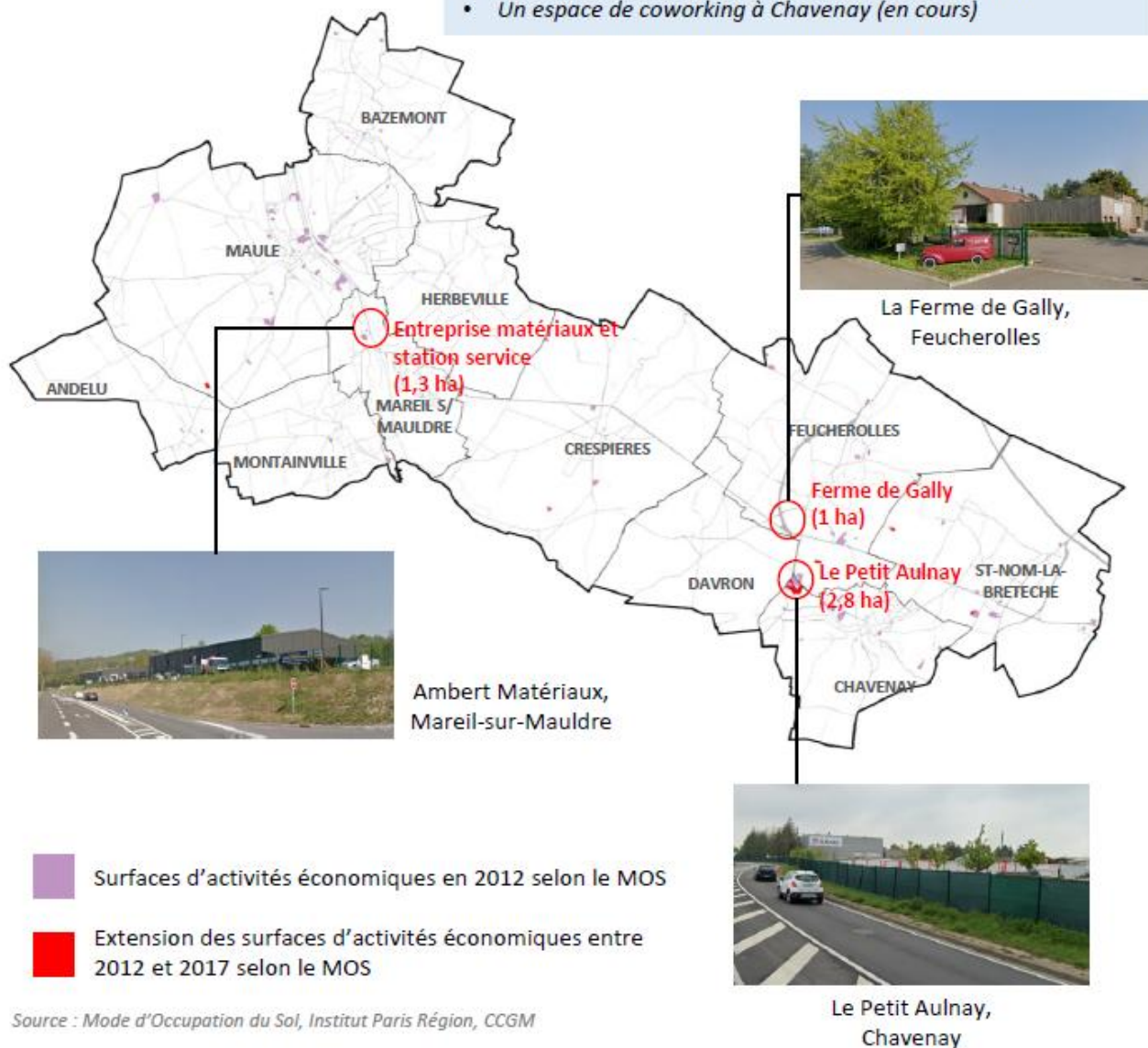
Source : Insee, 2017

Par ailleurs, entre 2012 et 2017, on relève une **augmentation de 5,1 ha** des espaces d'activités économiques selon le Mode d'Occupation du Sol, dont 2,3 ha en consommation d'espace au titre du SCoT.

Analyse technique – évolution des surfaces dédiées à l'activité économique et aux services

Mais aussi :

- Une épicerie Franprix et un espace de coworking à Crespières
- Un cabinet médical à Maule
- Des bureaux à St-Nom-la-Bretèche (Vivier, en cours)
- Un espace de coworking à Chavenay (en cours)

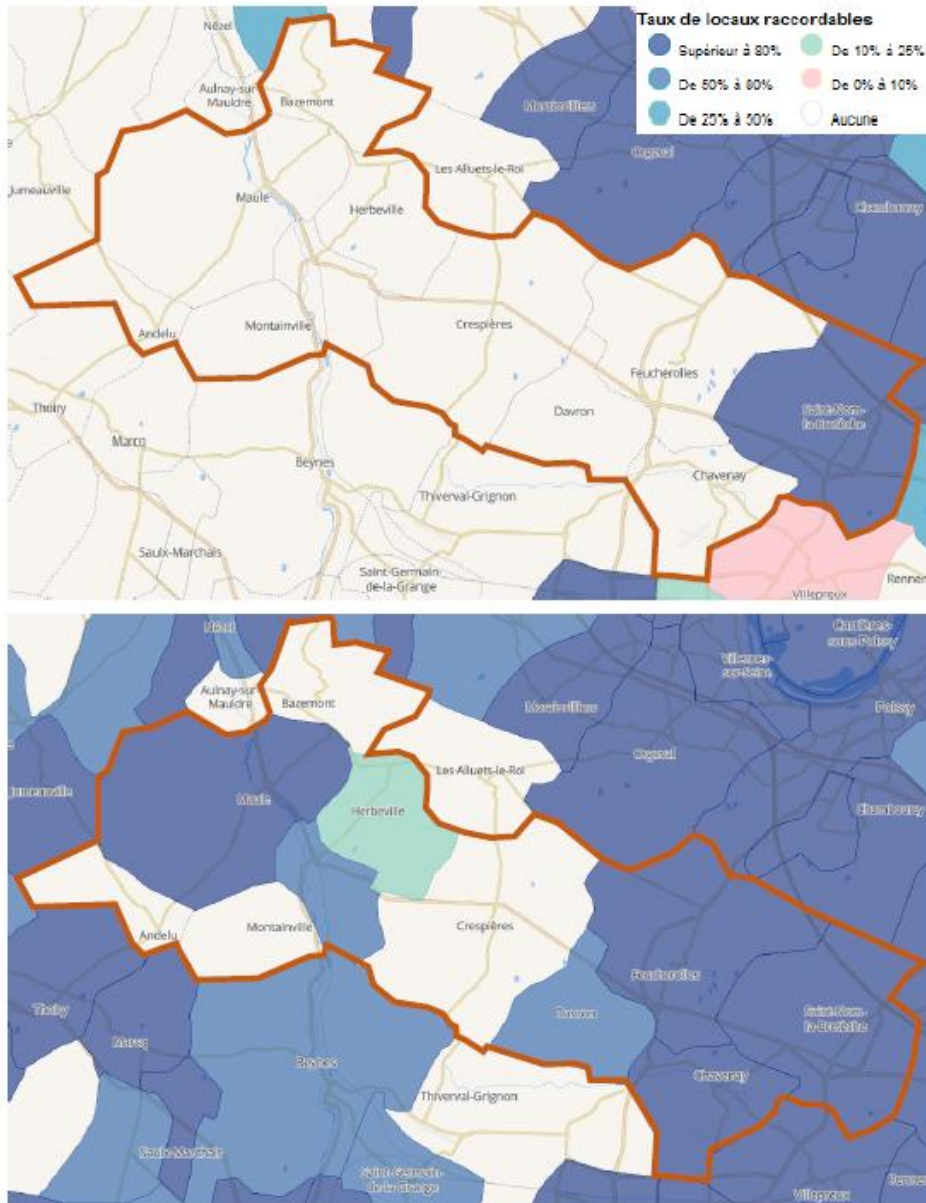


A travers le SCoT, le territoire s'est fixé un objectif de **renouveau** pour augmenter les emplois et les activités économiques présentes. Les orientations du SCoT sont **toujours compatibles** avec la vision des élus à horizon 2030. Ils conservent la volonté de maintenir et développer l'emploi de manière appropriée aux structures du territoire.

2.2.1.2.4.2. Le développement de la fibre optique

Entre 2017 et 2020, selon l’Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes (ARCEP), la part des locaux pouvant être raccordés à la fibre et au très haut débit a connu une **progression importante**. Toujours selon l’ARCEP, les travaux pour un raccordement prochain sont en cours sur les communes de Montainville et Bazemont, mais il n’y a pas de données concernant les communes de Crespières et Andelu.

Taux de couverture de la fibre et du très haut débit entre 2017 et 2020

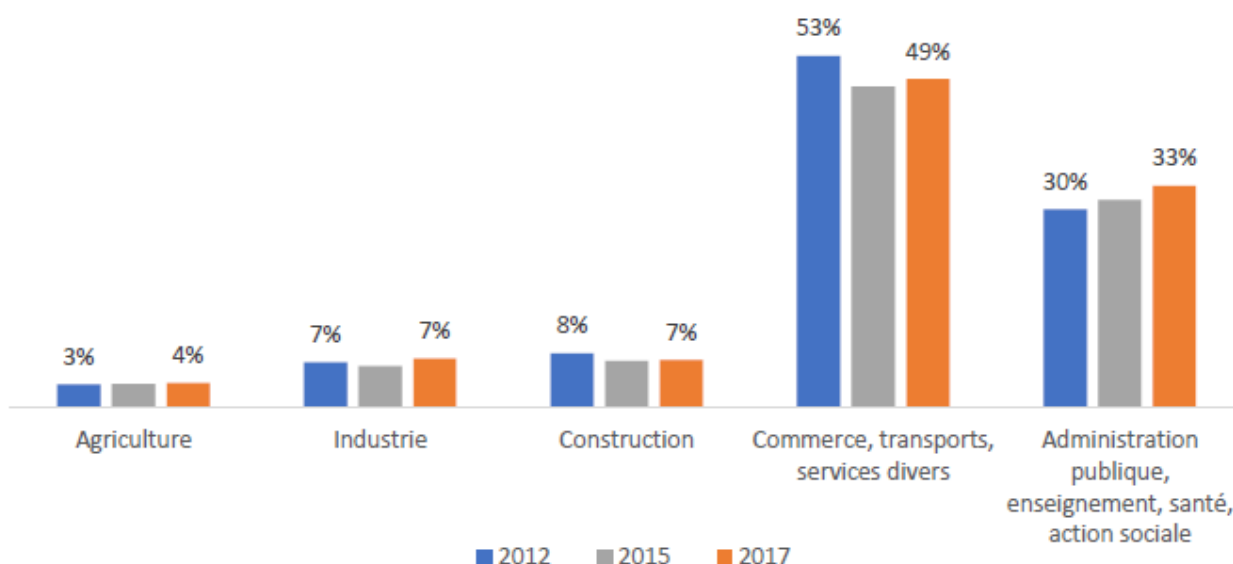


Source : Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes

2.2.1.2.4.3. L'économie résidentielle

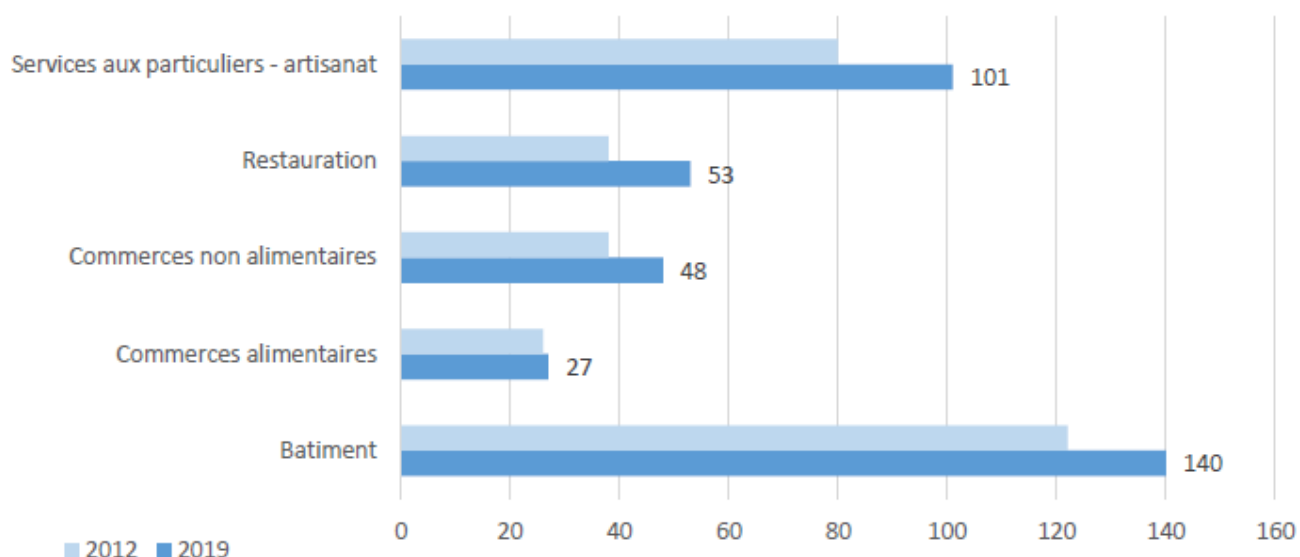
Le territoire et son économie **demeurent résidentiels**, étant donné la faible part de l'emploi industriel et la forte part de l'emploi dans les commerces, transports et services divers. Entre 2012 et 2020, on constate une forte progression des établissements d'activité résidentielle, en particulier de service aux particuliers de l'artisanat et du bâtiment.

Évolution du nombre d'emplois par secteur d'activité entre 2012 et 2020



Source : Insee, 2017

Évolution des établissements de l'activité résidentielle entre 2012 et 2019



Source : Base permanente des équipements, Insee

2.2.2. Projets territoriaux de relance : volet développement économique territorial

2.2.2.1. Développement économique

2.2.2.1.1. Herbeville

2.2.2.1.1.1. Château de Boulémont



- **Description du projet :** valorisation culturelle, patrimoniale et économique du Château de Boulémont.
- **Adresse postale :** Route de Boulémont
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)				

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				

6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					Sans objet
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement :** Sans objet

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**
 - o Enquête de satisfaction auprès de la population

2.2.2.1.2. Davron

2.2.2.1.2.1. Création sur une parcelle intercommunale d'activités économiques et agricoles




- **Description du projet :** La CCGM est propriétaire de deux parcelles (un hectare chacune environ) présentant un fort potentiel agricole et économique.
- **Adresse postale :** RD30
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	Sans objet, projet privé
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Sans objet, projet privé	
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Création d'emplois et fiscalité ;
- Nombre de personnes domiciliées et exerçant leur activité professionnelle au sein de Gally Mauldre.

2.2.2.1.3. Feucherolles

2.2.2.1.3.1. Création d'un village d'entreprises

EXISTANT

- **Description du projet :** Le village d'entreprises ASTIOM répond aux besoins des PME/PMI et des artisans avec une offre de locaux de différentes tailles, proposés à la vente ou à la location.
- **Adresse postale :** 13 rue de la Porte Neuve, 78810 Feucherolles.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
9. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Livré fin 2023			

Montant TOTAL (€)	Sans objet, projet privé
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total coût du projet (€)	Sans objet, projet privé	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Création d'emplois ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.2.2.1.4. Maule

2.2.2.1.4.1. Aménagement de la zone de la gare : création d'un village d'entreprises, d'un parking multimodal, démolition du silo



- **Description du projet :** Amélioration de l'entrée de ville par la création d'un village d'entreprise, d'un parking multimodal et la démolition d'un silo.
- **Adresse postale :** Chemin de la gare
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)		2025		
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					Sans objet

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

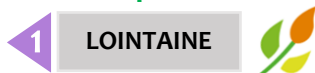
Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Sans objet	
Financement communal		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.2.2.1.5. Chavenay

2.2.2.1.5.1. Projet « Mort-Moulin » : Création de bâtiments d'activités économiques




- **Description du projet :** Création d'une zone d'activités économiques sur des parcelles déjà artificialisées, respectant ainsi le principe de sobriété foncière requis par le « zéro artificialisation nette » (ZAN).
- **Adresse postale :** Rue de Grignon
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		1/1821

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Création d'emplois ;
- Recettes fiscales.

2.2.2.1.6. Crespières

2.2.2.1.6.1. Immobilier d'entreprise communal





EXISTANT

- **Description du projet :** L'immobilier d'entreprise communal se situe au sein de l'ancien presbytère, au premier étage, pour une surface de 90 m².
- **Adresse postale :** 1 place de l'Eglise
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					947 000
Investissement par habitant (€)					537

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		2018 141 246	15
 Région	Contrat rural Montant retenu : Participation :	520 000	55
 Département	Contrat rural Montant retenu : Participation :		
Total subventions accordées		661 246	70
Financement communal		285 754	30
Total coût du projet (€)		947 000	100
Investissement par habitant (€)		537	1/1764

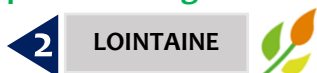
- **Indicateurs d'évaluation :**

- Création d'emploi sur le territoire communal ;
- Recettes fiscales.

2.2.2.2. Agriculture et alimentaire

2.2.2.2.1. CC Gally-Mauldre

2.2.2.2.1.1. Elaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pouvant intégrer une cuisine centrale




- **Description du projet** : Créer ou intégrer un projet alimentaire territorial à taille humaine et plus ambitieux que la loi Egalim.
- **Adresse postale** : Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapes Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.2.2.2.2. Chavenay

2.2.2.2.2.1. Création d'une ferme en permaculture

EXISTANT

- **Description du projet :** La ferme est aménagée de manière à répondre à trois enjeux : viabilité économique, soutenabilité environnementale, insertion urbaine et paysagère.
- **Adresse postale :** La Ferme des Arches, 2 allée des Carrières.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)	Réalisé en 2023			
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
7. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Projet réalisé en 2023			
Montant TOTAL (€)					

Investissement par habitant (€)	Sans objet, projet privé
--	-----------------------------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Sans objet, projet privé	
Financement communal		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Nombre de paniers alimentaires produits ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.2.2.2.3. Saint-Nom-la-Bretèche

2.2.2.2.3.1. Création d'une Chèvrerie : Fromages et glaces

EXISTANT



- **Description du projet** : Création d'une exploitation agricole destinée à l'élevage caprin comprenant notamment une chèvrerie intégrant un atelier de transformation fromagère et un point de vente à la ferme.
- **Adresse postale** : Chemin de l'Orme
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Fin 2022 : démarrage de l'exploitation et de la vente			

Montant TOTAL (€)	Sans objet, projet privé
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Sans objet, projet privé	
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.2.2.2.3.2. Développement de la Ferme Horticole
Théart rebaptisée « Station V »



- **Description du projet :** La Ferme Théart, rebaptisée « Station V », est un secteur d'exploitation agricole et d'expérimentation technologique accueillant environ 10 entreprises et 80 emplois ?
- **Adresse postale :** Chemin des Arpents
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)	PLU Modifié			
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)			PC non déposé	
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					

Investissement par habitant (€)	Sans objet, projet privé
--	-----------------------------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Sans objet, projet privé	
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Nombre d'emplois créés ;
- Recettes fiscales.

2.2.2.3. **Emploi**

2.2.2.3.1. CC Gally-Mauldre

2.2.2.3.1.1. **Rencontres Economiques de Gally-Mauldre : évènement annuel**

EXISTANT



Pour leur 5^{ème} édition, les Rencontres économiques de Gally Mauldre se sont renouvelées pour répondre au mieux aux attentes des professionnels : organisées un lundi à la demande des commerçants, elles ont offert cette année plus de conférences, des stands d'exposition et des temps plus importants dédiés aux échanges entre professionnels. Et cette nouvelle formule a rencontré un franc succès avec près de 70 personnes présentes. L'édition 2024 a eu l'honneur de rassembler cinq conférenciers et cinq exposants qui ont chacun présenté leurs dispositifs d'aides et d'accompagnement au service des entreprises :

- Le financement et l'ingénierie pour les entreprises par la Région Île-de-France,
- La Gendarmerie Nationale a de nouveau illustré l'étendue de ses compétences dans le domaine de l'intelligence économique. Elle a marqué les esprits en dévoilant la réalité des menaces qui pèsent sur les entreprises et les a également rassurées sur leurs larges capacités à y faire face,
- La Confédération des PME des Yvelines (CPME 78) a présenté son rôle dans la représentation et la défense des intérêts des entreprises,
- L'ADEME a détaillé son vaste potentiel de financement et d'ingénierie dédié à la transition écologique,
- GeM Emploi, Arcade Emploi et l'Association Cadres et Emploi ont fait valoir leur fine connaissance de notre tissu sociologique et économique au service du recrutement,
- La Chambre des Métiers et d'Artisanat et la Chambre de Commerce et de l'industrie se sont caractérisées par la proximité de leur offre d'accompagnement, depuis la naissance jusqu'à la transmission des entreprises.
- Le Réseau Entreprendre Yvelines a pu faire connaître la grande qualité de ses parcours d'accompagnement à la création, à la reprise et au soutien des entreprises.

Ainsi, le Golf de Feucherolles a de nouveau accueilli le 7 octobre 2024 les nombreux entrepreneurs, élus, associations et agents publics désireux de se rencontrer ou se revoir, partager leurs expériences et s'entraider.

Nos intervenants ont suscité de nombreux échanges et témoignages tous aussi précieux les uns que les autres : ils rendent compte de la réalité de notre terrain économique. Garder le contact avec le réel, faire réseau et rapprocher les besoins du territoire avec les offres disponibles : telle est l'ambition des Rencontres

Économiques de Gally Mauldre. C'est dans cet état d'esprit que la Communauté de communes remercie chaleureusement toutes les personnes, non seulement pour leur présence lors de

l'évènement, mais également pour leur témoignage positif quant à l'utilité et la pertinence de ce rendez-vous annuel.

2.2.2.3.1.2. Soutien associatif à l'emploi et au développement des

entreprises **EXISTANT** 

La Communauté de Communes Gally Mauldre s'est associée avec 3 associations pour développer l'emploi au niveau local.

2.2.2.3.1.2.1. Gally et Mauldre Emploi (GeM Emploi)

L'association Gally et Mauldre Emploi (GEM Emploi) est une **structure communale et intercommunale** dédiée au développement de l'emploi en Vals de Gally et de Mauldre, **déclarée d'intérêt général le 28 août 2017**. Elle a pour mission de mettre en relation les personnes candidates avec des employeurs en fonction des profils recherchés et des postes disponibles. Elle est gérée par deux personnes, et **son siège se situe à Maule**.



Sur son site internet, GEM Emploi recense les propositions de candidatures, les postes ou stages à pourvoir et fait l'intermédiaire sans aucun frais, ni pour le candidat, ni pour l'employeur.

En 2019, ce sont 250 contrats de travail qui ont pu être concrétisés grâce à l'aide et au suivi apportés par les équipes de GeM-Emploi.

En 2022, GeM Emploi a rencontré 1388 candidats et a appuyé la signature de 120 contrats. L'association a effectué de multiples permanences à Maule, Feucherolles et Saint-Nom-La-Bretèche. Des rendez-vous dans chaque commune facilitent les rencontres avec les habitants.

En 2024, l'association a réalisé 309 placements, fait signer 61 contrats et suivi 63 jeunes.

Cette association est également à **l'origine du Salon de tous les emplois du Salon JOB WIN** qui accueille chaque année plusieurs centaines de visiteurs, et qui facilite les rencontres professionnelles sur le territoire. C'est une initiative communale et intercommunale, en partenariat avec Pôle Emploi et les Mission Locales, organisé par la Communauté de communes Gally-Mauldre et les communes de GEM Emploi (Maule, Saint-Nom-la-Bretèche, Feucherolles, Chavenay, Mareil-sur-Mauldre, Crespières, Bazemont, Aulnay-sur-Mauldre, Andelu, Montainville, Davron, Herbeville). De grandes enseignes implantées localement sont régulièrement au rendez-vous (Auchan, Decathlon, Armée de l'Air, etc.).

2.2.2.3.1.2.2. Arcade Emploi

Basée à Noisy-le-Roi, cette association reçoit également des **subventions** de notre intercommunalité.



ARCADE-Emploi est une **association loi 1901**, créée en **1996** et reconnue **d'intérêt général**.

ARCADE-Emploi a pour vocation **d'aider** et **d'accompagner** les demandeurs d'emploi à un retour sur le marché du travail.

L'Association propose une **réflexion approfondie** pour déterminer le projet professionnel de la personne demandeuse et pour aborder le retour à l'emploi dans le cadre **d'ateliers** individuels et collectifs.

En 2024, Arcade Emploi a suivi 55 personnes, réalisé 67 ateliers collectifs et coordonne 25 bénévoles.

2.2.2.3.1.2.3. Association Cadre Emploi (ACE)

L'ACE s'adresse principalement aux **cadres en recherche d'emploi**, les aide à de sortir l'isolement et à professionnaliser leur recherche de poste. Les candidats qui le souhaitent sont alors intégrés dans un **Groupe de Travail** où ils peuvent échanger avec d'autres cadres qui partagent leur situation.



Située à **Noisy-Le-Roi**, subventionnée par la Communauté de Communes, L'ACE est une association loi 1901, créée en 1988. Elle met à leur disposition des moyens matériels modernes et une méthodologie éprouvée transmise par 27 animateurs bénévoles, eux-mêmes cadres ou anciens cadres ou coachs, à travers des ateliers collectifs et un accompagnement individuel personnalisé.

La personne est accompagnée par un **Parrain personnel** qui la guide dans son action, sans limitation de durée, pour qu'elle soit la plus efficace possible en fonction de son projet, jusqu'au succès.

La méthode d'ACE consiste à construire une **démarche active de recherche d'emploi**, définir un projet professionnel, actionner un réseau, rendre le candidat davantage visible sur internet, être le plus performant possible lors d'un entretien de réseau ou d'embauche. Sur le plan pédagogique, **28 ateliers thématiques sont dispensés sur plus de deux mois**.

En 2024, l'ACE a accueilli 69 candidats, a permis 51 retours à l'emploi, a organisé 8 tables rondes et 3 conférences.

2.2.2.3.1.2.4. Initiative Seine Yvelines

Créée en 1999, l'**association Initiative Seine Yvelines (ISY)** est membre du réseau « Initiative France », 1^{er} réseau associatif d'accompagnement et de financement de l'entrepreneuriat. Elle apporte son soutien aux créateurs et repreneurs d'entreprises ainsi qu'aux chefs d'entreprises pour financer leurs projets. Elle contribue également au développement économique des cœurs des villes et villages avec son programme de « **Boutiques à l'essai** ». **L'entrepreneuriat féminin** représente aussi une priorité pour l'association qui soutient notamment le concours « Créatrices d'avenir » impulsé par Initiative Île-de-France. Le taux de pérennité des entreprises accompagnées par la plateforme est de **97%**, 3 ans après le lancement du projet.



En 2024, ISY a accompagné deux porteurs de projets sur notre territoire, a maintenu 2 emplois, a permis l'octroi de 7000€ de prêt sur l'honneur et 13 500€ de prêts bancaires associés.

2.3. Compétence « Environnement »

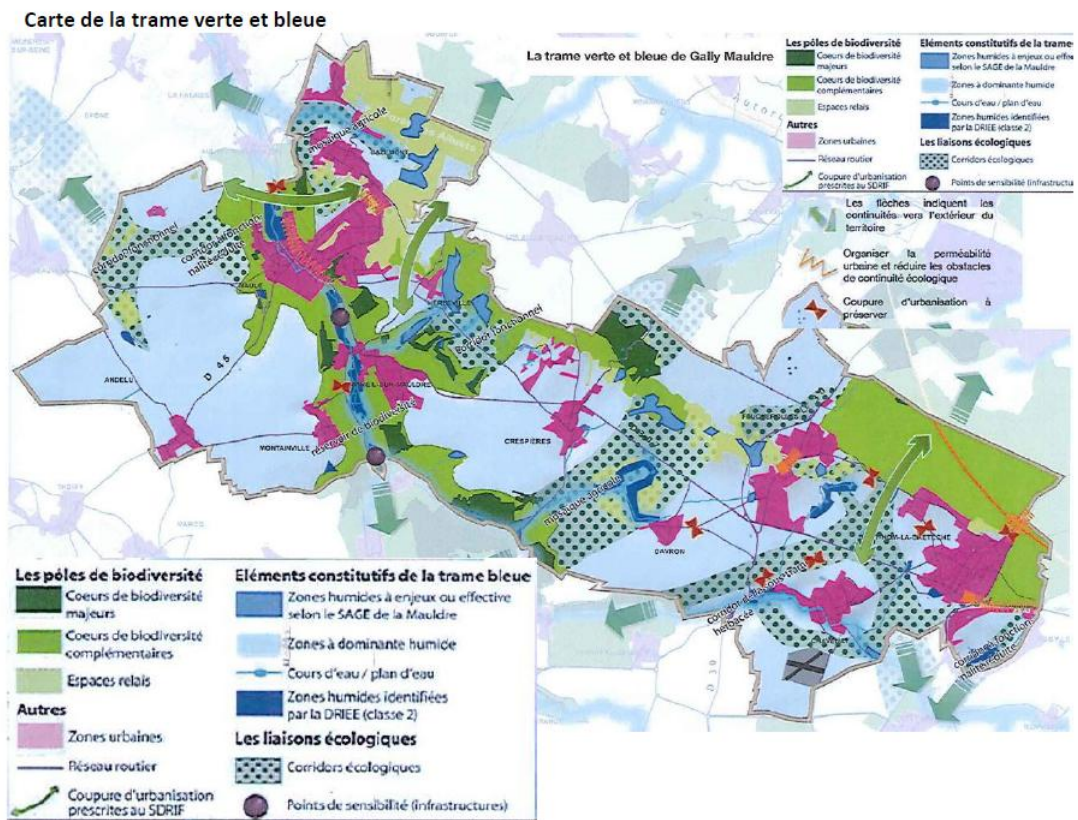
2.3.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.3.1.1. La fonctionnalité écologique

Pour assurer un bon fonctionnement environnemental de tout le territoire sur le long terme, le SCoT détermine les éléments constitutifs de la **trame verte et bleue** et les objectifs nécessaires à leur préservation : **empêcher l'enclavement** des milieux naturels, contribuer au bon fonctionnement et à la **qualité du cycle de l'eau**, **cadre les pressions** sur les milieux naturels.

Les objectifs portés par le SCoT ont été **globalement respectés** et remplis en matière de maintien des fonctionnalités écologiques du territoire, depuis 2015 :

- Les pôles de biodiversité et liaisons écologiques ont **conservé leur vocation** naturelle ou agricole dominante ;
- Les zones humides sont **globalement protégées** ;
- Les PLU du territoire ont mis en œuvre des **outils de protection** des éléments de la trame verte et bleue du SCoT ;
- La qualité des cours d'eau devrait **s'améliorer** grâce aux projets de renaturation engagés.



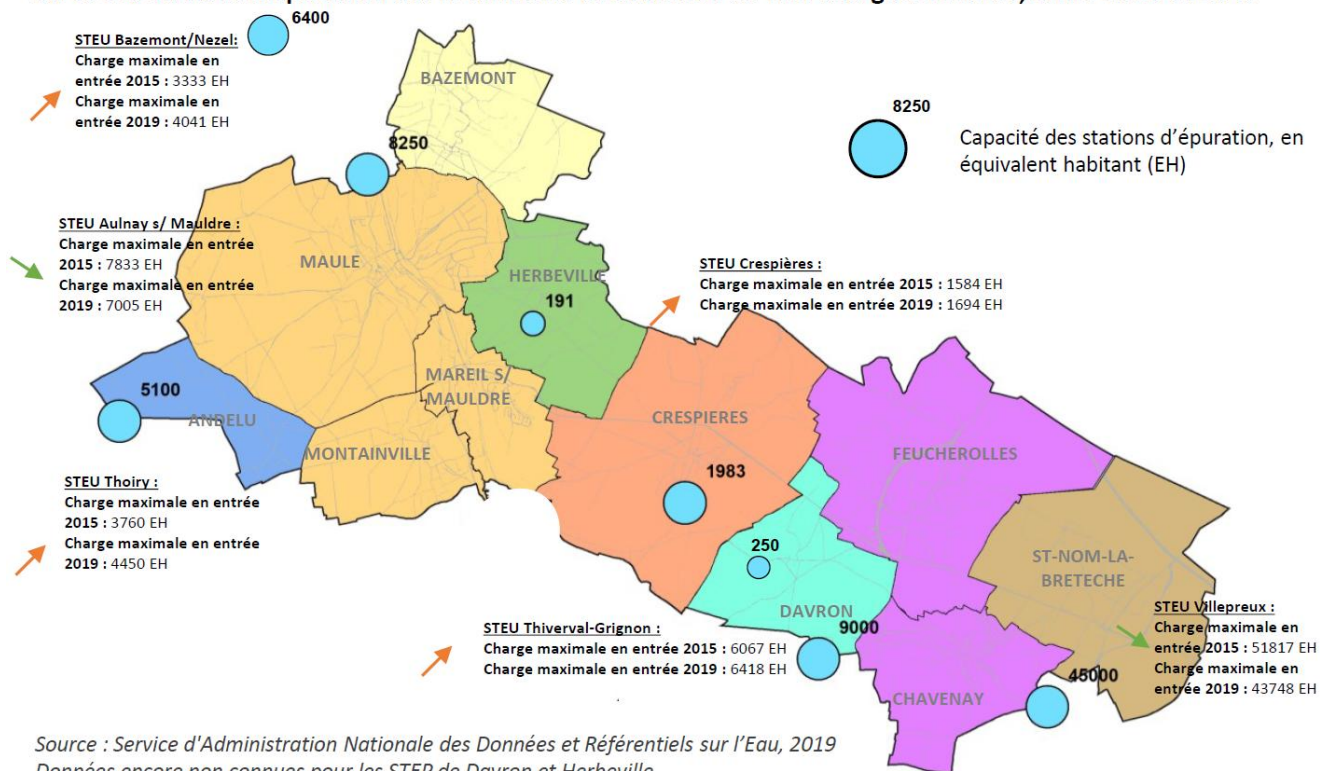
2.3.1.2. L'eau

Les orientations du SCot permettent **d'optimiser l'utilisation de la ressource en eau** dans des conditions durables, techniquement, écologiquement et économiquement possibles. Par ailleurs, la communauté de communes dispose de la compétence « Étude et réalisation d'un schéma d'assainissement » qui permettra de **poursuivre les efforts** en matière d'assainissement.

Les objectifs portés par le SCot ont été **globalement remplis** en matière de gestion de la ressource en eau, depuis 2015 :

- Depuis 2015, deux **stations d'épuration ont été créées**, à Davron et Herbeville ;
- La capacité des stations d'épuration reste **adaptée aux besoins** ;
- A l'échelle du territoire, les projets sont conçus en **tenant compte des contraintes** de chaque commune en matière d'assainissement ;
- La **qualité des nappes phréatiques** au niveau des aires d'alimentation des captages est **correcte** ;
- L'eau potable distribuée est de **bonne qualité**.

Carte des stations d'épuration sur le territoire et évolution de leur charge en entrée, entre 2015 et 2019



Compétence GEMAPI –

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.

La réforme concentre à l'échelle intercommunale des compétences précédemment morcelées. Le bloc communal peut ainsi concilier urbanisme et prévention des inondations par une meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, notamment à travers les documents d'urbanisme et par la gestion des ouvrages de protection mais aussi concilier urbanisme et gestion des milieux aquatiques en facilitant l'écoulement des eaux et en gérant des zones d'expansion des crues.

La réforme conforte également la solidarité territoriale : elle organise le regroupement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au sein de structures dédiées ayant les capacités techniques et financières suffisantes pour exercer ces compétences, lorsque le bloc communal ne peut pas les assumer seul à l'échelle de son territoire.

Cette compétence obligatoire, exclusive depuis la fin de la période de transition le 1^{er} janvier 2020, se substitue aux actions préexistantes des collectivités territoriales et de leurs groupements, actions qui

étaient jusqu'alors facultatives et non uniformément présentes sur les territoires exposés au risque d'inondation ou de submersion marine.

Les actions entreprises dans le cadre de la GEMAPI sont issues du Code de l'environnement :

- **L'aménagement des bassins versants**
- **L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau**
- **La défense contre les inondations et contre la mer**
- **La protection et la restauration des zones humides**

Le volet « prévention des inondations » de la GEMAPI est plus particulièrement constitué par les actions de type « aménagement de bassins versants » et bien sûr « défense contre les inondations et contre la mer », sans qu'il soit interdit de recourir aux autres actions. Ainsi, le bon entretien des cours d'eau contribue à ce que les conséquences d'une crue ne soient pas aggravées par la présence d'embâcles.

Cependant, les actions les plus structurantes en matière de prévention des inondations sont :

- **La surveillance, l'entretien et la réhabilitation des digues** qui sont des ouvrages passifs faisant rempart entre le cours d'eau en crue et le territoire devant être protégé ;
- **La création et la gestion des aménagements hydrauliques** plus divers fonctionnant sur le principe général du prélèvement d'une partie du cours d'eau en crue aux fins de stockage provisoire dans un « réservoir » prévu à cet effet.

2.3.2. Projets territoriaux de relance : volet transition écologique

2.3.2.1. Gestion des déchets

2.3.2.1.1. CC Gally-Mauldre

2.3.2.1.1.1. Gestion locale des biodéchets






- **Description du projet :** La Communauté de Communes Gally-Mauldre souhaite diversifier les solutions de gestion des biodéchets sur son territoire et expérimenter différentes options de collecte et de valorisation.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
10. Faisabilité du projet				
11. Conception détaillée du projet				
12. Mise en œuvre du projet				
13. Livraison au maître d'ouvrage				
Montant TOTAL (€)				16 150 HT

Investissement par habitant (€)	0,7 €
--	-------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		Obtenu début 2024 8075 €	50 %
Total subventions accordées		8075 €	50 %
Financement intercommunal 		8075 €	50 %
Total coût du projet (€)		16 150 €	100 %
Investissement par habitant (€)		0.7 €	1/23125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Mesure de la masse de déchets produite par habitant ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.1.1.1. Extension des consignes de tri (ECT)

EXISTANT 

- **Description du projet :**

L'Extension des Consignes de Tri (ECT) est un projet national qui vise à simplifier le geste de tri en permettant aux habitants de mettre tous leurs emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors.


- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet				
3. Mise en œuvre du projet				
4. Livraison				
Montant TOTAL (€)				
Investissement par habitant (€)				

- **Plan de financement :**

--	--	--

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**
 - o Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.1.1.1.2. Composteurs individuels

EXISTANT



- **Description du projet :**

Dans le cadre de sa mission de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés, la Communauté de Communes Gally Mauldre a proposé aux habitants du territoire de faire l'acquisition d'un composteur individuel.


- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet				
3. Mise en œuvre du projet				
4. Livraison				
Montant TOTAL (€)				
Investissement par habitant (€)				

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)

Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Diminution des déchets par habitant ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.2. Environnement, espaces naturels et paysagers

2.3.2.2.1. Communauté de communes Gally-Mauldre

2.3.2.2.1.1. Elaboration intercommunale du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



- **Description du projet :**

Dans un contexte de crise énergétique inédite, nous devons limiter l'effet des activités humaines sur l'environnement naturel en réduisant nos émissions polluantes et en rendant le territoire plus résistant face aux imprévus de toutes sortes. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification pour faire face aux défis climatiques et aux risques de catastrophes naturelles.


- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet				
3. Mise en œuvre du projet				

4. Livraison				
Montant TOTAL (€)				Sans objet
Investissement par habitant (€)				

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		1/23125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Voir Bilan du PCAET ci-dessous.

2.3.2.2.1.2. Bilan du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)



- **Description du projet :**

Chaque plan climat-air-énergie territorial (PCAET) doit être mis à jour tous les six ans et faire l'objet d'un rapport à mi-parcours au bout de trois ans conformément à l'article R. 229-51 du code de l'environnement. Ce bilan est le résultat d'un travail de suivi du PCAET, consistant à mesurer les évolutions des variables et des indicateurs au fil du temps, mais également d'évaluation de la démarche proposée et de ses résultats au regard des objectifs.


- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet				
3. Mise en œuvre du projet			Lancement fin 2025	
4. Livraison				
Montant TOTAL (€)				Sans objet

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.2.1.3. Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)

EXISTANT



- **Description du projet :**

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence, prise en charge par l'Intercommunalité au 1^{er} janvier 2018. La Communauté de communes Gally-Mauldre exerce cette compétence du fait de la présence du bassin versant de la Mauldre. Celle-ci vient de Beynes en amont, passe par Maule puis se jette dans la Seine à Epône. Par ailleurs, le Ru de Gally qui est un affluent de la Mauldre passe par Chavenay.


- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet				
3. Mise en œuvre du projet				
4. Livraison et suivi				

Montant TOTAL (€)	
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Mesure des inondations et catastrophes naturelles.

2.3.2.2.1.3.1. Lutte contre les inondations et renaturation de la Mauldre



- **Description du projet :**




La restauration de la continuité écologique et la renaturation de la rivière de la Mauldre Aval sur la commune de Maule, en particulier au droit des 3 complexes hydrauliques qui bloquent la continuité écologique : Le Moulin du Radet, Le Moulin de la ville, Le Moulin de la Chaussée. L'amélioration des conditions d'écoulement afin de réduire le risque inondation notamment dans les zones urbaines.

- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet				
3. Mise en œuvre du projet				
4. Livraison				
Montant TOTAL (€)				

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		3 000 000	100
Financement intercommunal 		0	0
Total coût du projet (€)		3 000 000	100
Investissement par habitant (€)		130	1/23125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Mesure des inondations et catastrophes naturelles.

2.3.2.2.1.3.2. Renaturation du Ru de Gally



- **Description du projet :**

Le projet de renaturation du ru de Gally a fait l'objet d'une enquête publique en 2017. Approuvé par les riverains, le projet a pour objectif de protéger les habitants des crues, de retrouver une biodiversité, de restaurer la qualité de l'eau et de revaloriser la fonction paysagère du ru.

Les aménagements portent sur le tracé du lit (création de méandres), l'aménagement des berges et la recréation de la ripisylve (plantation d'une végétation aquatique diversifiée à vocation d'autoépuration afin d'aider la rivière à pomper la pollution présente dans l'eau).




- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet				
3. Mise en œuvre du projet				
4. Livraison				

Montant TOTAL (€)	
--------------------------	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Diminution des inondations et catastrophes naturelles ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.2.1.3.3. Corridors écologiques inscrits dans le SCoT et les PLU



- **Description du projet :**

Pour assurer un bon fonctionnement environnemental de tout le territoire sur le long terme, le SCoT détermine les éléments constitutifs de la trame verte et bleue et les objectifs nécessaires à leur préservation : empêcher l'enclavement des milieux naturels, contribuer au bon fonctionnement et à la qualité du cycle de l'eau, cadrer les pressions sur les milieux naturels. Spécifiquement, sur la trame bleue : maintenir, restaurer les fonctionnalités écologiques aquatiques et des milieux qui sont associés, préserver les vallées en tant que corridors écologiques.


- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet				
3. Mise en œuvre du projet				
4. Livraison				

Montant TOTAL (€)	
--------------------------	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

2.3.2.2.1.4. Recrutement d'un « Eco-Garde » bénévole



- **Description du projet :**

Le territoire de Gally-Mauldre, avec la Plaine de Versailles, apparaît comme un espace exceptionnel. La plaine agricole, le ru de Gally et les boisements confèrent au territoire une identité paysagère et territoriale forte à préserver. Dans cette optique et afin de renforcer les initiatives des 11 communes du territoire, la Communauté de Communes Gally-Mauldre a décidé de recruter un(e) éco-garde bénévole sur chacune de ses communes membres.


- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas <i>Méthodologie</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet				
3. Mise en œuvre du projet				
4. Livraison				
Montant TOTAL (€)				Sans objet

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		1/23125

2.3.2.2.1.5. Dispositif « Zéro Phyto »



- **Description du projet :**

La démarche « zéro phyto » consiste à réduire l’usage des pesticides chimiques pour l’entretien des espaces végétalisés et de voirie. Les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques, plus couramment connus sous le nom de pesticides, sont destinés à lutter contre les insectes, les champignons et les « mauvaises herbes » ou indésirables.

L’objectif est de réduire la pollution de l’eau (en surface et dans les nappes souterraines), la pollution des sols et la pollution de l’air en diminuant les molécules de synthèse et l’exposition de tous à ces produits, dans un but de santé publique.


- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l’opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet				
3. Mise en œuvre du projet				
4. Livraison				

Montant TOTAL (€)				Sans objet

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.2.1.6. Mise à disposition de locaux pour l'association Eco-Gardes



- **Description du projet :**

Depuis 16 ans, le Dispositif Éco-Garde mène sur le territoire une mission de service public bénévole pour la protection de l'environnement et de la biodiversité, en lien avec le service Nature et Écologie du Conseil Départemental des Yvelines et des collectivités partenaires. Les missions des éco-gardes tendent à préserver la richesse du patrimoine naturel du territoire, à sensibiliser le public aux enjeux de la protection des milieux naturels et à promouvoir un tourisme respectueux de l'environnement. La CCGM et la commune de Mareil-sur-Mauldre étudient la possibilité de mettre des locaux à disposition de l'association.


- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Etude de faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
--------------------------	------------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		




- **Indicateurs d'évaluation :**

- Mesure de la présence et des interventions de l'association sur le territoire ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

- **Description du projet :** Réaliser un Atlas de la biodiversité est une démarche qui permet à une collectivité de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel		2025		
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				Sans objet
Investissement par habitant (€)				

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
			
Total subventions accordées			
Financement intercommunal 			
Total coût du projet (€)		Sans objet	
Investissement par habitant (€)			1 / 23 125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.




2.3.2.2.1.8. Panneaux signalétiques et pédagogiques avec Eco-Garde



- **Description du projet :** Les panneaux signalétiques et pédagogiques ont pour but de valoriser la biodiversité et les actions menées par la CCGM pour la préserver.
- **Adresse postale :** Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel		2025		
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				Sans objet
Investissement par habitant (€)				

- Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		A l'étude	
Total subventions accordées			
Financement intercommunal 			
Total coût du projet (€)		Sans objet	
Investissement par habitant (€)			1 / 23 125

- Indicateurs d'évaluation :

2.3.2.2.2. Maule

2.3.2.2.2.1. Aménagement et extension du Parc Bernard Fourmont






- **Description du projet :** Créer une zone de stationnement pour les usagers de la poste et de la future maison du développement durable. Agrandir le parc, mettre les allées aux normes PMR, élargir la piste d'athlétisme, remplacer le mobilier vétuste, créer de nouvelles entrées pour favoriser l'accès au parc. Conservation de l'espace le plus naturel possible.
- **Adresse postale :** Impasse Albert Camus
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)	Sans objet			

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)	Sans objet			
	Purge des autorisations d'urbanisme	Sans objet			
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)	Sans objet			
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)			Démarrage des travaux début 2025	
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison prévisionnelle juin 2025	

Montant TOTAL MOE (€ HT)	32 830 €
Investissement par habitant (€) (base de 6257 habitants)	5,24 €

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Plan Vert	46 698 € Obtenu	6,20 %
 Département	Contrat Yvelines+	212 255 € Obtenu	28,22 %
Total subventions accordées		258 953 €	34,43 %
Financement communal		243 162 €	32,33 %
Financement intercommunal 		250 000 € Obtenu	33,24 %
Total coût du projet (€ HT) (Hors MOE)		752 115 €	100 %
Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6257 habitants)		38,86 €/hab (subventions déduites)	1/6257

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.2.3. Saint-Nom-la-Bretèche

2.3.2.2.3.1. Une naissance = un arbre

EXISTANT


2025

- **Description du projet :** Pour chaque naissance au sein de sa population, la Mairie s'engage à planter un arbre. Opération pluriannuelle démarrée en 2023 financée à 100% par la commune et en 2024 subvention budget participatif de la région ile de France.
- **Adresse postale :** Espaces verts de la commune.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération : opérations pluri annuelles**

Etapes <i>Méthodologie</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				6500€HT 7800€TTC

Investissement par habitant (€)	
---------------------------------	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Région Budget participatif	3000	
Total subventions accordées		
Financement communal	4800	
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	6500€HT 7800€TTC	
Investissement par habitant (€)	1.6	

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Nombre d'arbres plantés ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.3. Rénovations thermiques et/ou énergétiques

La promotion de la sobriété et la performance énergétique passent par la **rénovation thermique** des bâtiments et logements communaux, le **remplacement** des installations de chauffage de bâtiments communaux après audit, la **modernisation** de l'éclairage public engagée par les communes du territoire et des **actions de sensibilisation** aux économies d'énergie auprès des particuliers.

2.3.2.3.1. Feucherolles

2.3.2.3.1.1. Rénovation thermique de l'école La Trouée



- **Description du projet :** Rénovation énergétique de l'école « La Trouée »
- **Adresse postale :** 17 rue des petits prés, 78810 Feucherolles.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>					
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				30 000 € TTC
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)			2025	

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				

6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					Entre 180 000 € et 220 000 € HT environ
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total coût du projet (€)	Entre 180 000 € et 220 000 € HT environ	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments.

2.3.2.3.2.1. Maîtrise de la demande énergétique, remplacement de chaudières (Mairie)






- **Description du projet :** Remplacement des chaudières et des radiateurs soufflants de la Mairie, lesquels présentent de nombreux dysfonctionnements avec une consommation de gaz supérieure à la normale.
- **Adresse postale :** Place de la Mairie
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	63 988,72 €
Investissement par habitant (€)	6,59 €/hab.

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		19 200 € Obtenu en 2019	30,00 %
 Syndicat d'Énergie des Yvelines	Certificat d'Économie d'Énergie	3 543,12 €	5,54 %
Total subventions accordées		22 743,12 €	35,54 %
Financement communal		41 245,60 €	64,46 %
Total coût du projet (€ HT)		63 988,72 €	100%
Investissement par habitant (€) (sur la base de 6257 habitants)		6,59 €/hab.	1/6257

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Consommation d'énergie ;
- Avis des employés de la mairie sur le confort thermique.

2.3.2.3.2.2. Remplacements de menuiseries (Bibliothèque, Musée, Ancienne Mairie)



- **Description du projet :** Remplacement des menuiseries de l'ancienne Mairie, la bibliothèque et le musée, par des menuiseries en double ou triple vitrage respectant les recommandations de l'ABF.
- **Adresse postale :** Place de la Mairie.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL MOE (€ HT)					Sans objet

Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6257 habitants)	
---	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Sans objet	
Financement communal		
Total coût du projet (€ HT)		
Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6257 habitants)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments.

2.3.2.3.2.3. Aménagement d'un parking en centre-ville avec création d'une ombrière photovoltaïque



Se reporter au projet « Dynamisation du centre-ville : parking, mobilités douces, photovoltaïque, revitalisation des commerces de proximité ».

2.3.2.3.3. Bazemont

2.3.2.3.3.1. Rénovation thermique de l'école maternelle



- **Description du projet :** La performance énergétique du bâtiment hébergeant l'école maternelle est insuffisante. Le projet prévoit la rénovation thermique du bâtiment accueillant une classe de maternelle.
- **Adresse postale :** 4 rue des Ecoles
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<p><i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i></p> <p><i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i></p>					
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)		Audit de la chaufferie en cours au T4 2024		
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)			Date prévisionnelle	

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme				début étude PRO	
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et				

	pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					
Investissement par habitant (€)					1/1741

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		1/1741

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments.

2.3.2.3.3.2.

Remplacement de la chaufferie du Groupe scolaire



- **Description du projet :** Un premier audit réalisé a mis en avant l'insuffisante performance énergétique du système de chauffage. Des études complémentaires sont à mener. Le projet prévoit le remplacement de plusieurs éléments constitutifs de la chaufferie
- **Adresse postale :** 4 rue des Ecoles
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas <i>Méthodologie</i> Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP). Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)	Audit de la chaufferie réalisé avec le SEY			
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	Sans objet pour le moment
Investissement par habitant (€)	1/1741

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments.

2.3.2.3.4. Saint-Nom-la-Bretèche

2.3.2.3.4.1. Rénovation thermique du centre multi accueil « Petit Prince » et Extension / rénovation de ce centre





- **Description du projet:** Fourniture et pose de films pour vitrage afin d'améliorer la performance énergétique, pose d'un pare-soleil sur le puit de lumière. Augmentation de la capacité d'accueil de 24 berceaux, en réalisant un module « Petite famille », ayant vocation à accueillir les trois classes d'âges dans un même espace. Rénovation et mise aux nouvelles normes petite enfance.
- **Adresse postale :** 3 Pl. Henri Hamel.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Methodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme					
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)		Chantier en cours		
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
	Assistance aux opérations de réception			Date prévisionnelle	

6. Livraison au maître d'ouvrage	(AOR)			de livraison : T1 2025	
Montant TOTAL (€)					2 020 000€HT 2 424 000€TTC
Investissement par habitant (€)					476

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		790 000€	Non renseigné
Total subventions accordées		790 000€	Non renseigné
Financement communal		1 634 000	Non renseigné
Total coût du projet (€)		2 020 000€HT 2 424 000€TTC	100%
Investissement par habitant (€)		476	1 / 5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.
- Répondre aux besoins de la garde d'enfants à temps partiel et à la sous dimension de la capacité d'accueil du CMA



- **Description du projet :** Création d'une isolation par le plafond, installation d'une ventilation mécanique centrale double flux plenum, création d'un sas d'entrée.
- **Adresse postale :** 32 rue de la Fontaine des Vaux.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Étapes <i>Methodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)		Conception en cours		
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			2025	
Montant TOTAL (€)					96 000 HT 115 200€TTC

Investissement par habitant (€)	23 €
--	------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	En attente de conception du projet	
Financement communal		
Total coût du projet (€)	96 000 HT 115 200€TTC	
Investissement par habitant (€)	23€	

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique de la Mairie.



- **Description du projet :** Remplacement des portes du gymnase par des menuiseries en aluminium. Pose de film pour vitrage afin d'améliorer les performances du vitrage existant. Remplacement des menuiseries extérieures du restaurant scolaire. Mise en place d'une centrale double flux à récupération d'énergie sur l'air.

- **Adresse postale :** 2 Chemin de l'Abreuvoir



- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)			Etude consolidée pour 2025	
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					389 075,43€HT 466 890€TTC

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		148 620	Non renseigné
Total subventions accordées		148 620	Non renseigné
Financement communal		318 270	Non renseigné
Total coût du projet (€)		389 075,43€HT 466 890€TTC	Non renseigné
Investissement par habitant (€)		92	1 / 5092

A ce jour seule la Pose de film pour vitrage afin d'améliorer les performances du vitrage existant a été réalisée.

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.3.5. Crespières

2.3.2.3.5.1. Rénovation énergétique de l'école



MOYENNE






- **Description du projet :** Isolation par l'extérieur de deux bâtiments des écoles datant des années 1960.
- **Adresse postale :** 11 rue Saint Martin.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme			Pas avant printemps 2025	

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					170 000

Investissement par habitant (€)	1/1764

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat			
		54 000	
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)		170 000	
Investissement par habitant (€)			1/1764

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments.

2.3.2.3.6. Mareil-sur-Mauldre

2.3.2.3.6.1. Rénovation énergétique de l'école









- **Description du projet :** Un audit a révélé que les performances énergétiques de l'école sont insuffisantes. Le projet prévoit une réhabilitation des bâtiments. Une réflexion est en cours concernant le mode d'isolation et le passage au photovoltaïque.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	
Investissement par habitant (€)	1/1744

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat			
			
			
 Région	Contrat rural Montant retenu : Participation :		
 Département	Contrat rural Montant retenu : Participation :		
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)		Sans objet	
Investissement par habitant (€)			1/1744

- **Indicateurs d'évaluation :**
 - o Performance énergétique des bâtiments.

2.3.2.3.6.2.

Rénovation énergétique de la Mairie









- **Description du projet :** Un audit a révélé que les performances énergétiques de la Mairie sont insuffisantes. Le projet prévoit une réhabilitation des bâtiments. Une réflexion est en cours concernant le mode d'isolation et le passage au photovoltaïque.
- **Adresse postale :** 8 rue Degly Maillot
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<p><i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i></p> <p><i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i></p>					
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme				

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	(DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
	Assistance aux opérations de réception				

6. Livraison au maître d'ouvrage	(AOR)				
Montant TOTAL (€)					
Investissement par habitant (€)					1/1744

- Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat			
			
			
 Région	Contrat rural <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>		
 Département	Contrat rural		
Total subventions accordées			
Financement communal			

Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		1/1744

- **Indicateurs d'évaluation :**
 - Performance énergétique des bâtiments.





- **Description du projet :** Un audit énergétique a révélé que les performances énergétiques du dojo sont insuffisantes.
- **Adresse postale :** Allée des Crayons.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					
Investissement par habitant (€)					1/1744

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
			
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)			
Investissement par habitant (€)			1/1744

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments.

2.3.2.3.7. Herbeville

2.3.2.3.7.1. Extension et rénovation énergétique : Mairie et école






- **Description du projet :** Rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie/école. L'objectif est de réaliser des économies d'énergie.
- **Adresse postale :** 11 rue Saint Clair – 78580 Herbeville
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				5830.70€HT
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				3644,19€HT
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				1822.10€HT
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				Voir n°2
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				6195.12€HT
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
7. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				728HT.84€
Bureau de contrôle					4319.40€HT

Coût des travaux	Entreprises titulaires du marché				308538,09€HT
Montant TOTAL (€)					397 294,20 TTC 331 078,44 HT
Investissement par habitant (€)					1648 TTC

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		120 000	36.24%
		78 986	23.86%
Total subventions accordées		198 986	60.10%
Financement communal		132 092,44	39,90%
Total coût du projet (€)		397 294,20 TTC 331 078 HT	100
Investissement par habitant (€)		548.10 HT	1/241

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.3.8. Montainville

2.3.2.3.8.1. Rénovation de l'isolation thermique des bâtiments de la Mairie et de l'école






- **Description du projet :** Les performances énergétique des bâtiments de l'école sont jugées insuffisantes.
- **Adresse postale :** 6 rue du fer à cheval.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Methodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande				

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				53 208.32
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				

6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL HT (€)					53 208.32
Investissement par habitant (€)					98.17

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 DSIL	0	
	 DETR	37 446	80%
Total subventions accordées		37 446	80%
Financement communal		15 762.32	20%
Total coût du projet HT (€)		53 208.32	100%
Investissement par habitant (€)			98.17

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments.

2.3.2.3.9. Andelu

2.3.2.3.9.1. Rénovation énergétique de la Mairie et de l'école

EXISTANT

DSIL





- **Description du projet :** Le performance énergétique des bâtiments de la mairie est jugée insuffisante.
- **Adresse postale :**
 - o Mairie : 12 Grande rue, 78 770 ;
 - o Ecole : 1 rue des écoles, 78 770.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
6. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
7. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
8. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
9. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
10. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
8. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	63 127,56 TTC 52 606,30 HT
Investissement par habitant (€)	122 TTC

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 DSIL 2021	50 502,05 TTC 42 085,04 HT	80
Total subventions accordées		50 502,05 TTC 42 085,04 HT	80
Financement communal		12 625,51 TTC 10 521,26 HT	20
Total coût du projet (€)		63 127,56 TTC 52 606,30 HT	100
Investissement par habitant (€)		122 TTC	1/518

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments.

2.3.2.3.10. Chavenay

2.3.2.3.10.1. Rénovation énergétique du groupe scolaire, du réfectoire et construction de l'ALSH









- **Description du projet :** Rénovation énergétique du groupe scolaire et du réfectoire.
- **Adresse postale :** 1 rue des Ecoles, 78450 Chavenay.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)		Du 28/10 pour 7 semaines		
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)			Fin mai 2025	

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Fin août 2026	

Montant TOTAL (€)					3 581 435 € HT
Investissement par habitant					1/1829

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		835 773 Obtenus	
	 2024	117 000 € obtenus	
		180 000 € obtenus	
 Département	COR ET YVELINES +	472 500 € obtenus	
 Mutuelle sociale agricole		15 000 € obtenus	
CCGM	Fonds de concours 2024	323 750 € en cours	
Total subventions accordées			

Financement communal		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)	1 958 €	1/1829

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.3.10.2. Rénovation énergétique de la Ferme Brillon

EXISTANT




- **Description du projet :** Diverses mesures d'économie d'énergie sont prévues : remplacement des convecteurs électriques classiques par des radiateurs à inertie en fonte connectés, avec détection de présence et d'ouverture de fenêtre. Remplacement des menuiseries en simple vitrage par du double vitrage.
- **Adresse postale :** 1 place de l'Eglise, 78450 Chavenay.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Projet réalisé en 2023			
Montant TOTAL (€)					88 803 TTC

Investissement par habitant (€)	1/1829
--	--------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	<i>Montant retenu : Participation :</i>	23 101 « rénovation énergétique des bâtiments publics »	
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)			
Investissement par habitant (€)		46 €	1/1829

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments.

2.3.2.4. Rénovation de l'éclairage public

2.3.2.4.1. Bazemont

2.3.2.4.1.1. Rénovation du parc de luminaires de l'éclairage public







- **Description du projet :** Remplacement de 167 luminaires par des Leds
- **Adresse postale :** 78580 BAZEMONT.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP). Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
11. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				0,00
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
12. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				0,00
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)	Sans objet			
		Sans			

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)	objet			
	Purge des autorisations d'urbanisme				
13. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
14. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
15. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)		Date prévisionnelle de début des travaux : janvier 2025		
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
9. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison prévisionnelle au 1 ^{er} semestre 2025.	

Montant TOTAL (€)	110 620,80
Investissement par habitant (€)	63,5/1741

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		Obtenu 13 828	12,50
 Région	Modernisation de L'éclairage public <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>	Obtenu 46 092	41,66
Total subventions accordées		59 920	54
Financement communal		50 700,80	46
Financement intercommunal 			
Total coût du projet (€)		110 620,80 €	100
Investissement par habitant (€)			63,5/1741

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique de l'éclairage public ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.4.2. Maule

2.3.2.4.2.1. Rénovation de l'éclairage public







- **Description du projet :** Rénovation complète du parc d'éclairage public de la commune.
- **Adresse postale :** Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP). Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)	Sans objet			
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)	Sans objet			

	Purge des autorisations d'urbanisme	Sans objet			
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)	Sans objet			
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)		Début juillet 2024		
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison prévisionnelle décembre 2024	
Montant TOTAL MOE (€ HT)					29 000 €

Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6257 habitants)	4,63 €/hab.
---	-------------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		391 131 € Obtenu	49,55 %
 Région	Rénovation éclairage public	150 000 € Obtenu	19,00 %
 Syndicat d'Énergie des Yvelines	Certificat d'Économie d'Énergie	Non connu à ce jour (travaux en cours)	0,00 %
Total subventions accordées		541 131 €	68,55 %
Financement communal		248 167 €	31,46 %
Total coût du projet (€ HT) (Hors MOE)		789 298 €	100,00 %
Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6 257 habitants)		39,66 €/hab. (subventions déduites)	1/6257

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique de l'éclairage public.

2.3.2.4.3. Feucherolles

2.3.2.4.3.1. Renouvellement de l'éclairage public (enfouissement / LED)





- **Description du projet :** Renouvellement éclairage public à l'échelle du village : mise aux normes de sécurité, passage à la technologie LED, valorisation paysagère et respect de la biodiversité.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	423 724 € HT
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Etudes	4 500€	35%
	Travaux	141 000€	
 Etat		146 607€	35%
Total subventions accordées			
Investissement communal		127 117 € HT	30%
Total coût du projet (€)		423 724 € HT	
Investissement par habitant (€)			

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique de l'éclairage.

2.3.2.4.4. Saint-Nom-la-Bretèche

2.3.2.4.4.1. Rénovation de l'éclairage public : Economies d'énergies et modernisation des points lumineux






- **Description du projet :** Entretien global de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Passage en LED du parc des points lumineux
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)	1^{ère} phase achevée en 2023	Lancement 2^e phase T4 2024	Lancement de la 3^e phase en 2025	
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)	110 000€			
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	348 298,79€ HT 417 958€ TTC
Investissement par habitant (€)	51€

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 44 000	
 Région	115 170	
Total subventions accordées		
Financement communal	258788	
Total coût du projet (€)	348 298,79 HT 417 958 TTC	
Investissement par habitant (€)	51	1 / 5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique de l'éclairage public.

2.3.2.4.5. Montainville

2.3.2.4.5.1. Rénovation de l'éclairage public

EXISTANT




- **Description du projet :** L'éclairage de Montainville présente une performance énergétique insuffisante et doit être techniquement modernisé. Le projet prévoit le remplacement des lanternes à lampes par des lanternes LED sur diverses voies.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				25 354.00
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL HT (€)					25 354.00

Investissement par habitant (€)	46.78
--	-------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
	Programme départemental 2020 - 2022 <i>Montant retenu : 25 354.00</i> <i>Participation :</i>	17 748.00	70%
	Contrat rural Yvelines + <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>	0	
Total subventions accordées		17 748.00	
Financement communal		7 606.00	
Total coût du projet HT (€)		25 354.00	
Investissement par habitant (€)			46.78

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique de l'éclairage public.

2.3.2.4.6. Crespières

2.3.2.4.6.1. Modulation de l'intensité de l'éclairage public




- **Description du projet :** Mise en place d'un système de modulation de l'intensité de l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie.
- **Adresse postale :** Sans objet
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					

Investissement par habitant (€)	
---------------------------------	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Economies d'énergie réalisées ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.5. Véhicules

2.3.2.5.1. Saint-Nom-la-Bretèche

2.3.2.5.1.1. Achat d'un véhicule hybride communal

EXISTANT

- **Description du projet** : Le parc de véhicule communal doit être renouvelé et modernisé.
- **Adresse postale** : sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapes Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi	Projet réalisé en 2022			
Montant TOTAL (€)				43 000

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement communal	43 000	100
Total coût du projet (€)	43 000	100
Investissement par habitant (€)	8	1 / 5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Coût de la maintenance en condition opérationnelle des véhicules.

2.3.2.5.2. Maule

2.3.2.5.2.1. Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques

EXISTANT

- **Description du projet :** Acquisition d'un véhicule électrique pour le service en charge de la propreté, en remplacement d'un véhicule diesel.
- **Adresse postale :** Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP). Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL MOE (€ HT)	0 € (MOE en interne)
Investissement par habitant (€ HT)	0 €/hab.

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	0,00 €	0%
Financement communal	24 372,85 €	100%
Total coût du projet (€ HT)	24 372,85 €	100%
Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6257 habitants)	3,90 €/hab.	1/6257

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.3.2.5.3. Feucherolles

2.3.2.5.3.1. Acquisition d'un véhicule hybride

EXISTANT

- **Description du projet :** Acquisition véhicule hybride.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
6. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
7. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
8. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
9. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
10. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
7. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Livraison en juillet / août 2023			
Montant TOTAL (€)					14 622 € HT

Investissement par habitant (€)	6,4 €
--	-------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement communal	20 000	100
Total coût du projet (€)	20 000	100
Investissement par habitant (€)	6,4	1/3109

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique du parc automobile de la commune.

2.4. Compétence « action sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale et sportive »

2.4.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.4.1.1. Les services de proximité à la personne

La création, le développement et le maintien du **lien social** est un axe fondamental de l'action intercommunale.

En premier lieu, le **vieillessement de la population** et le **maintien de l'attractivité du territoire pour les personnes âgées** nécessitent d'organiser le renforcement des services qui leur sont dédiés. C'est pourquoi la CCGM a fait le choix en 2014 de retenir la compétence « aide au maintien à domicile des personnes âgées », comprenant notamment le service de **portage de repas** à domicile ainsi que **l'aide à domicile**.

La continuité de ces services est assurée depuis le début de la **crise sanitaire** par l'intensification de l'action des trois agents de la CCGM actuellement en charge de cette compétence.

La CCGM est **agrée** « service à la personne » auprès de la **Préfecture** et « **APA** » (Allocation Personnalisée d'Autonomie) auprès du **Conseil départemental**. Elle est conventionnée par la **MSA** (Mutualité Sociale Agricole) et la **CNAV** (Caisse d'Assurance Vieillesse), ce qui lui ouvre des droits à certaines aides et réductions d'impôt.

Le portage des repas

Depuis le 1er janvier 2014, la CC Gally-Mauldre a retenu cette prestation qui préexistait dans certaines communes, mais qu'elle a étendue aux 11 qui la composent. Le portage de repas apporte une aide à la vie quotidienne, pallie aux difficultés d'organisation, permet une alimentation variée et équilibrée, contribuant ainsi à la bonne santé des bénéficiaires. Les livreurs prennent également le temps de discuter avec chaque personne. Ce moment d'échange qui s'instaure entre le prestataire et le bénéficiaire permet à ce dernier de conserver un lien social. Le service peut être utilisé de manière ponctuelle ou permanente.



Actuellement, **88 personnes** bénéficient de cette prestation sur le territoire. Le service est éligible aux plus de 65 ans, ou à celles et ceux qui rencontrent des problèmes de santé ou souffrant d'un handicap.

Les repas, confectionnés par la société SAGERE, sont livrés à domicile par un agent intercommunal le matin, du lundi au vendredi, entre 9h00 et 12h30. Le cas échéant, pour les samedis, dimanches et jours fériés, les repas sont livrés la veille ou l'avant-veille. Ils peuvent être adaptés en fonction des régimes médicaux signalés (diabète, sans sel par exemple).

Environ **1500 repas** sont livrés par mois.

Le prix d'un repas livré à domicile varie de **6,78 €** (Tarif 2018) à **12,50€** selon le quotient familial, auquel peut se rajouter la commande d'une soupe pour le soir facturée **0.46€**. Certaines personnes peuvent bénéficier d'une **aide** du Conseil départemental dans le cadre de l'APA (l'Allocation Personnalisée d'Autonomie), d'une **participation** de leur caisse de retraite et/ou **d'avantages** fiscaux.

L'aide à domicile

Ce service est ouvert aux personnes âgées de 65 ans ou plus. Grâce à l'action de professionnels, les bénéficiaires sont **soutenus dans leurs tâches de la vie quotidienne**, pour leur permettre de rester chez eux le plus longtemps possible en toute **autonomie** : courses alimentaires, promenades, entretien ménager, activités culturelles et de divertissement, etc.

L'aide à domicile est effectuée via l'ADMR de Maule (Association d'aide à Domicile en Milieu Rural). La CC Gally Mauldre a passé une convention avec l'ADMR qui met des professionnels à disposition des personnes qui le souhaitent. Les factures sont établies par l'ADMR et envoyées au domicile du bénéficiaire. La CCGM intervient en versant une subvention à l'ADMR pour chaque heure effectuée.



En parallèle de ces actions sociales, les communes du territoire pilotent d'autres projets territoriaux en matière d'action **sociale, sanitaire, éducative, culturelle, patrimoniale et sportive**.

2.4.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale

2.4.2.1. Etudes

2.4.2.1.1. Communauté de communes Gally-Mauldre

2.4.2.1.1.1. Analyse des besoins sociaux



- **Description du projet :**

Afin d'élaborer et mettre en œuvre sa politique sociale, la CCGM a besoin d'établir une analyse des besoins sociaux (ABS). Les besoins sociaux se définissent comme les besoins collectifs d'une population hétérogène auxquels les élus doivent apporter des réponses et des solutions concrètes. Le projet consiste donc à solliciter un bureau d'étude pour la réalisation de l'analyse des besoins sociaux.





- **Adresse postale :** (sans objet).

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme				

3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison				
Montant TOTAL (€)				17 580 € TTC
Investissement par habitant (€)				0,8 €

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat			
			
Financement intercommunal 			
Total coût du projet (€)		17 580 € TTC	100 %
Investissement par habitant (€)		0,8 €	1/23125

- **Indicateurs d'évaluation :**

2.4.2.2. **Actions sociales et solidaires**

2.4.2.2.1. **Communauté de communes Gally Mauldre**

2.4.2.2.1.1. **Dispositif « Ville amie des aînés » (VADA)**



- **Description du projet :** Le dispositif « Ville Amie des Aînés » (VADA) est une démarche promue par l'OMS visant à adapter le territoire en concertation avec les habitants, les élus et les professionnels afin d'anticiper les services à mettre en place et favoriser le maintien des aînés dans la cité et faire reculer l'isolement et la dépendance.

- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Etude de faisabilité		2025		
2. Montage pré-opérationnel				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				

Montant TOTAL (€)				Sans objet
Investissement par habitant (€)				

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

Indicateurs d'évaluation :

2.4.2.2.1.2. **Accueil du bus mobile de l'Étincelle du Département des Yvelines**



- **Description du projet :**

Le bus mobile de l'Étincelle propose depuis décembre 2024 un accueil de jour pour les femmes victimes de violences à travers des permanences itinérantes à Bazemont, Chavenay et Crespières.


- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Etude de faisabilité				
2. Montage pré-opérationnel				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				Sans objet

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Département des Yvelines 	Montant inconnu	
Total subventions accordées		
Total coût du projet (€)	Montant inconnu	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.2.1.3. Dispositif « Aidants connect »



- **Description du projet :** « Aidant Connect » est un dispositif d’accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives. Un agent de la CCGM a été formé et habilité par l’Agence Nationale de la Cohésion des Territoires afin de pouvoir accomplir cette mission.
- **Adresse postale :** Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l’opération :**

Etapes Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Etude de faisabilité				
2. Montage pré-opérationnel				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				700

	Coût de la formation de l'agent
Investissement par habitant (€)	0,03

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Sans objet	0 %
Total coût du projet (€)	700	100 %
Investissement par habitant (€)	0,03	1/23 125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

- **Description du projet :**

Organisation d'ateliers numériques en partenariat avec l'association « Destination multimédias » dont l'objectif est de mettre en place les moyens d'action pour diminuer les inégalités d'accès à l'outil informatique en termes de savoir et de matériel. Les ateliers sont actuellement organisés à Davron, Crespières, Mareil-sur-Mauldre et Saint-Nom-la-Bretèche. Ils ont réuni 100 participants seniors en 2024, et 73 au premier semestre 2025.



- **Adresse postale :** Sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Etude de faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				Sans objet

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Département	Financement pris en charge intégralement par le Département des Yvelines.	100 %
Total subventions accordées	Montant non communiqué	100 %
Financement intercommunal 	0	0 %
Total coût du projet (€)	Sans objet	100 %
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.2.1.5. Logements d'urgence et temporaires (Le Lien Yvelinois)




- **Description du projet** : Les logements d'urgence et temporaires ont pour vocation de répondre aux besoins des personnes en fonction difficultés sociales qu'elles peuvent éventuellement rencontrer.
- **Adresse postale** : Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapes Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet		2025		
2. Montage pré-opérationnel du projet				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				Sans objet

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Département	Financement pris en charge par le Département des Yvelines Montant non communiqué	
Total subventions accordées		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Nombre de personnes accompagnées.

2.4.2.2.1.6. Ateliers « aidants-aidés »




- **Description du projet :** Cette action vise la mise en place de conventions entre les communes de Gally Mauldre qui le souhaitent et la Fédération ALDS (Association Locale Développement Sanitaire). Ces conventions prévoient qu'une fois par mois, la Mairie met à disposition des locaux pour la réalisation d'atelier aidant/aidés dont le principal objectif est d'aider à mieux connaître et comprendre la maladie, ses symptômes et aussi de prévenir l'épuisement de l'aidant.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel du projet				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Département	Financement pris en charge par le Département des Yvelines Montant non communiqué	
Total subventions accordées		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.2.1.7. Sorties culturelles avec les aînés

EXISTANT




2025

- **Description du projet** : La visite du musée de l'art naïf de Vicq a été organisée en 2025.
- **Adresse postale** : sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapas Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel du projet				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				1 500
Investissement par habitant (€)				0,06

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	0	0 %
Financement intercommunal 	1 500	100 %
Total coût du projet (€)	1 500	100 %
Investissement par habitant (€)	0,06	1/23125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des participants.

2.4.2.2.1.8.

Visites culturelles virtuelles

EXISTANT




2025

- **Description du projet :** La première visite culturelle virtuelle se déroulera à Feucherolles en octobre 2025 et sera consacrée à Notre-Dame de Paris.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel du projet				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				250
Investissement par habitant (€)				0,01

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	0	0 %
Financement intercommunal 	1 500	100 %
Total coût du projet (€)	1 500	100 %
Investissement par habitant (€)	0,06	1/23125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des participants.

2.4.2.2.1.9.


Projection de films lors de la semaine bleue



- **Description du projet :** Les projections se déroulent au Cinéma de Maule.
- **Adresse postale :** Place des fêtes Henri DUNANT, 78580 Maule.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel du projet				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				580
Investissement par habitant (€)				0,02

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	0	0 %
Financement intercommunal 	580	100 %
Total coût du projet (€)	580	100 %
Investissement par habitant (€)	0,02	1/23125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des spectateurs.




- **Description du projet:** L'objectif de cette activité est de créer du lien social intergénérationnel autour d'une activité artistique et ludique.
- **Adresse postale:** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel du projet				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				Sans objet

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement intercommunal 	Sans objet	
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des participants.



- **Description du projet :** Le service Affaire Sociales de la CCGM propose à tout habitant de Gally Mauldre qui en éprouve le besoin et en fonction des difficultés qu'il rencontre, des visites à domicile, afin de l'accompagner dans ses démarches.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel du projet				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				Sans objet
Investissement par habitant (€)				

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.3. Maisons, résidences et équipements thématiques

2.4.2.3.1. Communauté de communes Gally Mauldre

2.4.2.3.1.1. Convention avec la Maison France Services de Plaisir (78

490) 

- **Description du projet :** Les Maisons France Services (MFS) sont des espaces de proximité, dans lesquels chacun peut trouver une écoute, un appui, des conseils pour réaliser ses démarches administratives, connaître l'accès à ses droits, ou accéder à des ressources numériques en étant seul ou accompagné par un professionnel formé. Afin de donner accès aux habitants de Gally Mauldre à une MSF, des réflexions avec l'Etat sont en cours au sujet de la création d'une permanence à Plaisir (78 490).
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel du projet				
3. Mise en œuvre opérationnelle				

4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				Sans objet
Investissement par habitant (€)				

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.3.2. Crespières

2.4.2.3.2.1. Création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire et d'une pharmacie






- **Description du projet :** Création par la Commune d'une Maison de santé pluridisciplinaire, en entrée de village sur un foncier d'environ 2400 m².
- **Adresse postale :** RD307.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Methodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	2 100 000
Investissement par habitant (€)	1/1764

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 DSIL 2021	600 000	29
	 DETR	197 000	9
Total subventions accordées		797 000	38
Financement communal		1 303 000	62
Total coût du projet (€)		2 100 000	100
Investissement par habitant (€)		1 190	1/1764

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.




- **Description du projet :** Création d'un laboratoire de 900 m².
- **Adresse postale :** (sans objet)
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.



- **Description du projet :** Création d'une résidence intergénérationnelle comportant des logements sociaux dans le cadre du patrimoine historique majeur de la commune : le Château de Sautour.
- **Adresse postale :** (sans objet)
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)	22/12/2020			
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)	10/09/2021			

	Purge des autorisations d'urbanisme	Janvier 2022			
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)		2024		
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison fin 2024	
Montant TOTAL (€)					

Investissement par habitant (€)	Sans objet, projet privé
--	-----------------------------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total coût du projet (€)	Sans objet, projet privé	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population

2.4.2.3.3. Saint-Nom-la-Bretèche

2.4.2.3.3.1. Création d'une Résidence Services Séniors dans la zone du Vivier



- **Description du projet :** Réalisation d'un bâtiment contenant une résidence service séniors de 102 logements.
- **Adresse postale :** Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
7. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
8. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
9. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
10. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
11. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
12. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison 2025	

Montant TOTAL (€)	Sans objet, projet privé
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Sans objet, projet privé	
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

2.4.2.3.3.2. Création d'une maison médicale






- **Description du projet :** Aménagement de l'ancienne Poste pouvant accueillir trois cabinets médicaux.
- **Adresse postale :** 2 rue Michel Pérot
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Projet réalisé en 2023			
Montant TOTAL (€)					298 090 HT 357 708 TTC

Investissement par habitant (€)	30
--	----

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		89 427	
 Région		119 236	
Total subventions accordées			
Financement communal		149 045	
Total coût du projet (€)		298 090 HT 357 708 TTC	
Investissement par habitant (€)		30	1 / 5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.
- Augmentation de la densité des effectifs médicaux au sein de la commune.

2.4.2.3.3.3. **Rénovation et extension de l'Espace Jacques Kosciusko-Morizet**








- **Description du projet :** Les besoins associatifs, culturels et sportifs de la population communale évoluent. La commune souhaite renforcer la vocation culturelle du site en fonction des besoins de la population et des associations. Rénovation acoustique et énergétique de cet établissement des années 80.
- **Adresse postale :** 3 Pl. Henri Hamel.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Methodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)		APD en cours de validation		
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)			Date prévisionnelle de début des travaux : 2025	
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	5 100 000 HT
Investissement par habitant (€)	1201€ hors subvention

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 313 000	Non obtenue à demander
 Région	1 000 000	Non obtenue à demander
 Département	1 000 000	Non obtenue à demander
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 	Fond concours CCGM 666 200	
Total coût du projet (€)	5 100 000 HT 6 120 000€TTC	
Investissement par habitant (€)	1 201€ hors subvention	1 / 5092

- **Indicateurs d'évaluation :**
- Enquête de satisfaction auprès de la population.
- Concertation auprès de la population et des usagers

2.4.2.3.3.4. Aménagement de la ludothèque municipale





- **Description du projet :** Faciliter le lien social et familial par la mise en place d'un lieu de jeux parents enfants dans un lieu de ressource de proximité.
- **Adresse postale :** Rue M. Pérot.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme					
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
	Assistance aux opérations de réception				

6. Livraison au maître d'ouvrage	(AOR)	Projet réalisé en 2023			
Montant TOTAL (€)					126 900 TTC
Investissement par habitant (€)					25

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 CAF	84 600	80%
Total subventions accordées			
Financement communal		42 300	
Total coût du projet (€)		126 900 TTC	
Investissement par habitant (€)		25	1 / 5092

- **Indicateurs d'évaluation :**


- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Nombre de personnes accueillies.

- **Description du projet :** Projet étude fondation et structure en 2025 afin d'effectuer une extension et une rénovation de cet établissement dans le but de répondre aux besoins de la population.
- **Adresse postale :** rue M. Pérot.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)			Etude de structure pour 2025	
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.3.4. Maule

2.4.2.3.4.1.

Création d'une Maison du développement durable





- **Description du projet :** Restructuration et extension d'un bâtiment communal. Le projet vise à accueillir des associations à but non lucratif dont l'objet est directement lié au développement durable et écologique au sens large.
- **Adresse postale :** 14bis rue de Mareil.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)			Début prévisionnel décembre 2025	
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison prévisionnelle décembre 2026	

Montant TOTAL MOE (€ HT)	Non connu à ce jour
Investissement par habitant (€ HT)	Non connu à ce jour

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Contrat d'Aménagement Régional (CAR)	243 815 €	24,38 %
 Département	Contrat rural <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>	493 216 €	49,32 %
Total subventions accordées		737 031 €	73,70 %
Financement communal		262 969 €	26,30 %
Total coût du projet (€ HT) (hors MOE)		1 000 000 €	100,00 %
Investissement par habitant (€) (sur la base de 6257 habitants)		42,03 €/hab.	1/6257

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Taux d'utilisation du bâtiment,
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.3.5. Chavenay

2.4.2.3.5.1. Aménagement d'un cabinet médical

EXISTANT

- **Description du projet :** Répondre aux besoins des habitants en matière d'accès aux soins. Mise en place d'un local meublé avec salle de consultation équipée, salle d'attente, sanitaires et accès PMR.
- **Adresse postale :** 6 rue des Ecoles
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Projet réalisé en 2021			

Montant TOTAL (€)	25 330,40 TTC
Investissement par habitant (€)	1/1829

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	0	0
Total coût du projet (€)	25 330,40 TTC	100
Investissement par habitant (€)	13,85	1/1829

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.3.5.2. Travaux d'aménagement de la maison médicale






- **Description du projet:** Aménagements intérieurs de la structure du bâtiment brut : maçonnerie, électricité, plomberie, huisserie, équipements, etc.
- **Adresse postale :** 1 rue des Arches, 78450 Chavenay.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Livraison en juillet 2024			
Montant TOTAL (€)					427 138 TTC
Investissement par habitant (€)					1/1829

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		159 550	
 Région	Lutte contre les déserts médicaux	167 883	
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)			
Investissement par habitant (€)		233,56	1/1829

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

- **Description du projet :** Restructuration et rénovation de la salle des fêtes.
- **Adresse postale :** 7 rue des écoles, 78450 Chavenay.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)			Prochain mandat	
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					320 748 TTC prévisionnel
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Total coût du projet (€)	320 748 TTC prévisionnel	
Investissement par habitant (€)		1/1829

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique des bâtiments ;
- Enquêtes de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.3.6. Herbeville

2.4.2.3.6.1.

Travaux dans la salle communale








- **Description du projet** : Aménagement de la salle communale.
- **Adresse postale** : sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapas <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				3000 €HT
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				2000€HT
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)	Délivré le 13 mars 2024			

	Purge des autorisations d'urbanisme	OUI			
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)			Réalisation 2025	
7. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison 2025	
Coût travaux	Entreprises réalisant les travaux				95518€HT

Montant TOTAL (€)	100 518 HT 120 621,60 TTC
Investissement par habitant (€)	1/241

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		Pas de notification réceptionnée à ce jour.	0%
 Région	Contrat rural	20 360	20,26%
 Département	Contrat rural	15 270	15,19%
Total subventions accordées		35 630€HT	35,45%
Financement communal		25 685,98€HT	25,55%
Fonds de concours intercommunal 		39 202.02	39%
Total coût du projet (€)		100 518€HT	100%
Investissement par habitant (€)		106.58€HT	1/241

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Performance énergétique des bâtiments.

2.4.2.4. Scolaire et périscolaire

2.4.2.4.1. Communauté de Communes Gally-Mauldre

2.4.2.4.1.1. Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à Maule



- **Description du projet :**

Adaptation de l'ALSH afin de répondre aux nouveaux besoins des usagers et gagner en fonctionnalités.

- **Adresse postale :** 54, chemin de la Cressonnière, 78580 MAULE

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)			Pas avant 2026 / 2027	
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	3 000 000 HT 3 500 000 TTC
Investissement par habitant (€)	130 HT 151 TTC

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Sans objet	
Total coût du projet (€)	3 000 000 HT 3 500 000 TTC	100%
Investissement par habitant (€)	130 HT 151 TTC	1/23 125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.4.2. Bazemont

2.4.2.4.2.1. Construction d'un nouveau restaurant scolaire et aménagements de l'école








- **Description du projet :** L'augmentation des effectifs scolaires et l'entrée en vigueur de la loi Egalim rendent nécessaire l'adaptation de certains équipements scolaires. Ainsi, le projet prévoit la construction d'un nouveau restaurant et la mise en place d'une liaison chaude avec préparation des repas effectuée sur place.
- **Adresse postale :** 10 chemin du Parc 78580 BAZEMONT
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**


Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)		Date prévisionnelle de début : MARS 2025		
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			MARS 2026	

Montant TOTAL (€)	1 697 729 TTC
Investissement par habitant (€)	975/1741

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 DSIL	Obtenue : 300 000	17,67
	 DETR	Non obtenue	
 Région	Contrat rural <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>	Obtenue : 200 000	11,78
 Département	Contrat rural <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>	Obtenue : 150 000	8,83
	Contrat rural Yvelines + <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>	Obtenue : 70 000	4,12
Total subventions accordées		720 000	42,42
Financement communal		690 729	40,68

Financement intercommunal 	Obtenue : 287 000	16,90
Total coût du projet (€)	1 697 729 TTC	
Investissement par habitant (€)		975/1741

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Nombre de repas servis ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.4.3. Maule

2.4.2.4.3.1. Construction de l'accueil périscolaire Charcot (existant)








- **Description du projet :** Reconstruction d'un bâtiment d'accueil des enfants conforme à la réglementation mais aussi plus grand et plus confortable en lui associant un petit espace « bibliothèque ». La structure sera ouverte matin, midi et soir.
- **Adresse postale :** Boulevard des Fossés
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Octobre 2024			

Montant TOTAL MOE (€ HT)	58328,65 €
Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6257 habitants)	9,32 €

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		50 000 € Attente passage en commission	5,49 %
 Région	Contrat d'Aménagement Régional (CAR)	192 125 € Obtenu	21,12 %
 Département	Contrat Yvelines +	294 529 € Obtenu	32,37 %
Total subventions accordées		536 654 €	58,98 %
Financement communal		223 271,50 €	24,54 %
Financement intercommunal 		150 000 € Obtenu	16,48 %
Total coût du projet (€ HT) (hors MOE)		909 925,50 €	100,00 %
Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6257 habitants)		35,68 €/hab. (subventions déduites)	1/6257

- **Indicateurs d'évaluation :**

- o Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.4.3.2. **Acquisition de matériel informatique pour les écoles (passage existant)**



- **Description du projet :** Les besoins des effectifs scolaires évoluent (démographie, méthodes pédagogiques). Acquisition et installation de matériel informatique pour les écoles maternelles et élémentaires.

- **Adresse postale :** (porte d'entrée opérationnelle = accès au dossier d'urbanisme).



- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)	Réalisé en 2023			
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme					
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
	Assistance aux opérations de réception	Projet réalisé en 2023			

6. Livraison au maître d'ouvrage	(AOR)				
Montant TOTAL (€)					20 250 TTC
Investissement par habitant (€)					1/1829

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 DETR 2023	6750	
Total subventions accordées		6750	
Financement communal			
Total coût du projet (€)		20 250 TTC	
Investissement par habitant (€)		11,07	1/1829

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.4.4. Herbeville

2.4.2.4.4.1.

Végétalisation de la cour de l'école



- **Description du projet :** Végétalisation d'une partie de la cour de l'école.

- **Adresse postale :** 9 rue Saint Clair – 78580 Herbeville



- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)			Réalisation été 2025 ou 2026	
8. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison été 2025 ou 2026	
Montant TOTAL (€)					42 972,88 HT 51 567,46 TTC

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		34 379	80%
Total subventions accordées		34 379	80%
Financement communal		8 593,88€HT	20%
Total coût du projet (€)		42 972,88€HT	100%
Investissement par habitant (€)		35.66€HT	1/241

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.5. Patrimoine

2.4.2.5.1. Saint-Nom-la-Bretèche

2.4.2.5.1.1. Réfection structurelle de l'église et du clocher







- **Description du projet :** Mise hors d'eau et traitement de l'édifice contre les remontées capillaires. Restauration du clocher et renforcement des élévations, remaillage des maçonneries du beffroi, restauration générale du cœur, restauration ponctuelle de la nef.
- **Adresse postale :** 2bis rue Charles de Gaulle.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<p><i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i></p> <p><i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i></p>					
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				Etude en cours pour les travaux d'urgence : restauration du décor du chœur et de la stabilité du clocher - étude géotechnique et instrumentation de l'Eglise Saint- Nom. Montant des travaux 199 000€HT soit 238 800€TTC.
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)	Dépôt pour la phase 1 au T4 2024			

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison finale en 2034	

Montant TOTAL (€)	2 138 000
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement pour les travaux d'urgence :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		Obtenue pour la phase étude. 9000€ A demander pour les travaux d'urgence 59 700€	Restauration du décor du chœur et de la stabilité du clocher - étude géotechnique et instrumentation de l'Eglise Saint- Nom.
 Région	Contrat rural <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>	A demander pour les autres phases	
 Département	Contrat rural <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>	A demander pour les autres phases	
Fondation du patrimoine			
Total subventions accordées			
Financement communal		1791 00€	

Total coût du projet (€)	Montant des travaux 199 000€HT soit 238 800€TTC.	
Investissement par habitant (€)	47€	5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- o Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.5.2. Herbeville

2.4.2.5.2.1. Rénovation de l'Eglise Saint-Clair



- **Description du projet :**

- Couverture de la nef, de l'abside et du chœur : restauration des bois, des couvertures et pose de la charpente ;
- Rosace et porte d'entrée : réfection en pierre reconstituée de la rosace et restauration à l'identique des boiseries et ferrures de la porte d'entrée.

- **Adresse postale :** rue Saint-Clair.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.5.3. Davron

2.4.2.5.3.1. Rénovation de l'Eglise Sainte Madeleine





- **Description du projet :** Restauration complète de l'église du village (intérieur et extérieur), remplacement de la couverture et restauration de la charpente.
- **Adresse postale :** 42 rue de Wideville, 78810
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
10. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					2 146 270 HT

	1 ^{ère} tranche = 714 129 HT
Investissement par habitant (€)	2655

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 2021 « Relance »	460 000	64,4
Total subventions accordées		460 000	64,4
Financement communal		254 129	35,6
Total coût du projet (€)		2 146 270 HT 1 ^{ère} tranche = 714 129 HT	100
Investissement par habitant (€)		2655	1/269

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Performance énergétique des bâtiments.

2.4.2.5.4. Bazemont

2.4.2.5.4.1.

Rénovation de la grille de la Mairie



- **Description du projet:** Les pierres et la ferronnerie qui constituent la grille de l'ancien Château (où siège actuellement la Mairie de la commune de Bazemont) sont dégradées par l'usure du temps et des intempéries. Cet élément fait partie intégrante du patrimoine historique de la commune. Le projet prévoit une rénovation complète des pierres et de la ferronnerie.
- **Adresse postale :** 3 route d'Aulnay
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)		Réalisation 2025 ou 2026		
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
7. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
Investissement par habitant (€)	1/1741

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		1/1741

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.5.5. Mareil-sur-Mauldre

2.4.2.5.5.1.

Rénovation énergétique de l'église



- **Description du projet :** L'église du village est chauffée lors de manifestations (concerts et expositions). La performance énergétique est insuffisante et le dispositif de chauffage est vétuste. Installation de lustre chauffants et éclairants à basse consommation.
- **Adresse postale :** 15 ruelle Saint-Martin.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Methodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	
Investissement par habitant (€)	1/1744

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement communal	Autofinancement complet	
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		1/1744

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Performance énergétique

2.4.2.5.6. Feucherolles

2.4.2.5.6.1.

Rénovation de la Chapelle





- **Description du projet :** Cette action patrimoniale a pour objet la rénovation de la toiture, de la structure ainsi que le drainage de l'humidité.
- **Adresse postale :** Rue de l'étang, 78810 Feucherolles.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Methodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)		Février 2025		
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)	1 ^{ère} phase terminée novembre 2024		2 ^{ème} phase 1 ^{er} trimestre 2025	
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			2026	

Montant TOTAL (€)	67 769 €
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 0	
Total subventions accordées		
Financement communal		
Total coût du projet (€)	67 369 €	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.





- **Description du projet :** Etude portée sur une infiltration dans un mur et des remontées capillaires. Réfection de l'église.
- **Adresse postale :** Rue de la Mairie, 78450 Chavenay.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)		T3 2024		
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					38 122 TTC
Investissement par habitant (€)					1/1829

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		12 707	40%
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)			
Investissement par habitant (€)		20,84€	1/1829

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Vérification du taux d'humidité.

2.4.2.6. Equipements sportifs

2.4.2.6.1. CC Gally-Mauldre

2.4.2.6.1.1. Mutualisation d'équipements sportifs pour l'équipe de football intercommunale




- **Description du projet :** Bâtir une offre footballistique fiable, adaptée et de qualité qui réponde à la demande de pratique sur le territoire et pour tous les habitants.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

2.4.2.6.2. Saint-Nom-la-Bretèche

2.4.2.6.2.1. Aménagement d'équipements sportifs et ludiques extérieurs

EXISTANT

- **Description du projet** : Création d'un terrain multi sports de type « city-stade » afin de développer les activités physiques et sportives pour les publics scolaires et encourager la pratique sportive encadrée des jeunes.
- **Adresse postale** : Rue Arthur Rimbaud, Place Henri Hamel.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Projet réalisé en 2022			

Montant TOTAL (€)	220 000 HT
Investissement par habitant (€)	43

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	0	0%
Financement communal	100	100%
Total coût du projet (€)	220 000 HT	100%
Investissement par habitant (€)	43	1/5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.6.2.2. Création d'un terrain de football en gazon synthétique



LOINTAINE






- **Description du projet :** Transformation du terrain actuel en schiste par un terrain en gazon synthétique et mise aux normes des vestiaires.
- **Adresse postale :** Place Henri Hamel
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)		Diagnostic en cours		
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison en 2025	
Montant TOTAL (€)					1 200 000 TTC
Investissement par habitant (€)					236€

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		Demandé	
 Région		140 000	
Fédération française de football		50 000	
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)		1 200 000 TTC	
Investissement par habitant (€)		236€	5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Coût du maintien en condition opérationnelle des équipements sportifs.

2.4.2.6.3. Mareil-sur-Mauldre

2.4.2.6.3.1. Création de terrains de paddle





- **Description du projet :** La demande de la population concernant les équipements sportifs évolue et le « paddle » est plébiscité.
- **Adresse postale :** 1, Chemin des Tennis (Les Harias), 78124 Mareil-sur-Mauldre
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	103 000 A confirmer par la commune
Investissement par habitant (€)	1/1744

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Contrat rural <i>Montant retenu :</i> <i>Participation :</i>	98 000	15%
 Fédération Française de Tennis		8000	
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)			
Investissement par habitant (€)			1/1744

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.6.4. Maule

2.4.2.6.4.1. Rénovation énergétique du Gymnase Charpentier



- **Description du projet :** Rénovation énergétique complète du gymnase Charpentier. Reprise de la toiture de la salle multisport. Installation de panneaux photovoltaïques sur la nouvelle toiture.
- **Adresse postale :** Chemin du Radet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL MOE (€ HT)	Non connu à ce stade
Investissement par habitant (€ HT)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Non identifiés à ce stade	Non identifiés à ce stade	
Total subventions accordées		
Financement communal		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Consommation énergétique du bâtiment ;
- Volume de production d'électricité ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.6.5. Feucherolles

2.4.2.6.5.1. Rénovation / démolition et reconstruction des vestiaires de football





- **Description du projet :** Rénovation / Démolition et reconstruction des vestiaires de football.
- **Adresse postale :** Chemin du parc des sports.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)		Été 2024		
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)			Décembre 2024	
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)			Mars 2025	
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
7. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Octobre 2025	
Montant TOTAL (€)					482 198 € HT

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	<i>Subvention à demander au titre du soutien régional à la création et réhabilitation d'équipements sportifs franciliens</i>	60 000 €	
Total subventions accordées			
Financement communal			
Financement intercommunal 		325 758€	
Total coût du projet (€)		482 198 €	
Investissement par habitant (€)			

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.6.6. Montainville

2.4.2.6.6.1.

Création d'une aire de jeux

EXISTANT






- **Description du projet** : rénovation d'une aire de jeux.
- **Adresse postale** : Champ de l'école.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapas Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				40 376.00
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
7. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL HT (€)					40 376.00
Investissement par habitant (€)					74.49

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		32 300.00	80%
Total subventions accordées		32 300.00	80%
Financement communal		8 075.20	20%
Financement intercommunal 		0	
Total coût du projet HT (€)		40 376.00	100
Investissement par habitant (€)			74.49

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.7. Petite enfance

2.4.2.7.1. Crespières

2.4.2.7.1.1. Aménagement d'une deuxième micro-crèche






- **Description du projet :** Extension et aménagement du bâtiment existant de la bibliothèque pour la création d'une deuxième micro-crèche. Le projet représente environ 150 m².
- **Adresse postale :** RD307 / Rue du Petit Aulnay
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)		2025		
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 DETR	
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		1/1764

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.4.2.7.2. Chavenay

2.4.2.7.2.1. Aménagement intérieur et équipement de la crèche (passage existant)





- **Description du projet :** La crèche présente des aspects vétustes qu'il faut rénover. Aménagement intérieurs et équipements (électricité, plomberie).
- **Adresse postale :** 7 rue des écoles, 78450 Chavenay.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Projet réalisé en 2024			

Montant TOTAL (€)	82 720 TTC
Investissement par habitant (€)	1/1829

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 49 700 notifiés et demande versement solde en cours	
Total subventions accordées		
Financement communal		
Total coût du projet (€)	82 720 TTC	
Investissement par habitant (€)	45,23	1/1829

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5. Compétence « Transports »

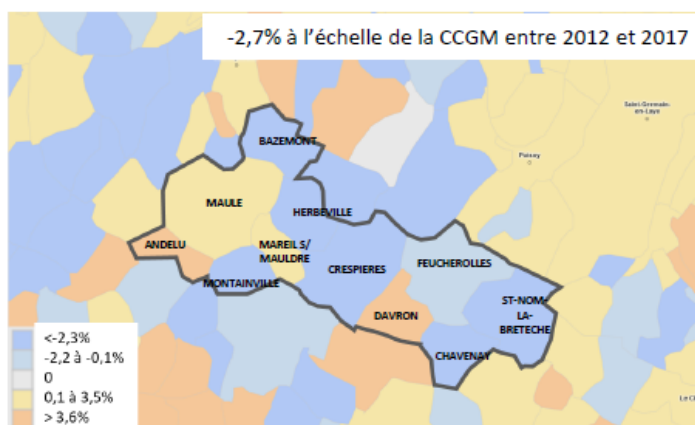
2.5.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.5.1.1. Energie et transports

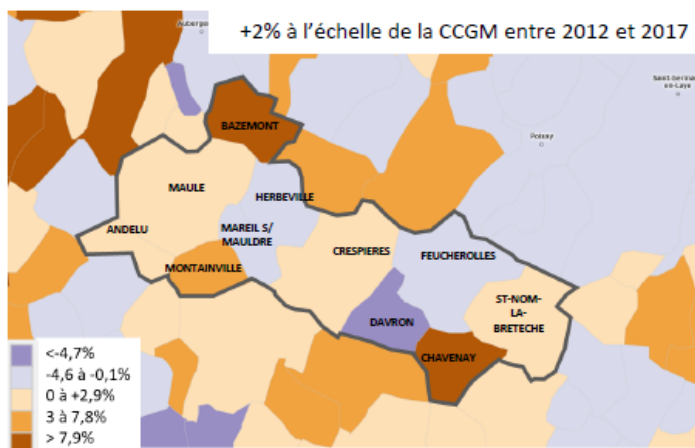
L'intercommunalité met en œuvre les objectifs suivants :

- **Économiser** l'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, en particulier sur les postes transport et habitat ;
- **Diversifier** le bouquet énergétique et promouvoir les énergies renouvelables afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et européens ;
- **Organiser** des moyens autour de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'économie d'énergie.

Évolution de la part modale des déplacements domicile-travail en transports en commun entre 2012 et 2017



Évolution de la part modale des déplacements domicile-travail en voiture entre 2012 et 2017



Sources : Insee et Observatoire des Territoires, 2017

Les objectifs portés par le SCoT au sujet de l'énergie sont **partiellement remplis** :

- Une promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies **difficiles à quantifier**.

Un Plan Climat Air Energie Territoire est en cours d'élaboration (Cf. II.3.2.1.1.1).

2.5.2. Projets territoriaux de relance : volet transition écologique (CRTE)

2.5.2.1. Aménagements pour fluidifier et sécuriser les flux

2.5.2.1.1. Montainville

2.5.2.1.1.1. Aménagements routiers et piétonniers à l'échelle du village




- **Description du projet** : Sous réserve et sur la base des propositions des bureaux d'études, le projet consiste à réaliser des aménagements routiers et piétonniers à l'échelle du village, afin de sécuriser et fluidifier les flux de circulation.
- **Adresse postale** : sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapas Methodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<p><i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i></p> <p><i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i></p>					
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				3 280.00
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
	Etudes de projet (PRO)				2 340.00

2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)		Début de semestre 2 de 2025		2 680.00
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				9 240.00
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				399 250.00

6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Fin semestre 1 de 2026	1 960.00
Montant TOTAL (€)					418 750.00
Investissement par habitant (€)					772.60

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Département	Amendes de police <i>Montant retenu : 80 000.00</i>	64 000.00	80%
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet HT (€)		418 750.00	
Investissement par habitant (€)			772.60

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Etude de flux et accidentologie
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2. Aménagements pour les mobilités douces

2.5.2.2.1. CC Gally-Mauldre

2.5.2.2.1.1. Elaboration intercommunale du Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD)



- **Description du projet :**

Le Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD) est un outil de planification qui doit permettre de développer les modes actifs comme modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle en milieu rural à l'échelle de 11 communes ;








- **Adresse postale :** sans objet.


- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Conception détaillée du projet				
3. Mise en œuvre du projet				

4. Livraison				
Montant TOTAL (€)				29 505,6

- Plan de financement :

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		A l'étude	
		A l'étude	
		A l'étude	
		A l'étude	
 Région	A l'étude		
 Département	A l'étude		
Total subventions accordées			
Financement intercommunal			

	A l'étude	
Total coût du projet (€)	29 505,6	
Investissement par habitant (€)	1,3	1/23125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2.1.2. Liaison douce « dorsale » entre Feucherolles et Maule



- **Description du projet :** Réalisation d'une liaison douce (piste cyclable) entre Feucherolles et Maule.
- **Adresse postale :** (sans objet).
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					Sans objet
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2.1.3. Liaison douce entre Maule et Mareil-sur-Mauldre (Chemin de Richemont)



- **Description du projet :**

La CCGM souhaite poursuivre son programme de création de circulations douces, afin de faciliter les déplacements, notamment pour ceux des collégiens vers ou depuis le Collège mais également par la suite vers le centre-ville et la Gare.

- **Adresse postale :** sans objet.





- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
7. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	1 949 983 HT 2 339 979,6 TTC
Investissement par habitant (€)	101

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 DSIL	A l'étude	
	 DETR	A l'étude	
Total subventions accordées			
Financement intercommunal 		389 997	
Total coût du projet (€)		1 949 983 HT 2 339 979,6 TTC	
Investissement par habitant (€)		101	1/23125

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2.1.4. Liaison piétonne/cyclable existante : Chavenay/Feucherolles

EXISTANT



- **Description du projet :** Cette opération avait pour objet la création d'une piste cyclable sur le Chemin des bœufs d'une longueur de 800 mètres entre Chavenay et le Collège de Feucherolles.

- **Adresse postale :** sans objet.






- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**


Etapes Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
8. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					180 427,10 HT

Investissement par habitant (€)	7,8
--	-----

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 Globale, pour les pistes Chavenay- Feucherolles & Mareil-Maule	45 488	
	 Globale, pour les pistes Chavenay- Feucherolles & Mareil-Maule	102 000	
 Région		50 956	25 %
 Département		28 000	
Total subventions accordées		226 444	
Financement communal			
Financement intercommunal			

		
Total coût du projet (€)	180 427,1 HT	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2.1.5. Liaison piétonne/cyclable existante : Saint-Nom-la-Bretèche/Feucherolles



- **Description du projet :**

La piste cyclable Saint-Nom-la-Bretèche – Feucherolles, d’une longueur de 3 000 mètres et réalisée en 2012, appartient ainsi au Département et fait donc partie du linéaire de 300 km le long des routes départementales.

- **Adresse postale :** sans objet.






- **Calendrier de réalisation et coût de l’opération :**


Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d’ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d’œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d’œuvre confiées par le maître d’ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d’esquisses (ESQ)				
	Etudes d’avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d’urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d’autorisation d’urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 Globale, pour les pistes Chavenay-Feucherolles & Mareil-Maule	45 488	
	 Globale, pour les pistes Chavenay-Feucherolles & Mareil-Maule	102 000	
 Région		50 956	25 %
 Département		28 000	
Total subventions accordées		226 444	
Financement communal			

Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

2.5.2.2.1.6. Soutien et développement du transport à la demande (TAD)

EXISTANT



- **Description du projet :**

La Communauté de Communes Gally Mauldre a été choisie par le-de-France Mobilités pour devenir le **premier pilote francilien** à expérimenter sur son territoire le dispositif « **FLEXIGO** », un nouveau concept de mobilité en milieu rural. Ce transport collectif innovant a pour objectif de répondre au mieux aux besoins divers de l'ensemble des habitants du territoire rural.



- **Adresse postale :** sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Etude de faisabilité du projet					
2. Montage pré-opérationnel					
3. Mise en œuvre opérationnelle					
4. Livraison et suivi					

Montant TOTAL (€)	
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Région		
Total subventions accordées		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2.1.7. Favoriser le covoiturage avec BlaBlaCar Daily


EXISTANT



- **Description du projet :** Afin de favoriser la mobilité des salariés des entreprises implantées sur le territoire de Gally Mauldre et proposer un complément qualitatif aux transports en commun la CCGM a lancé en 2024 l'expérimentation du covoiturage sur tout le territoire.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie	Calendrier Chronologie			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
5. Faisabilité du projet				
6. Montage pré-opérationnel				
7. Mise en œuvre opérationnelle				
8. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				
Investissement par habitant (€)				

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès des usagers.

2.5.2.2.2. Feucherolles

2.5.2.2.2.1. Aménagement de voirie en traversée de village, cheminements piétonniers et cyclables

EXISTANT





- **Description du projet :** Les travaux s'inscrivent dans le projet global d'aménagement de voirie en traversée de village, d'embellissement environnemental et de sécurisation des voies partagées.
- **Adresse postale :** Grande rue et rue de Poissy, 78810 Feucherolles.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	2023			

Montant TOTAL (€)	2 039 561 € HT
Investissement par habitant (€)	752 €

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Contrat rural <i>Montant retenu : Participation :</i>	779 500 €	38%
 Département	<i>Circulations douces Aide aux communes en matière de voirie</i>	315 150 € 93 483 €	15% 5%
Financement communal		851 428 €	42%
Total coût du projet (€)		2 039 561 € HT	100%
Investissement par habitant (€)		752 €	1/3109

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2.2.2. Aménagement piétonnier entre l'école La Trouée et le Village de Grasse

EXISTANT

- **Description du projet :** Aménagement piétons entre l'école la Trouée et le Village de Grasse.
- **Adresse postale :** Rue des Petits Prés, 78810 Feucherolles.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	2023			
Montant TOTAL (€)					29 898 € HT

Investissement par habitant (€)	
--	--

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Financement communal	29 898 € HT	100%
Total coût du projet (€)	29 898 € HT	100%
Investissement par habitant (€)	12 €	1/3109

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2.3. Saint-Nom-la-Bretèche

2.5.2.2.3.1. Marquage et balisage des pistes cyclables communales

EXISTANT

- **Description du projet :** Relier 80% de la population communale aux circulations douces, faciliter l'accès des Nonnais Bretéchois aux centres de rassemblement de la population, connecter les voies communales en procédant à un maillage avec les communes voisines.
- **Adresse postale :** Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
7. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
8. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
9. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
10. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
11. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
12. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	27 000 HT
Investissement par habitant (€)	5

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	0	0%
Financement communal	27 000	100%
Total coût du projet (€)	27 000	100%
Investissement par habitant (€)	5	1/5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Taux de fréquentation des voies douces ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2.4. Chavenay

2.5.2.2.4.1. Réalisation du plan vélo : signalétique et marquage au sol



- **Description du projet :** Création de signalétiques et marquages au sol.
- **Adresse postale :** Chemin du Bois et Chemin des Bœufs, 78450 Chavenay.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)			Poursuite du projet en 2027	
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					353 652 TTC Prévisionnel

Investissement par habitant (€)	1/1829
--	--------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées	Sans objet	
Financement communal		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2.4.2. **Installation de mobilier urbain et sécurisation routière**


EXISTANT 

- **Description du projet :** Création abris bus au vallon, pose de barrières, sécurisation routière rue de grignon, allée des carrières.
- **Adresse postale :** Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Méthodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<p><i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i></p> <p><i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i></p>					
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	T4 2024			
Montant TOTAL (€)					46 462 TTC
Investissement par habitant (€)					1/1829

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Département	Amendes de police	30 975 € En attente notification	
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)		46 462 TTC	
Investissement par habitant (€)		25,40	1/1829

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2.5. Mareil-sur-Mauldre

2.5.2.2.5.1. Plan vélo

1

LOINTAINE


2025

- **Adresse postale** : Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapes Méthodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL (€)					Sans objet
Investissement par habitant (€)					

- **Plan de financement :**

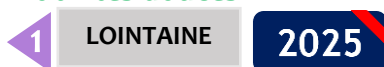
Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.5.2.2.6. Crespières

2.5.2.2.6.1. Création d'aménagements pour les transports publics et mobilités douces




- **Description du projet :** Création d'un arrêt de bus aux normes d'accessibilité ainsi qu'un accès piéton et vélo le long de la RD307.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	Sans objet
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement communal		
Financement intercommunal 		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.6. Compétence « Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) »

2.6.1. Diagnostic et stratégie territoriale

2.6.1.1. Le développement de la fibre

Se reporter au 2.2.1.2.4.2.

2.6.2. Projets territoriaux de relance : volet cohésion territoriale

2.6.2.1. Urbanisme

2.6.2.1.1. CC Gally-Mauldre

2.6.2.1.1.1. Dématérialisation intercommunale de l'Application du Droit des Sols (ADS)

PROCHE




- **Description du projet** : Toutes les communes sont concernées par l'obligation légale, à partir du 1^{er} janvier 2022, de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme par voie électronique, dès lors que le pétitionnaire fera le choix de ce mode de transmission.
- **Adresse postale** : sans objet.

- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i>	Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
	Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet				
2. Montage pré-opérationnel				
3. Mise en œuvre opérationnelle				
4. Livraison et suivi				
Montant TOTAL (€)				
Investissement par habitant (€)				

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total subventions accordées		
Financement intercommunal		

		
Total coût du projet (€)	Sans objet	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**
 - Enquête de satisfaction auprès des usagers.

2.6.2.2. Sécurité

2.6.2.2.1. Saint-Nom-la-Bretèche

2.6.2.2.1.1. Mise en place de visiophones afin de sécuriser les accès d'entrée des écoles « Louis Pasteur » et « Jean de la Fontaine »





- **Description du projet** : Mise en place de visiophones afin de sécuriser les accès d'entrée des écoles « Louis Pasteur » et « Jean de la Fontaine »
- **Adresse postale** : 2 chemin de l'Abreuvoir et rue du Clos de la Motte.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération** :

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)		Audit en cours avec le Ministère de l'éducation nationale		
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	10 147€HT 12 176€TTC
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 FIPD	Non obtenu
Total subventions accordées	0	0%
Financement communal	10 147€HT 12 176€TTC	100
Total coût du projet (€)	10 147€HT 12 176€TTC	
Investissement par habitant (€)	2,4€	1/5092

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.6.2.2.1.2. Renouvellement du système de vidéoprotection






- **Description du projet :** Dans le cadre de la prévention de la délinquance, la commune de Saint-Nom-la-Bretèche et des extinctions de l'éclairage public souhaite aménager et améliorer les systèmes de caméras existantes situées sur la voie publique en entrée et sortie de village par des caméras infra rouges.
- **Adresse postale :** sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)	Renouvellement partiel en 2023 pour 30 000 € TTC	Renouvellement partiel en 2024 pour 17 000 € TTC		
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	47000TTC
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		4796,20	
		Obtenu en 2023. : 12 182,50 (à titre d'information) Demandé 2024 : non obtenu	
Total subventions accordées			
Financement communal		30 021,5€	
Total coût du projet (€)		47 000€TTC	100%
Investissement par habitant (€)			

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Enquête de satisfaction auprès de la population ;
- Nombre de résolution des méfaits sur la commune grâce à ces équipements ;
- Augmentation du nombre de caméras municipales à 40.

2.6.2.2.2. Chavenay

2.6.2.2.2.1. Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection de la voie publique







- **Description du projet :** Couverture des entrées de ville afin d'identifier les véhicules transitant sur le territoire et répondre ainsi à la demande du Référent sûreté de la Gendarmerie nationale.
- **Adresse postale :** Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Projet réalisé en 2024			

Montant TOTAL (€)	592 686 TTC
Investissement par habitant (€)	324,05

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat	 2021	117 000	
 Région	<i>Montant retenu : Participation :</i>	111 659	
 Département	<i>Montant retenu : Participation :</i>	63 932	
Total subventions accordées			
Financement communal			
Total coût du projet (€)		592 686 TTC	
Investissement par habitant (€)		324,05	1/1829

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Evaluation par le Référent Sûreté de la Gendarmerie nationale.

2.6.2.2.3. Maule

2.6.2.2.3.1. Amélioration et extension du dispositif de vidéoprotection






- **Description du projet:** La commune souhaite améliorer et étendre son dispositif de vidéoprotection pour plus d'efficacité.
- **Adresse postale :** Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme				

	(DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)	Décembre 2024			
Montant TOTAL MOE (€ HT)					20 800 €

Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6254 habitants)	3,33 €/hab.
--	-------------

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Etat		104 382 € Obtenu	40,03 %
 Région	Bouclier sécurité	100 557 € Obtenu	38,56 %
Total subventions accordées		204 939 €	78,59 %
Financement communal		55 845,49 €	21,41 %
Total coût du projet (€ HT) (hors MOE)		260 784,49 €	100,00 %
Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6257 habitants)		8,93 €/hab. (subventions déduites)	1/6257

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Diminution de la délinquance ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.



- **Description du projet :** La commune souhaite continuer à étendre son dispositif de vidéoprotection pour plus d'efficacité.
- **Adresse postale :** Sans objet
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes Methodologie <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)				
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				
Montant TOTAL MOE (€ HT)					0 € (MOE en interne)
Investissement par habitant (€ HT) (sur la base de 6257 habitants)					0 €/hab.

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Non identifiés à ce stade	Non connu à ce stade	
Total subventions accordées		
Financement communal		
Total coût du projet (€)		
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Diminution de la délinquance ;
- Enquête de satisfaction auprès de la population.

2.6.2.2.4. Feucherolles

2.6.2.2.4.1. Renouvellement de la vidéoprotection et installation de la fibre optique entre le Centre Technique Municipal et la





- **Description du projet :** Mutualisation du réseau de vidéoprotection afin de raccorder divers services aussi bien en informatique qu'en téléphonie.
- **Adresse postale :** Sans objet.
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapas Méthodologie		Calendrier Chronologie			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
<p><i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i></p> <p><i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i></p>					
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				63 000 € HT
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du	Etudes de projet (PRO)		2024		
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

projet et autorisations d'urbanisme	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
4. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)				

Montant TOTAL (€)	565 817 €
Investissement par habitant (€)	177 €

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention		Montants (€)	Taux (%)
 Région	Soutien à l'équipement en vidéoprotection	150 845 €	
 Département	VRD aide aux communes - Raccordement fibre optique	37 473€	
Financement communal		377 499 €	
Total coût du projet (€)		565 817 € HT	100%
Investissement par habitant (€)		177 €	1/3109

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Nombre de personnes et de véhicules identifiés ;
- Chiffres des incivilités et de la délinquance.

2.6.2.3. Réseau téléphonique

2.6.2.3.1. Saint-Nom-la-Bretèche

2.6.2.3.1.1. Installation d'antennes relais



LOINTAINE

- **Description du projet :** Implantation d'une antenne 4G et 5G Route du Vivier aux Moines
L'objectif est d'améliorer la couverture du territoire par le réseau de téléphonie mobile.
- **Adresse postale :** Route du Vivier aux Moines
- **Calendrier de réalisation et coût de l'opération :**

Etapes <i>Méthodologie</i> <i>Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP).</i> <i>Décret n°93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par le maître d'ouvrage public à des prestataires de droit privé.</i>		Calendrier <i>Chronologie</i>			Montants (€)
		Réalisé	En cours	En attente	
1. Faisabilité du projet	Etudes d'esquisses (ESQ)				
	Etudes d'avant-projet (AVP) Sommaire (APS) et Définitif (APD)				
2. Conception détaillée du projet et autorisations d'urbanisme	Etudes de projet (PRO)		Etude pro en cours		
	Dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme (DPC)				

	Délivrance d'autorisation d'urbanisme (DPC)				
	Purge des autorisations d'urbanisme				
3. Sélection des entreprises	Assistance aux contrats de travaux (ACT)				
	Dossier de consultation des entreprises (DCE)				
4. Planification de la construction	Etudes et plan d'exécution (EXE)				
5. Chantier de construction	Direction de l'exécution des travaux (DET)				
	Ordonnancement, coordination et pilotage de chantier (OPC)				
6. Livraison au maître d'ouvrage	Assistance aux opérations de réception (AOR)			Livraison 2025	

Montant TOTAL (€)	Sans objet, projet privé
Investissement par habitant (€)	

- **Plan de financement :**

Organismes et canaux de subvention	Montants (€)	Taux (%)
Total coût du projet (€)	Sans objet, projet privé	
Investissement par habitant (€)		

- **Indicateurs d'évaluation :**

- Couverture du territoire par le réseau de téléphonie mobile.

3. Conclusion

La version 2025 de notre Contrat de Relance et de Transition Ecologique constitue la traduction actualisée de l'ambition du projet de territoire de Gally Mauldre : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, tous impliqués dans la relance.

Les objectifs poursuivis par ce dispositif permettront de proposer de nouvelles actions concrètes et des réponses pertinentes à la transition écologique, à la cohésion sociale et au développement économique dans le respect de l'identité et de l'environnement propres à Gally Mauldre : un développement plus durable, moins consommateur de ressources et d'énergie et facteur de création d'emplois.

Dans la durée des mandats municipaux 2020/2026, le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente. Ainsi, en matière de comitologie, le CRTE sera mis à jour aussi régulièrement que le partenariat local le jugera pertinent au regard des premiers résultats, des opportunités, de l'évolution des montages financiers et de l'apparition de nouveaux enjeux.

Pour mener à bien les missions liées au CRTE, un chef de projet a été recruté en septembre 2022, et est chargé du pilotage des projets, de leur coordination et de l'animation de la démarche. Ce recrutement bénéficie d'un cofinancement de l'Etat.

Enfin, pour une lecture claire et visible par la population, et dans l'objectif de la poursuite de l'association des différents acteurs du territoire, la Délibération portant approbation de l'avenant 2025 au CRTE ainsi que les documents rédigés, seront mis en ligne sur le Site Internet de la Communauté de Communes Gally Mauldre.